

31.12.2015

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Comptes non audités)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	1
BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF.....	1
BILAN CONSOLIDÉ – PASSIF	2
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ.....	3
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4
ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES.....	5
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	9
NOTE 1 - PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS	9
NOTE 2 - CONSOLIDATION	18
NOTE 2.1 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	21
NOTE 2.2 - ÉCARTS D'ACQUISITION.....	22
NOTE 2.3 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ENTITÉS CONSOLIDÉES ET LES ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	28
NOTE 2.4 - ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	30
NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS	32
NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT.....	34
NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....	37
NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	42
NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR	44
NOTE 3.5 - PRÊTS ET CRÉANCES	53
NOTE 3.6 - DETTES	55
NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS	57
NOTE 3.8 - DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	59
NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI.....	64
NOTE 3.10 - ENGAGEMENTS ET ACTIFS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE	66
NOTE 3.11 - ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS.....	68
NOTE 3.12 - COMPENSATION D'ACTIFS FINANCIERS ET DE PASSIFS FINANCIERS	70
NOTE 3.13 - ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES PASSIFS FINANCIERS	72
NOTE 4 - AUTRES ACTIVITÉS.....	73
NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	73
NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	74
NOTE 4.3 - ACTIVITÉS D'ASSURANCE	75
NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS.....	79
NOTE 5 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	80
NOTE 5.1 - FRAIS DE PERSONNEL ET TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	80
NOTE 5.2 - AVANTAGES DU PERSONNEL	82
NOTE 5.3 - PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS	88
NOTE 6 - IMPÔTS	89
NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES	92
NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS	92
NOTE 7.2 - RÉSULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES	95
NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS.....	96
NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE.....	96
NOTE 8.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	101
NOTE 8.3 - OPÉRATIONS EN DEVICES.....	102
NOTE 8.4 - DÉTAIL DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....	103
NOTE 8.5 - PROVISIONS.....	124
NOTE 8.6 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	125

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF

<i>(En M EUR)</i>		31.12.2015	31.12.2014*
Caisse et banques centrales		78 565	57 065
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	519 333	530 536
Instruments dérivés de couverture	Note 3.2	16 538	19 448
Actifs financiers disponibles à la vente	Notes 3.3 et 3.4	134 187	143 722
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Notes 3.5 et 3.9	71 682	80 709
Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	Notes 3.5 et 3.9	405 252	370 367
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 723	3 360
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 3.9	4 044	4 368
Actifs d'impôts	Note 6	7 367	7 415
Autres actifs	Note 4.4	69 398	65 238
Actifs non courants destinés à être cédés		171	866
Participations dans les entreprises mises en équivalence		1 352	2 796
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.2	19 421	17 917
Ecarts d'acquisition	Note 2.2	4 358	4 331
Total		1 334 391	1 308 138

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (Cf. Note 1).

(1) Les prêts et créances sur la clientèle incluent les créances de location-financement qui étaient auparavant présentées sur une ligne distincte du bilan. A des fins de comparabilité, la présentation des données de l'exercice 2014 a été modifiée par rapport aux états financiers publiés.

BILAN CONSOLIDÉ – PASSIF

<i>(En M EUR)</i>		31.12.2015	31.12.2014*
Banques centrales		6 951	4 607
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	454 981	480 330
Instruments dérivés de couverture	Note 3.2	9 533	10 902
Dettes envers les établissements de crédit	Notes 3.6 et 3.9	95 452	91 290
Dettes envers la clientèle	Notes 3.6 et 3.9	379 631	349 735
Dettes représentées par un titre	Notes 3.6 et 3.9	106 412	108 658
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		8 055	10 166
Passifs d'impôts	Note 6	1 571	1 416
Autres passifs	Note 4.4	83 083	75 031
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		526	505
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 4.3	107 257	103 298
Provisions	Note 8.5	5 218	4 492
Dettes subordonnées		13 046	8 834
Total dettes		1 271 716	1 249 264
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital et réserves liées		29 537	29 486
Réserves consolidées		23 905	22 537
Résultat de l'exercice		4 001	2 679
Sous-total		57 443	54 702
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 594	527
Sous-total capitaux propres part du Groupe		59 037	55 229
Participations ne donnant pas le contrôle		3 638	3 645
Total capitaux propres		62 675	58 874
Total		1 334 391	1 308 138

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (Cf. Note 1).

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(En M EUR)</i>		2015	2014*
Intérêts et produits assimilés	Note 3.7	25 431	24 532
Intérêts et charges assimilées	Note 3.7	(16 125)	(14 533)
Commissions (produits)	Note 4.1	10 144	9 159
Commissions (charges)	Note 4.1	(3 466)	(2 684)
Résultat net des opérations financières		8 224	5 219
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 3.1	7 275	4 481
<i>Dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾</i>	Note 3.3	949	738
Produits des autres activités	Note 4.2	53 324	50 219
Charges des autres activités	Note 4.2	(51 893)	(48 351)
Produit net bancaire		25 639	23 561
Frais de personnel	Note 5	(9 476)	(9 049)
Autres frais administratifs ⁽²⁾		(6 477)	(6 081)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Note 8.2	(940)	(907)
Résultat brut d'exploitation		8 746	7 524
Coût du risque	Note 3.8	(3 065)	(2 967)
Résultat d'exploitation		5 681	4 557
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	Note 2.3	231	213
Gains ou pertes nets sur autres actifs		197	109
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 2.2	-	(525)
Résultat avant impôts		6 109	4 354
Impôts sur les bénéfices	Note 6	(1 714)	(1 376)
Résultat net de l'ensemble consolidé		4 395	2 978
Participations ne donnant pas le contrôle		394	299
Résultat net part du Groupe		4 001	2 679
Résultat par action	Note 7.2	4,49	2,90
Résultat dilué par action	Note 7.2	4,49	2,90

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (Cf. Note 1).

(1) Ce montant inclut désormais les dividendes sur titres à revenus variables.

(2) Dont 137 M EUR au titre de la contribution 2015 au Fonds de Résolution Unique (FRU).

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(En M EUR)</i>	2015	2014*
Résultat net	4 395	2 978
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	1 059	1 058
Ecarts de conversion ⁽¹⁾	797	402
Actifs financiers disponibles à la vente	425	636
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	703	1 074
<i>Reclassement en résultat</i>	(278)	(438)
Instruments dérivés de couverture	(174)	164
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	(171)	39
<i>Reclassement en résultat</i>	(3)	125
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(117)	135
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	128	(279)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	80	(235)
Ecarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	125	(344)
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	-	(2)
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(45)	111
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 139	823
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5 534	3 801
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>5 148</i>	<i>3 450</i>
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>386</i>	<i>351</i>

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (Cf. Note 1).

(1) La variation de l'écart de conversion s'élève à 797 M EUR et se compose de :
 + 769 M EUR de variation de l'écart de conversion en part du Groupe, qui s'explique principalement par la dépréciation de l'euro face au dollar américain pour 800 M EUR, à la livre sterling pour 34 M EUR et au yuan pour 29 M EUR, partiellement compensée par l'appréciation de l'euro face au rouble -46 M EUR ;
 + 28 M EUR de variation de l'écart de conversion dans les participations ne donnant pas le contrôle, principalement liée à la dépréciation de l'euro face à la couronne tchèque pour 29 M EUR.

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	Capital et réserves liées					Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe
	Capital souscrit	Primes et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total		
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014	998	19 947	(639)	7 075	27 381	23 971	-
Augmentation de capital	9	179			188	(2)	
Elimination des titres auto-détenus			(92)		(92)	(55)	
Emissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres				1 994	1 994	205	
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		15			15		
Distribution 2014					-	(1 355)	
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					-	(94)	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	9	194	(92)	1 994	2 105	(1 301)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-	(230)	
Autres variations					-	24	
Effet de l'application rétrospective d'IFRIC 21 ⁽¹⁾					-	74	(13)
Résultat 2014					-		2 692
Sous-total	-	-	-	-	-	(132)	2 679
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-	(1)	
Capitaux propres au 31 décembre 2014	1 007	20 141	(731)	9 069	29 486	22 537	2 679
Affectation du résultat ⁽¹⁾						2 679	(2 679)
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015	1 007	20 141	(731)	9 069	29 486	25 216	-
Augmentation de capital (Cf. Note 7.1)	1	4			5	(1)	
Elimination des titres auto-détenus (Cf. Note 7.1)			282		282	151	
Emissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres (Cf. Note 7.1)				(297)	(297)	229	
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions ⁽²⁾		61			61		
Distribution 2015 (Cf. Note 7.2)					-	(1 658)	
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾					-	(95)	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	1	65	282	(297)	51	(1 374)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-	80	
Autres variations					-	(17)	
Résultat 2015					-		4 001
Sous-total	-	-	-	-	-	63	4 001
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-	-	
Capitaux propres au 31 décembre 2015	1 008	20 206	(449)	8 772	29 537	23 905	4 001

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres qui seront reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôts)				Participations ne donnant pas le contrôle					Total	Total capitaux propres consolidés
Ecarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Total	Capitaux propres part du Groupe	Capital et réserves	Autres instruments de capitaux propres émis par les filiales	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
(1 139)	609	55	(475)	50 877	3 082	-	11	3 093	53 970	
			-	186				-	186	
			-	(147)				-	(147)	
			-	2 199		800		800	2 999	
			-	15		-		-	15	
			-	(1 355)	(182)			(182)	(1 537)	
			-	(94)	(357)			(357)	(451)	
-	-	-	-	804	(539)	800	-	261	1 065	
382	335	178	895	665	(4)		56	52	717	
				24	(60)			(60)	(36)	
				61					61	
				2 692	299			299	2 991	
382	335	178	895	3 442	235	-	56	291	3 733	
	83	24	107	106				-	106	
(757)	1 027	257	527	55 229	2 778	800	67	3 645	58 874	
				-				-	-	
(757)	1 027	257	527	55 229	2 778	800	67	3 645	58 874	
			-	4				-	4	
			-	433				-	433	
			-	(68)				-	(68)	
			-	61		-		-	61	
			-	(1 658)	(233)			(233)	(1 891)	
			-	(95)	(168)			(168)	(263)	
-	-	-	-	(1 323)	(401)	-	-	(401)	(1 724)	
769	556	(170)	1 155	1 235	-		(8)	(8)	1 227	
				(17)	8			8	(9)	
				4 001	394			394	4 395	
769	556	(170)	1 155	5 219	402	-	(8)	394	5 613	
	(88)	-	(88)	(88)				-	(88)	
12	1 495	87	1 594	59 037	2 779	800	59	3 638	62 675	

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (Cf. Note 1).

(2) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres relatifs à l'année 2015 est de 61 M EUR : 60 M EUR dans le cadre des attributions gratuites d'actions et 1 M EUR au titre des rémunérations en actions ordinaires.

(3) Les effets des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle sont essentiellement relatifs à des opérations de rachat portant sur les participations ne donnant pas le contrôle principalement de Boursorama et de ses filiales espagnole et allemande, Selftrade Bank et OnVista pour -253 M EUR, dont -96 M EUR en part du Groupe.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En M EUR)

	2015	2014*
Résultat net (I)	4 395	2 978
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	3 597	3 421
Dotations nettes aux provisions	4 507	6 247
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	(231)	(213)
Variation des impôts différés	651	184
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	(337)	(317)
Variation des produits constatés d'avance	44	(147)
Variation des charges constatées d'avance	150	(20)
Variation des produits courus non encaissés	672	903
Variation des charges courues non décaissées	(158)	(794)
Autres mouvements	3 747	3 825
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	12 642	13 089
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	(7 275)	(4 481)
Opérations interbancaires	14 659	7 856
Opérations avec la clientèle	(5 724)	(5 805)
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	(1 541)	(25 982)
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	3 959	(1 240)
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (III)	4 078	(29 652)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A) = (I) + (II) + (III)	21 115	(13 585)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	1 997	4 133
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 502)	(3 407)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	(2 505)	726
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	(1 522)	1 501
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	4 404	1 175
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)	2 882	2 676
FLUX NET DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A) + (B) + (C)	21 492	(10 183)
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	52 458	63 032
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	8 858	8 467
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	61 316	71 499
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	71 615	52 458
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	11 193	8 858
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	82 808	61 316
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	21 492	(10 183)

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (Cf. Note 1).

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 10 février 2016.

NOTE 1 - PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

1. INTRODUCTION

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables, dans sa recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'Euro.

La présentation des notes annexes aux états financiers consolidés a été modifiée pour en améliorer la lisibilité et la cohérence, conformément au communiqué de l'Autorité européenne des marchés de capitaux du 27 octobre 2015 relatif à l'amélioration de la qualité des annexes aux états financiers et à la Recommandation du 28 octobre 2015 de l'Autorité des marchés financiers sur l'arrêté des comptes 2015 faisant référence à son guide publié le 1^{er} juillet 2015 sur la pertinence, la cohérence et la lisibilité des états financiers.

Les informations présentées dans les annexes aux états financiers consolidés se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.

Le tableau ci-dessous présente la correspondance entre les nouvelles notes et celles annexées aux états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2014.

Référence 2015	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	Référence 2014
Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés	Note 1
Note 2	Consolidation	
Note 2.1	Périmètre de consolidation	Note 2
Note 2.2	Écarts d'acquisition	Note 16
Note 2.3	Informations complémentaires sur les entités consolidées et les entités mises en équivalence	Note 44
Note 2.4	Entités structurées non consolidées	Note 45
Note 3	Instruments financiers	
Note 3.1	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 6 et 35
Note 3.2	Instruments financiers dérivés	Notes 6, 7, 27 et 30
Note 3.3	Actifs financiers disponibles à la vente	Notes 8, 33 et 36
Note 3.4	Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur	Notes 3, 6 et 8
Note 3.5	Prêts et créances	Notes 9, 10 et 11
Note 3.6	Dettes	Notes 17, 18 et 19
Note 3.7	Produits et charges d'intérêts	Note 33
Note 3.8	Dépréciations et provisions	Notes 21, 22 et 40
Note 3.9	Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti	Notes 9, 10, 11, 12, 17, 18, 19 et 24
Note 3.10	Engagements et Actifs remis et reçus en garantie	Notes 27 et 28
Note 3.11	Actifs financiers transférés	Note 29
Note 3.12	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	Note 25
Note 3.13	Echéances contractuelles des passifs financiers	Note 30
Note 4	Autres activités	
Note 4.1	Produits et charges de commissions	Note 34
Note 4.2	Produits et charges des autres activités	Note 37
Note 4.3	Activités d'assurance	Note 32
Note 4.4	Autres actifs et autres passifs	Notes 14 et 20
Note 5	Charges et avantages du personnel	
Note 5.1	Frais de personnel et transactions avec les parties liées	Notes 38 et 43
Note 5.2	Avantages du personnel	Note 23
Note 5.3	Plans d'avantages en actions	Note 39
Note 6	Impôts	Notes 13 et 41
Note 7	Capitaux propres	
Note 7.1	Actions propres et instruments de capitaux propres émis	Note 26
Note 7.2	Résultat par action et dividendes	Note 42
Note 8	Autres informations	
Note 8.1	Information sectorielle	Note 47
Note 8.2	Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 15
Note 8.3	Opérations en devises	Note 31
Note 8.4	Détail du périmètre de consolidation	Note 46
Note 8.5	Provisions	Note 22
Note 8.6	Honoraires des commissaires aux comptes	Note 48

2. NOUVELLES NORMES APPLICABLES

NORMES IFRS ET INTERPRÉTATIONS IFRIC APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

Normes ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union européenne
IFRIC 21 « Taxes »	20 mai 2013	13 juin 2014
Améliorations annuelles (2011-2013) des IFRS – décembre 2013	12 décembre 2013	18 décembre 2014

IFRIC 21 « TAXES »

Cette interprétation de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Les principales taxes concernées sont les suivantes :

- La taxe bancaire de risque systémique et les contributions pour frais de contrôle ACPR ne sont plus étalées sur l'année et sont comptabilisées en résultat au 1^{er} janvier de l'exercice, pour leur totalité.
- La contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), calculée sur l'assiette des revenus de l'exercice précédent, est comptabilisée intégralement en résultat au 1^{er} janvier de l'exercice en cours.
- La contribution annuelle au Fonds de Résolution Unique, entrée en vigueur en 2015, est comptabilisée intégralement en résultat au 1^{er} janvier de l'exercice en cours.

L'application rétrospective de cette interprétation au 31 décembre 2014 a entraîné une augmentation de 74 M EUR des *Réserves consolidées du Groupe* et une diminution de 13 M EUR du *Résultat net part du Groupe*.

Les tableaux suivants présentent les effets de l'application rétrospective d'IFRIC 21 pour le bilan et le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2014.

ACTIF

(En M EUR)	31.12.2014 Après IFRIC 21	31.12.2014 Avant IFRIC 21	Impact IFRIC 21
Caisse et banques centrales	57 065	57 065	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	530 536	530 536	
Instruments dérivés de couverture	19 448	19 448	
Actifs financiers disponibles à la vente	143 722	143 722	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	80 709	80 709	
Prêts et créances sur la clientèle	370 367	370 367	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 360	3 360	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 368	4 368	
Actifs d'impôts	7 415	7 447	(32)
Autres actifs	65 238	65 238	
Actifs non courants destinés à être cédés	866	866	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 796	2 796	
Immobilisations corporelles et incorporelles	17 917	17 917	
Ecarts d'acquisition	4 331	4 331	
Total	1 308 138	1 308 170	(32)

PASSIF

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2014 Après IFRIC 21	31.12.2014 Avant IFRIC 21	Impact IFRIC 21
Banques centrales	4 607	4 607	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	480 330	480 330	
Instruments dérivés de couverture	10 902	10 902	
Dettes envers les établissements de crédit	91 290	91 290	
Dettes envers la clientèle	349 735	349 735	
Dettes représentées par un titre	108 658	108 658	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	10 166	10 166	
Passifs d'impôts	1 416	1 416	
Autres passifs	75 031	75 124	(93)
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	505	505	
Provisions techniques des entreprises d'assurance	103 298	103 298	
Provisions	4 492	4 492	
Dettes subordonnées	8 834	8 834	
Total dettes	1 249 264	1 249 357	(93)
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital et réserves liées	29 486	29 486	
Réserves consolidées	22 537	22 463	74
Résultat de l'exercice	2 679	2 692	(13)
Sous-total	54 702	54 641	61
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	527	527	
Sous-total capitaux propres part du Groupe	55 229	55 168	61
Participations ne donnant pas le contrôle	3 645	3 645	
Total capitaux propres	58 874	58 813	61
Total	1 308 138	1 308 170	(32)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(En M EUR)</i>	2014 Après IFRIC 21	2014 Avant IFRIC 21	Impact IFRIC 21
Produit net bancaire	23 561	23 561	
Frais de personnel	(9 049)	(9 049)	
Autres frais administratifs	(6 081)	(6 060)	(21)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(907)	(907)	
Résultat brut d'exploitation	7 524	7 545	(21)
Coût du risque	(2 967)	(2 967)	
Résultat d'exploitation	4 557	4 578	(21)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	213	213	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	109	109	
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	(525)	(525)	
Résultat avant impôts	4 354	4 375	(21)
Impôts sur les bénéfices	(1 376)	(1 384)	8
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 978	2 991	(13)
Participations ne donnant pas le contrôle	299	299	
Résultat net part du Groupe	2 679	2 692	(13)
Résultat par action	2,90	2,92	(0,02)
Résultat dilué par action	2,90	2,91	(0,01)

AMÉLIORATIONS ANNUELLES (2011-2013) DES IFRS

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements à des normes déjà existantes. L'application de ces amendements n'a pas eu de conséquences sur les états financiers du Groupe.

NORMES COMPTABLES OU INTERPRÉTATIONS QUE LE GROUPE APPLIQUERA DANS LE FUTUR

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015. Ces normes et interprétations entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2015 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2015.

1. NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS OU AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

Normes ou interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendements à IAS 19 « Régime à prestations définies : cotisations des membres du personnel »	17 décembre 2014	1 ^{er} février 2015
Améliorations annuelles (2010-2012) des IFRS	17 décembre 2014	1 ^{er} février 2015
Amendements à IFRS 11 « Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe »	24 novembre 2015	1 ^{er} janvier 2016
Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables »	2 décembre 2015	1 ^{er} janvier 2016
Améliorations annuelles (2012-2014) des IFRS	15 décembre 2015	1 ^{er} janvier 2016
Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers »	18 décembre 2015	1 ^{er} janvier 2016

L'application future de ces amendements et améliorations ne devrait avoir aucun effet significatif sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

AMENDEMENTS À IAS 19 « RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES : COTISATIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL »

Ces amendements concernent les cotisations des salariés aux régimes à prestations définies. Leur objectif est de simplifier la comptabilisation de ces cotisations lorsqu'elles sont indépendantes du nombre d'années travaillées par les salariés.

AMÉLIORATIONS ANNUELLES (2010-2012) DES IFRS

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements à des normes déjà existantes.

AMENDEMENTS À IFRS 11 « ACQUISITION D'INTÉRÊTS DANS UNE ACTIVITÉ CONJOINTE »

Ces amendements clarifient comment comptabiliser l'acquisition d'une participation dans une activité conjointe qui constitue une activité au sens d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Il convient alors d'appliquer, à hauteur de la quote-part acquise, les principes de la norme IFRS 3.

AMENDEMENTS À IAS 16 ET À IAS 38 « CLARIFICATION SUR LES MÉTHODES D'AMORTISSEMENT ACCEPTABLES »

L'IASB confirme que l'utilisation de la méthode fondée sur les revenus pour calculer l'amortissement d'un actif n'est pas appropriée, sauf exception. En effet, les revenus générés par une activité ayant recours à un actif intègrent des éléments autres que la consommation des bénéfices économiques intégrés à l'actif.

AMÉLIORATIONS ANNUELLES (2012-2014) DES IFRS

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements à des normes déjà existantes.

AMENDEMENTS À IAS 1 « PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS »

Par ces amendements, l'IASB encourage les entités à recourir à leur jugement professionnel quant au choix des informations à publier dans leurs états financiers. L'IASB précise le concept de la matérialité et la manière de l'appliquer pour éviter de publier des informations non matérielles pouvant nuire à la lisibilité des états financiers.

2. NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Normes ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers »	12 novembre 2009 28 octobre 2010 16 décembre 2011 19 novembre 2013 et 24 juillet 2014	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients »	28 mai 2014	1 ^{er} janvier 2018
Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : Application de l'exception à la consolidation »	18 décembre 2014	1 ^{er} janvier 2016

IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

La norme IFRS 9 constitue une refonte de la norme IAS 39. IFRS 9 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

Sous réserve de l'adoption de la norme IFRS 9 par l'Union européenne, les traitements suivants s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, en substitution des principes comptables actuellement appliqués pour la comptabilisation des instruments financiers et décrits dans la note 3.

■ Classement et évaluation :

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Par défaut, les actifs financiers seront classés en juste valeur par résultat.

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) pourront être enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que ces derniers représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal. Les instruments de dettes pourront également être enregistrés en juste valeur par capitaux propres avec reclassement ultérieur en résultat à condition d'être gérés à la fois dans un objectif de collecte des flux de trésorerie contractuels et de revente et que ces flux de trésorerie représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

▪ Risque de crédit :

Les instruments de dette classés en actifs financiers au coût amorti ou en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les créances de location, ainsi que les engagements de financement et les garanties financières donnés devront faire systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue.

Ainsi, les actifs financiers concernés seront répartis en trois catégories en fonction de la dégradation progressive du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale et une dépréciation devra être enregistrée sur les encours de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Étape 1 (*stage 1*)

- Tous les actifs financiers concernés seront initialement enregistrés dans cette catégorie.
- Une dépréciation pour risque de crédit sera comptabilisée à hauteur des pertes attendues à un an.
- Les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation.

Étape 2 (*stage 2*)

- En cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan de l'actif financier, ce dernier sera transféré dans cette catégorie.
- La dépréciation pour risque de crédit sera alors augmentée au niveau des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison).
- Les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation.

Étape 3 (*stage 3*)

- Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée seront déclassés dans cette catégorie.
- La dépréciation pour risque de crédit restera calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison) et son montant sera ajusté le cas échéant pour tenir compte d'une dégradation supplémentaire du risque de crédit.
- Les produits d'intérêts seront alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'actif après dépréciation.

L'augmentation significative du risque de crédit pourra être appréciée instrument par instrument ou bien sur la base de portefeuilles homogènes d'actifs lorsque l'appréciation individuelle ne s'avèrera pas pertinente. Une approche par contrepartie (avec application du principe de contagion à tous les encours sur la contrepartie considérée) sera également possible si elle aboutit à des effets similaires.

Le Groupe devra prendre en compte toutes les informations historiques et prospectives dont il dispose ainsi que les conséquences potentielles de l'évolution des facteurs macro-économiques au niveau d'un portefeuille, de sorte que toute augmentation significative du risque de crédit sur un actif financier puisse être appréciée de la manière la plus anticipée possible.

Il existera une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit lorsqu'un actif financier fera l'objet d'un impayé de plus de 30 jours. Cependant, le Groupe aura pu déterminer qu'une augmentation significative du risque de crédit est intervenue avant même ce délai de 30 jours qui ne constituera ainsi qu'un indicateur ultime de dégradation du risque de crédit.

L'application de la norme IFRS 9 ne modifierait pas la définition du défaut actuellement retenue pour apprécier l'existence d'une indication objective de dépréciation d'un actif financier. Un actif sera notamment présumé en défaut après la survenance d'un ou plusieurs impayés de plus de 90 jours.

Le calcul des pertes attendues prendra en considération des données historiques, mais aussi la situation présente ainsi que des prévisions raisonnables d'évolution de la conjoncture économique.

▪ Comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture) :

La norme IFRS 9 a également pour objet de mieux aligner la comptabilité de couverture sur la gestion par l'entité de ses risques financiers et non financiers. Elle étend notamment le champ des instruments financiers non dérivés pouvant être qualifiés d'instruments de couverture. De même, le périmètre des éléments pouvant être qualifiés d'éléments couverts est étendu à des composants d'instruments non financiers. La norme amende également les modalités d'appréciation de l'efficacité des couvertures.

Toutefois, dans ses dispositions transitoires, la norme offre la possibilité de continuer à appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de comptabilité de couverture, ce choix s'appliquant alors à toutes les relations de couverture.

Par ailleurs, des informations supplémentaires seront requises dans les notes annexes pour décrire la stratégie de gestion et de couverture des risques ainsi que les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

ORGANISATION DU PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DE LA NORME IFRS 9

Le Groupe a initié dès 2013 des travaux préliminaires pour appréhender les conséquences potentielles de la mise en œuvre de la future norme IFRS 9. A cet effet, une structure projet a été mise en place par la Direction financière et un programme conjoint entre la Direction des risques et la Direction financière a été lancé pour instruire le volet de la norme dédié au risque de crédit.

Dès la publication de la norme IFRS 9 en juillet 2014, les filières Risque et Finance du Groupe se sont dotées d'une organisation spécifique pour conduire les travaux nécessaires à la mise en œuvre de la norme à compter du 1^{er} janvier 2018.

Sous la coordination des instances de gouvernance mises en place, le Groupe a mené des travaux d'analyse de la norme (chantiers bancaires) et entamé des études de cadrage pour l'adaptation de ses systèmes d'information et de ses processus.

▪ Classement et évaluation :

Les portefeuilles d'actifs financiers du Groupe ont fait l'objet d'une revue pour déterminer, sur la base des caractéristiques de leurs flux contractuels d'une part et de la manière dont ils sont gérés (modèles d'activité ou « *business model* »), d'autre part, leur futur traitement comptable sous IFRS 9. Ces travaux ont également pour objet d'identifier les conséquences les plus significatives sur les systèmes d'informations et sur les outils de consolidation comptable.

Ces travaux seront finalisés au cours de l'année 2016 ainsi que les spécifications nécessaires à la mise en œuvre des développements dans les systèmes d'informations qui seront réalisés à compter de cette même année.

▪ Risque de crédit :

En 2015, le Groupe a construit un cadre méthodologique définissant les règles d'appréciation de la dégradation du risque de crédit et de détermination des pertes attendues à un an et à maturité en intégrant des projections macro économiques pour tenir compte du cycle de crédit. Les travaux de calibrage et de validation de ce cadre seront réalisés sur l'année 2016.

Sur cette même année 2016, les développements informatiques nécessaires seront entrepris, tant au niveau des directions centrales que dans les entités du Groupe, pour permettre à terme le calcul des provisions et dépréciations et la collecte des données supplémentaires.

▪ Couverture :

Le Groupe a analysé au cours de l'année 2015 les différentes options offertes par la norme IFRS 9 pour sa première application concernant le traitement comptable des opérations de couverture et finalisera ses orientations en 2016. Le Groupe continuera à suivre les travaux de l'IASB relatifs au traitement des opérations de macro-couverture et n'envisage pas à ce stade de modifier les traitements actuellement appliqués à ces opérations conformément à la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne et que la norme IFRS 9 permet de maintenir.

A ce stade du projet de mise en œuvre de la norme IFRS 9, les conséquences chiffrées de son application ne peuvent être raisonnablement estimées.

IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS »

Cette norme définit les principes de reconnaissance des revenus applicables à tous les contrats conclus avec des clients. Il convient alors de respecter 5 étapes : identification du contrat conclu avec le client, identification des obligations de performance incluses dans le contrat, détermination du prix de transaction du contrat, allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

L'analyse des effets de cette norme sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe est en cours.

AMENDEMENTS À IFRS 10, IFRS 12 ET IAS 28 « ENTITÉS D'INVESTISSEMENT : APPLICATION DE L'EXCEPTION À LA CONSOLIDATION »

Ces amendements confirment que l'exemption de comptabilisation s'applique également aux filiales d'entité d'investissement qui sont elles-mêmes des sociétés mères. L'IASB précise également les cas dans lesquels une entité d'investissement doit consolider une filiale plutôt que de l'évaluer à la juste valeur par le compte de résultat.

3. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat ou parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*, *Instruments dérivés de couverture* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* (Cf. Notes 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4) ainsi que la juste valeur des instruments évalués au coût amorti pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes (Cf. Note 3.9) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (*Prêts et créances*, *Actifs financiers disponibles à la vente*, *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*), des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (Cf. Notes 2.2, 3.8 et 8.2) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan (en particulier les provisions pour litiges dans un contexte juridique complexe), les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée (Cf. Notes 3.8, 4.3 et 5.2) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (Cf. Note 6) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (Cf. Notes 2.1 et 2.2) ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité (Cf. Note 2).

NOTE 2 - CONSOLIDATION

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Société Générale, de ses succursales à l'étranger et des entités françaises et étrangères sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

ENTITÉS CONSOLIDÉES

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), *via* la détention de droits de vote ou d'autres droits ; et
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Existence du pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels. Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacles ni contraintes.

Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent.

Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité est présumé détenir le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, intérêts, commissions...) ; ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité. Si le Groupe dispose de pouvoirs de décision qui lui ont été délégués par des tiers externes et qu'il exerce ces pouvoirs au bénéfice principal de ces derniers, il est présumé agir en tant qu'agent des délégataires et, en conséquence, il ne contrôle pas l'entité bien qu'il soit décisionnaire. Dans le cadre des activités de gestion d'actifs, une analyse est menée pour déterminer si le gérant agit en tant qu'agent ou en tant que principal dans la gestion des actifs du fonds, ce dernier étant présumé contrôlé par le gérant si celui-ci est qualifié de principal.

Cas particulier des entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité. C'est le cas, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de l'entité sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Une entité structurée présente souvent certaines caractéristiques telles qu'une activité circonscrite, un objet précis et bien défini, des capitaux propres insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné. Les entités structurées peuvent revêtir différentes formes juridiques : sociétés de capitaux, sociétés de personnes, véhicules de titrisation, organismes collectifs de placement, entités sans personnalité morale...

L'analyse du contrôle d'une entité structurée doit alors tenir compte de tous les faits et circonstances et prendre notamment en considération :

- les activités et l'objectif de l'entité ;
- la structuration de l'entité ;
- les risques portés par l'entité et l'exposition du Groupe à tout ou partie de ces risques ;
- les avantages potentiels procurés au Groupe par l'entité.

Les entités structurées non consolidées sont celles qui ne sont pas contrôlées de manière exclusive par le Groupe.

Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord. Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (*joint operation*), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs.

Dans le cas d'une co-entreprise (*joint venture*), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entité.

RÈGLES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels des entités composant le Groupe. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle ou l'influence notable ont cessé d'exister.

Méthodes de consolidation

Les filiales, incluant les entités structurées contrôlées par le Groupe, sont consolidées par intégration globale.

L'intégration globale consiste, dans le bilan consolidé, à substituer à la valeur des titres de capitaux propres de la filiale détenus par le Groupe chacun des actifs et passifs de cette filiale ainsi que l'écart d'acquisition reconnu lors de sa prise de contrôle par le Groupe (Cf. Note 2.2). Dans le compte de résultat et dans l'état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, chacun des éléments de charges et de produits de la filiale est agrégé avec ceux du Groupe.

La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat de la filiale est présentée distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés. Toutefois, dans le cadre de la consolidation des entités structurées contrôlées par le Groupe, les parts de ces entités qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées en Dettes dans le bilan consolidé.

Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (*joint operation*), le Groupe comptabilise de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs sur lesquels il a des droits et obligations ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents.

Les co-entreprises (*joint-ventures*) et les entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. La mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement dans la rubrique *Participations dans les entreprises mises en équivalence* du bilan consolidé le coût d'acquisition de la participation du Groupe dans la co-entreprise ou dans l'entreprise associée, incluant l'écart d'acquisition, et à ajuster par la suite ce coût initial pour prendre en compte les changements de la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à son acquisition.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont soumises à un test de dépréciation dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Si la valeur recouvrable de la participation (montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa valeur de marché nette des frais de cession) est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est alors comptabilisée en déduction de la valeur comptable au bilan de la participation mise en équivalence. Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées dans la rubrique *Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence* dans le compte de résultat consolidé.

Les quotes-parts du Groupe dans le résultat net et dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres de l'entité sont présentées sur des lignes distinctes du compte de résultat consolidé, de l'état consolidé du Résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence devient égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes ultérieures, sauf s'il y est contraint en vertu d'une obligation légale ou implicite auquel cas ces pertes sont alors provisionnées. Les plus ou moins-values dégagées lors des cessions de sociétés mises en équivalence sont présentées parmi les *Gains ou pertes nets sur autres actifs*.

Conversion des comptes des entités étrangères

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti en euros sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis en euros sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est enregistrée en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – Écart de conversion*. Les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

Variations des pourcentages d'intérêts dans une entité consolidée

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe*.

De même, en cas de baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part d'intérêts cédés est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe*.

Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est alors évaluée à sa juste valeur concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession. Cette plus ou moins-value de cession, présentée parmi les *Gains ou pertes nets sur autres actifs* dans le compte de résultat consolidé, inclut, le cas échéant, une quote-part de l'écart d'acquisition précédemment affectée à l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle appartient la filiale. Cette quote-part est généralement déterminée sur la base des besoins en fonds propres normatifs relatifs de la filiale cédée et de la partie de l'UGT conservée.

ENGAGEMENTS DE RACHAT ACCORDÉS À DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options peut être un montant fixé contractuellement, ou bien peut être établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière, ou être fixé comme devant être la juste valeur des titres de la filiale au jour de l'exercice des options.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe enregistre un passif financier au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique *Autres passifs* ;
- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux participations ne donnant pas le contrôle. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des *Participations ne donnant pas le contrôle* sous-jacentes aux options et pour le solde en diminution des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle sont intégralement comptabilisées dans les *Réserves consolidées part du Groupe* ;
- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des actionnaires minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des *Participations ne donnant pas le contrôle* et des *Réserves consolidées, part du Groupe* pour leurs parts respectives ;
- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux participations ne donnant pas le contrôle faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat consolidé.

NOTE 2.1 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est présenté par implantation dans la Note 8.4.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation, les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe, les partenariats (activités conjointes ou co-entreprises) et les entreprises associées dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

Les principales variations du périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2015 par rapport au périmètre du 31 décembre 2014 sont les suivantes :

BOURSORAMA

- A compter du mois de juin, la participation du Groupe dans Boursorama passe de 79,51% à 100% suite à l'acquisition de la totalité des parts du Groupe Caixa. En outre, Boursorama a procédé au rachat des parts minoritaires dans ses filiales Selftrade Bank et Onvista. A travers ces opérations, le Groupe devient l'unique actionnaire de Boursorama, qui détient elle-même 100% de ses filiales.
- Par ailleurs, Boursorama a fait l'acquisition de la société de développement informatique et solutions logicielles Fiducéo. Détenue à 100%, l'entité est consolidée par intégration globale depuis le premier trimestre.

DESCARTES TRADING

- En application de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, qui prévoit notamment la séparation des opérations spéculatives des banques et de leurs activités nécessaires au financement de l'économie, les activités pour compte propre de Société Générale ont été transférées à Descartes Trading et à ses deux succursales situées à Londres et Hong-Kong. Détenue à 100%, Descartes Trading est consolidée par intégration globale depuis le second trimestre.

AMUNDI

- Le 11 novembre 2015, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Amundi, suite à son introduction en bourse décidée par Société Générale et Crédit Agricole SA, conformément au pacte d'actionnaires mis en place à la création d'Amundi.
Cette opération a généré un produit enregistré en compte de résultat sur la ligne *Gains ou pertes nets sur autres actifs* pour un montant de 161 M EUR.

NEWEDGE

- Le 2 janvier 2015, Newedge USA a fusionné avec l'entité SG Americas Securities.
- Le 28 octobre 2015, Newedge Group a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans Société Générale.

ALD AUTOMOTIVE

- ALD Axus Finland a fait l'acquisition la société de gestion de flotte de véhicules Easy KM OY. Détenue à 100%, l'entité est consolidée par intégration globale depuis le premier trimestre.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », sont notamment classés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* :

- des actifs et passifs liés à l'activité de Banque Privée en Suisse ;
- des actifs et passifs liés aux activités de crédit à la consommation au Brésil. La cessation des activités de crédit à la consommation au Brésil entamée en début d'année se fait progressivement afin d'honorer l'ensemble des engagements envers les clients, les collaborateurs, les régulateurs et les partenaires commerciaux.

ÉVÈNEMENTS À VENIR

Le Groupe a dénoncé, le 25 février 2015, le protocole d'accord liant Aviva France et Crédit du Nord dans Antarius, compagnie d'assurance dédiée aux réseaux du Crédit du Nord, actuellement détenue conjointement par Aviva France et Crédit du Nord. Cette dénonciation conduit à l'exercice d'une option d'achat de la participation de 50% d'Aviva France dans Antarius. A l'issue d'un délai de deux ans prévu par les accords, qui permettra d'assurer le transfert de la gestion opérationnelle de la compagnie vers Sogécap, Antarius sera détenue à 100% par le Groupe, conjointement par Sogécap et Crédit du Nord.

NOTE 2.2 - ÉCARTS D'ACQUISITION

PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles liées à des faits et circonstances existants à la date d'acquisition, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. A cette même date, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée en contrepartie.

Le coût d'acquisition de l'entité est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entité acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période à l'exception de ceux liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas de la norme IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement. L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de son actif net réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Écarts d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. En date de prise de contrôle de l'entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

À la date d'acquisition, chaque écart d'acquisition est affecté à une ou plusieurs Unité(s) Génératrice(s) de Trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. En cas de réorganisation du Groupe entraînant une modification de la composition des UGT, les écarts d'acquisition rattachés à des unités scindées en plusieurs parties sont réaffectés à d'autres unités nouvelles ou existantes. Cette réaffectation est généralement réalisée au prorata des besoins en fonds propres normatifs des différentes parties des UGT scindées.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la (ou des) UGT à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de la (ou des) UGT est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur l'année 2015 des valeurs nettes des écarts d'acquisition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) depuis le 31 décembre 2014 :

<i>(En M EUR)</i>	Valeur nette au 31.12.2014	Acquisitions et autres augmentations	Cessions	Pertes de valeur	Transfert	Valeur nette au 31.12.2015
Banque de détail en France	798	14	-	-	3	815
Réseaux Société Générale	287	14			3	304
Crédit du Nord	511					511
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	2 686	13	-	-	(23)	2 676
Europe	1 910					1 910
Russie	-					-
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer	254				(23)	231
Assurances	10					10
Financement d'équipement professionnel	335					335
Services Financiers Location automobile	177	13				190
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	847	-	-	-	20	867
Activités de Marchés et Services aux Investisseurs ⁽¹⁾	501					501
Financement et Conseil ⁽¹⁾	19				20	39
Gestion d'Actifs et Banque Privée	327					327
TOTAL	4 331	27	-	-	-	4 358

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014 suite à la réorganisation du pilier Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

Suite à la réorganisation du pilier Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs en trois métiers en 2015, une refonte des UGT de ce pilier est intervenue, remplaçant les trois anciennes UGT « Banque de Financement et d'Investissement », « Métiers Titres » et « Banque Privée » par les trois nouvelles UGT suivantes :

- « Financement et Conseil », regroupant les activités de financement et de conseil de l'ancienne UGT « Banque de Financement et d'Investissement » ;
- « Activités de Marchés et Services aux Investisseurs », composée des activités de marchés et des services post-trade de l'ancienne UGT « Banque de Financement et d'Investissement », ainsi que toutes les activités de l'ancienne UGT « Métiers Titres » ;
- « Gestion d'Actifs et Banque Privée », qui intègre pour sa part les activités de l'ancienne UGT « Banque Privée » ainsi que les activités de gestion d'actifs de Lyxor qui faisaient partie de l'ancienne UGT « Banque de Financement et d'Investissement ».

Le tableau ci-dessous détaille le résultat des réallocations à l'ouverture des valeurs nettes d'écarts d'acquisition au sein du pilier Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs entre les anciennes UGT présentées en colonnes et les nouvelles UGT présentées en lignes :

<i>(En M EUR)</i>	Banque Privée	Métier Titres	Banque de Financement et d'Investissement	Valeur nette au 31.12.2014
Activités de Marchés et Services aux Investisseurs	-	471	30	501
Financement et Conseil	-	-	19	19
Gestion d'Actifs et Banque Privée	327	-	-	327
Total	327	471	49	847

Au 31 décembre 2015, les écarts d'acquisition sont ainsi répartis au sein des 11 UGT suivantes :

Piliers	Activités
Banque de détail en France	
Réseaux Société Générale	Réseau de Banque de détail Société Générale, activités de Banque en ligne Boursorama, crédit à la consommation et à l'équipement en France et service de gestion de flux et de paiements
Crédit du Nord	Réseau de Banque de détail du Crédit du Nord et de ses 7 banques régionales
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	
Europe	Banque de détail et crédit à la consommation en Europe incluant notamment l'Allemagne (Hanseatic Bank, BDK), l'Italie (Fiditalia), la République tchèque (KB, Essox), la Roumanie (BRD) et la Pologne (Eurobank)
Russie	Groupe bancaire intégré incluant Rosbank et ses filiales, notamment DeltaCredit et Rusfinance
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer	Banque de détail et crédit à la consommation dans la zone Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer incluant notamment le Maroc (SGMB), l'Algérie (SGA), la Tunisie (UIB), le Cameroun (SGBC), la Côte d'Ivoire (SGBCI) et le Sénégal (SGBS)
Assurances	Activités d'assurance vie et dommages en France et à l'international (notamment Sogecap, Sogessur et Oradéa Vie)
Financement d'équipement professionnel	Financement des ventes et des biens d'équipement professionnel au sein de Société Générale Equipment Finance
Services Financiers Location automobile	Services de location longue durée de véhicules et de gestion de flottes automobiles (ALD Automotive)
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	
Activités de Marchés et Services aux Investisseurs	Solutions de marchés aux entreprises, institutions financières, secteur public, <i>family offices</i> , gamme complète de services titres et services de compensation, d'exécution, de prime <i>brokerage</i> et conservation
Financement et Conseil	Conseil et financement aux entreprises, institutions financières, secteur public
Gestion d'Actifs et Banque Privée	Gestion d'Actifs et Solutions de gestion de fortune en France et à l'international

Le Groupe réalise au 31 décembre 2015 un test annuel de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe d'actifs identifiable générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupes d'actifs au sein de l'entreprise. Les tests de dépréciation consistent à évaluer la valeur recouvrable de chaque UGT et à la comparer avec sa valeur comptable. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une UGT, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à la dépréciation des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement la méthode des flux de trésorerie actualisés (« *discounted cash-flows* ») appliquée globalement à l'échelle de l'UGT. Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune. Ils sont déterminés sur la base d'un plan d'affaires élaboré à partir des budgets prévisionnels à trois ans extrapolés sur une période de croissance soutenable (généralement de 6 années supplémentaires) représentative du cycle économique de l'industrie bancaire, puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale) :

- les fonds propres alloués correspondent au 31/12/2015 à 11% des encours pondérés ;
- le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Cette prime de risque, spécifique à chaque activité, est déterminée à partir des séries de primes de risques actions publiées par la recherche *SG Cross Asset Research* et de sa volatilité spécifique (*beta*) estimée. Le cas échéant, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'État dans la monnaie de rattachement, ou leur moyenne pondérée par les fonds propres normatifs dans le cadre d'une UGT recouvrant plusieurs États ;
- le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme.

Le test annuel de dépréciation des UGT n'a pas conduit à déprécier les écarts d'acquisition au 31 décembre 2015.

Le tableau ci-après présente les taux d'actualisation et taux de croissance à long terme différenciés pour les UGT au sein des 3 piliers du Groupe :

Hypothèses au 31 décembre 2015	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme
Banque de détail en France		
Réseaux Société Générale et Crédit du Nord	8 %	2 %
Banque de détail et Services Financiers Internationaux		
Banque de détail et crédit à la consommation	9,8 % à 15,4 %	3 % à 3,5 %
Assurances	8,1 %	2,5 %
Financement d'équipement professionnel et Services Financiers		
Location automobile	9,4 %	2 %
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		
Activités de Marchés et Services aux Investisseurs	10,7 %	2 %
Financement et Conseil	9,3 %	2 %
Gestion d'Actifs et Banque Privée	9,0 %	2 %

Les budgets prévisionnels s'appuient sur les principales hypothèses métiers et macro-économiques suivantes :

Banque de détail en France

Réseaux Société
Générale et Crédit du
Nord

- Malgré les contraintes de l'environnement économique, développement des fonds de commerce des réseaux de détail *via* des actions de conquête ciblées et l'activation de relais de croissance (Nouvelle Banque Privée, épargne financière, protection des biens et des personnes)
- Accélération de la transformation des réseaux France
- Forte discipline sur les frais généraux et la maîtrise des risques

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

Europe

- Poursuite de l'adaptation de nos modèles afin de capter les potentiels de croissance de la région et de renforcer les positions concurrentielles de nos implantations
- Normalisation du coût du risque et frais généraux maintenus sous strict contrôle

Russie

- Dans un contexte économique difficile, poursuite du processus de transformation de Rosbank axée notamment sur l'efficacité du dispositif retail, les systèmes d'information, la qualité de service aux clients et la mutualisation au sein du dispositif russe
- Strict contrôle des frais généraux et du coût du risque

Afrique, Asie, Bassin
méditerranéen et Outre-
mer

- Développement de notre dispositif commercial afin de capter le potentiel de l'émergence d'une classe moyenne
- Attention maintenue sur l'efficacité opérationnelle

Assurances

- Poursuite d'une croissance dynamique et du développement à l'international du modèle de bancassurance en synergie avec le réseau de Banque de détail, le nouveau dispositif de Banque Privée et les services financiers aux entreprises

Financement
d'équipement
professionnel

- Maintien des positions de *leader* sur ses marchés
- Consolidation de la rentabilité en continuant à cibler les activités au meilleur couple risque/rentabilité

Services Financiers
Locations automobile

- Poursuite du dynamisme dans un environnement international très concurrentiel

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

Activités de Marchés et
Services aux
Investisseurs

- Adaptation des métiers de marché à un environnement concurrentiel et poursuite des investissements métiers et réglementaires
- Maintien des franchises leaders de marchés (actions)
- Renforcement de la dynamique commerciale de SGSS en Europe, poursuite des mesures d'optimisation et investissement dans les systèmes d'information

Financement et Conseil

- Développement de relais de croissance et notamment des revenus clients et des synergies
- Maintien des franchises leaders de financements (matières premières, structurés)
- Maîtrise du coût du risque dans un environnement économique difficile

Gestion d'Actifs et
Banque Privée

- Croissance de la Banque Privée tirée par une collecte positive et le maintien d'un bon niveau de marge
 - Développement des synergies avec les réseaux de Banque de détail, tant en France qu'à l'international, et avec la Banque de Financement et d'Investissement
-

Des tests de sensibilité sont réalisés, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de chaque UGT de la variation de certaines hypothèses telles que la croissance à long terme, le taux d'actualisation et la rentabilité.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des risques liés à l'activité dans l'environnement actuel, les tests de dépréciation ont été effectués sur la base d'une série d'hypothèses prudentes ou de tests de sensibilité.

Après prise en compte des dépréciations passées, les valeurs recouvrables font preuve d'une faible sensibilité à une variation supplémentaire des hypothèses de taux d'actualisation, de croissance à long terme et opérationnelles. Ainsi :

- une augmentation de 50 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation des UGT indiqués dans le tableau ci-dessus entraînerait une diminution de la valeur recouvrable totale de 7,4 % sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- de même, une réduction de 50 points de base des taux de croissance à long terme entraînerait une diminution de 2,2 % de la valeur recouvrable sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT.

NOTE 2.3 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ENTITÉS CONSOLIDÉES ET LES ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les informations présentées dans cette note concernent les entités structurées consolidées, les participations ne donnant pas le contrôle, les co-entreprises et les entreprises associées.

Sont retenues dans cette note les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe et les entités sous influence notable dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe. Cette significativité est notamment appréciée au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation consolidés du Groupe.

1. ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

Les entités structurées consolidées incluent notamment :

- des organismes de placement collectif (SICAV, FCP...) dont la gestion est assurée par les filiales de gestion d'actifs du Groupe ;
- des Fonds Communs de Titrisation (FCT) qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs et qui portent des risques de crédit inhérents à une exposition ou un panier d'expositions qui peuvent être divisés en tranches ;
- des structures de financement d'actifs qui portent des financements aéronautiques, ferroviaires, maritimes ou immobiliers.

Au 31 décembre 2015, le Groupe n'accorde à ces entités aucun soutien financier qui n'aurait pas été octroyé dans un contexte de marché habituel.

2. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les *Participations ne donnant pas le contrôle* correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe ainsi que la quote-part des résultats et réserves accumulés et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres revenant aux porteurs de ces instruments.

Les participations ne donnant pas le contrôle s'élèvent à 3 638 M EUR (3 645 M EUR au 31 décembre 2014) et représentent 6 % des capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2015 (6 % au 31 décembre 2014). Les principales participations ne donnant pas le contrôle du Groupe s'élèvent à 2 972 M EUR (2 851 M EUR au 31 décembre 2014) et concernent :

- les filiales cotées Komerčni Banka, BRD - Groupe Société Générale SA et SG Marocaine de Banques ;
- Sogecap avec les émissions en décembre 2014 de titres subordonnés perpétuels.

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle du Groupe dans ces entités sont présentés dans la Note 8.4.

3. ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES)

INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES POUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(En M EUR)	Co-entreprises		Entreprises associées		Total entités mises en équivalence	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Quote-part du Groupe dans :						
Résultat net	72	42	159	171	231	213
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)	-	22	(88)	85	(88)	106
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	72	64	71	256	143	319

Les co-entreprises correspondent principalement à des activités de promotion immobilière, de gestion d'actifs et d'assurance.

Jusqu'à sa sortie du périmètre de consolidation, Amundi était la principale entreprise associée. Les mouvements de la période sont liés à la cession de l'intégralité des titres Amundi en novembre 2015 et aux opérations des sociétés de portefeuille.

ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIÉES POUR LES CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie donnés	33	30
Engagements sur instruments financiers à terme	279	1 761

L'évolution des engagements sur instruments financiers à terme s'explique principalement par la cession d'Amundi en 2015.

NOTE 2.4 - ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Les informations présentées ci-dessous concernent les entités structurées par le Groupe et qui ne sont pas contrôlées par ce dernier. Ces informations ont été regroupées par typologie d'entités exerçant des activités similaires : le Financement d'actifs, la Gestion d'actifs et Autres (incluant la Titrisation et les structures d'émission).

Le Financement d'actifs inclut les Groupements d'Intérêt Économique (GIE), les sociétés de personnes et structures équivalentes qui portent des financements aéronautiques, ferroviaires, maritimes ou immobiliers.

La Gestion d'actifs regroupe les organismes de placement collectif (SICAV, FCP...) dont la gestion est assurée par les filiales de gestion d'actifs du Groupe.

La Titrisation regroupe les Fonds Communs de Titrisation (FCT) et structures équivalentes qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs et qui portent des risques de crédit inhérents à une exposition ou un panier d'expositions qui peuvent être divisés en tranches.

Les intérêts du Groupe dans les entités structurées par des tiers sont classés dans les rubriques du bilan consolidé selon leur nature (*Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*, *Actifs financiers disponibles à la vente*, *Prêts et créances*, *Dettes*...).

1. INTÉRÊTS DANS LES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Les intérêts du Groupe dans une entité structurée non consolidée recouvrent des liens contractuels ou non contractuels qui l'exposent à un risque de variation des rendements associés à la performance de cette entité structurée.

Ces intérêts comprennent :

- la détention d'instruments de capitaux propres ou de dettes quel que soit leur rang de subordination ;
- l'apport de financement (prêts, crédits de trésorerie, engagements de financement, lignes de liquidité...);
- le rehaussement de crédit (garanties, parts subordonnées, dérivés de crédit...);
- l'octroi de garantie (engagements de garantie);
- les dérivés qui absorbent tout ou partie du risque de variation des rendements de l'entité structurée à l'exclusion des *Credit Default Swap* (CDS) et des options achetées par le Groupe ;
- les contrats rémunérés par des commissions assises sur la performance de l'entité structurée ;
- les conventions d'intégration fiscale.

	Financement d'actifs		Gestion d'actifs		Autres	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
(En M EUR)						
Total Bilan des entités⁽¹⁾	8 748	9 062	70 292	60 206	14 544	16 919
Valeur nette comptable des intérêts du Groupe dans ces entités :						
Actifs :	4 480	4 691	10 104	9 822	3 986	3 363
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	586	573	9 278	6 109	425	639
Actifs financiers disponibles à la vente	117	125	24	357	3	80
Prêts et créances sur clientèle / établissements de crédit	3 768	3 984	802	173	3 553	2 618
Autres	9	9	-	3 183	5	26
Passifs :	1 853	2 000	9 457	10 065	1 580	1 323
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	188	173	8 081	5 369	662	664
Dettes envers la clientèle / établissements de crédit	1 593	1 819	1 371	1 259	909	654
Autres	72	8	5	3 437	9	5

(1) Pour la Gestion d'actifs : la valeur liquidative (NAV : Net Asset Value) des fonds.

Au 31 décembre 2015, le Groupe n'accorde à ces entités aucun soutien financier qui n'aurait pas été octroyé dans un contexte de marché habituel.

L'exposition maximale au risque de perte en lien avec les intérêts dans une entité structurée correspond :

- au coût amorti ou à la juste valeur⁽¹⁾, des actifs financiers non dérivés conclus avec l'entité structurée en fonction de leur mode d'évaluation au bilan ;
- à la juste valeur⁽¹⁾ des dérivés figurant à l'actif du bilan ;
- au nominal des CDS vendus (montant maximum à payer) ;
- au nominal des engagements de financement ou de garantie donnés.

	Financement d'actifs		Gestion d'actifs		Autres	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
<i>(En M EUR)</i>						
Coût amorti ou juste valeur ⁽¹⁾ , selon leur évaluation au bilan, des actifs financiers non dérivés conclus avec l'entité structurée	3 849	4 077	5 173	7 525	1 236	2 099
Juste valeur ⁽¹⁾ des dérivés figurant à l'actif du bilan	412	413	4 124	1 792	526	299
Nominal des CDS vendus (montant maximum à payer)	-	-	-	-	-	-
Nominal des engagements de financement ou de garantie donnés	663	674	1 780	2 417	1 256	334
Exposition maximale au risque de perte	4 924	5 164	11 077	11 734	3 018	2 732

Les éléments de réduction de l'exposition maximale au risque de perte incluent :

- le nominal des engagements de garantie reçus ;
- la juste valeur⁽¹⁾ des actifs reçus en garantie ;
- la valeur comptable au passif du bilan des dépôts de garantie reçus.

Leurs montants, plafonnés en cas de limitation légale ou contractuelle des sommes réalisables ou appréhendables, s'élèvent à 1 639 M EUR et concernent essentiellement le Financement d'actifs.

(1) Juste valeur à la date de clôture de l'exercice, cette valeur pouvant fluctuer au cours des exercices ultérieurs.

2. INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES SPONSORISÉES PAR LE GROUPE

Le Groupe peut ne pas détenir d'intérêts dans une entité structurée mais être considéré comme sponsor de cette entité s'il a ou a eu un rôle :

- de structureur ;
- de promoteur auprès des investisseurs potentiels ;
- de gestion pour compte de tiers ;
- de garant implicite ou explicite de la performance de l'entité (notamment *via* des garanties de capital ou de rendement accordées aux porteurs de parts d'OPCVM).

Par ailleurs, une entité structurée est réputée sponsorisée par le Groupe dès lors que sa dénomination intègre le nom du Groupe ou d'une de ses filiales.

Par contre, les entités structurées par le Groupe, en réponse à des besoins spécifiques exprimés par un ou plusieurs clients ou bien investisseurs, sont réputées sponsorisées par ces derniers.

Le total bilan de ces entités structurées non consolidées, sponsorisées par le Groupe et dans lesquelles ce dernier ne détient aucun intérêt, s'élève à 1 679 M EUR (dont 806 M EUR au titre des Fonds de Placements).

Les revenus tirés de ces entités (relevant essentiellement du Financement d'actifs) s'élèvent à 2 M EUR principalement issus de la décomptabilisation d'intérêts dans ces entités structurées.

NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés au bilan du Groupe dans des catégories qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ce classement est fonction de la nature des instruments financiers et de l'objet de leur détention.

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- les *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* : il s'agit des instruments financiers détenus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés actifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, ainsi que des actifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur) ;
- les *Prêts et créances* : ils regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi, ni désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur par résultat (option juste valeur). Ils sont évalués au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation pour risque de crédit sur base individuelle ou collective ;
- les *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* : ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition ;
- les *Actifs financiers disponibles à la vente* : ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Ces instruments sont évalués à la juste valeur par contrepartie des *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif tandis que les revenus des titres de capitaux propres sont enregistrés en produits de dividendes.

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- les *Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat* : il s'agit des passifs financiers encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, ainsi que des passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur) ;
- les *Dettes* : elles regroupent les autres passifs financiers non dérivés et sont évaluées au coût amorti.

Les actifs et passifs financiers dérivés qualifiés comptablement d'instruments de couverture sont présentés sur des lignes distinctes du bilan (Cf. Note 3.2).

RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* parmi les actifs financiers détenus à des fins de transaction peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci en date de transfert ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci en date de transfert.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie en date de transfert. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci en date de transfert.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers sont présentées en Note 3.4.

COMPTABILISATION INITIALE

Les achats et les ventes d'actifs financiers classés en Actifs financiers à la juste valeur par résultat, en Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et en Actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de la classification comptable des actifs financiers concernés. Les Prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat pour lesquels ces frais sont enregistrés directement dans le compte de résultat).

Si la juste valeur initiale est fondée principalement sur des données de marché observables, la différence entre cette juste valeur et le prix de transaction, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation utilisés ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur initiale de l'instrument financier est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Le Groupe décomptabilise également les actifs financiers dont il a conservé les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie mais a l'obligation contractuelle de reverser ces mêmes flux à un tiers (« *pass-through agreement* ») et dont il a transféré la quasi-totalité des risques et avantages.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres et de la valeur de tout actif ou passif de gestion.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En M EUR)	31.12.2015		31.12.2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Portefeuille de transaction	462 775	400 931	488 899	436 050
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	56 558	54 050	41 637	44 280
Total	519 333	454 981	530 536	480 330
<i>dont titres reçus / donnés en pension livrée</i>	<i>136 157</i>	<i>141 265</i>	<i>118 870</i>	<i>141 545</i>

1. PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

PRINCIPES COMPTABLES

Le portefeuille de transaction regroupe les actifs et passifs financiers qui sont, lors de leur comptabilisation initiale :

- soit acquis ou encourus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ;
- soit acquis ou encourus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers dérivés, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les instruments financiers dérivés sont classés par défaut en portefeuille de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture (Cf. Note 3.2).

Les instruments financiers du portefeuille de transaction sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

ACTIF

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Obligations et autres instruments de dettes	54 628	67 734
Actions et autres instruments de capitaux propres	79 297	90 164
Autres actifs financiers non dérivés	140 521	121 222
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	188 329	209 779
Total	462 775	488 899
<i>dont titres prêtés</i>	<i>15 670</i>	<i>11 001</i>

(1) Cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

PASSIF

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Dettes représentées par un titre	15 524	17 944
Dettes sur titres empruntés	37 271	54 931
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	14 142	3 143
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 407	1 586
Autres passifs financiers non dérivés	142 359	143 214
Dérivés de transaction ⁽²⁾	190 228	215 232
Total	400 931	436 050

(2) Cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

PRINCIPES COMPTABLES

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent, dans les mêmes rubriques des états financiers, les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

L'application de cette option est limitée aux situations suivantes :

- lorsqu'elle permet l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers ;
- lorsqu'elle s'applique à un instrument financier hybride comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui devraient alternativement faire l'objet d'une comptabilisation distincte ;
- lorsqu'un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers détenus en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

Par ailleurs, pour simplifier leur traitement comptable en évitant l'enregistrement séparé des dérivés incorporés, le Groupe applique l'option juste valeur aux obligations convertibles en actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction.

ACTIF

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Obligations et autres instruments de dettes	20 704	10 082
Actions et autres instruments de capitaux propres	18 537	16 071
Autres actifs financiers	17 027	15 209
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	290	275
Total	56 558	41 637

PASSIF

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option sont essentiellement constitués par les émissions structurées du groupe Société Générale. La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré un produit de 782 M EUR au 31 décembre 2015. Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

Au 31 décembre 2015, la différence entre la juste valeur des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (54 050 M EUR contre 44 280 M EUR au 31 décembre 2014) et leur montant remboursable à maturité (53 769 M EUR contre 43 767 M EUR au 31 décembre 2014) s'élève à 281 M EUR (513 M EUR au 31 décembre 2014).

3. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En M EUR)	2015	2014
Résultat net sur portefeuille de transaction	712	4 121
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur sur option	1 879	(2 415)
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	3 421	2 038
Résultat net sur opérations de couverture	244	696
<i>Résultat net sur instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur</i>	<i>(2 004)</i>	<i>6 533</i>
<i>Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts</i>	<i>2 248</i>	<i>(5 839)</i>
<i>Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie</i>	<i>-</i>	<i>2</i>
Résultat net des opérations de change	1 019	41
Total⁽¹⁾	7 275	4 481

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc...) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

CAS PARTICULIER DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS SUR ACTIONS PROPRES

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ou les actions de filiales du Groupe et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) contre un nombre fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont qualifiés d'instruments de capitaux propres. Ces instruments, ainsi que les primes et soultes payées ou reçues qui s'y rapportent, sont inscrits directement en capitaux propres dès leur enregistrement initial et ne font l'objet d'aucune réévaluation ultérieure. Les ventes d'options de vente sur actions propres donnent lieu à l'enregistrement d'une dette pour la valeur actuelle de leur prix d'exercice par contrepartie des capitaux propres.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

TRAITEMENT DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS INCORPORÉS

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier hybride. Si cet instrument financier hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci-avant. Le contrat hôte est classé et évalué parmi les actifs ou les passifs financiers en fonction de sa catégorie comptable.

1. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TRANSACTION

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments financiers dérivés de transaction sont inscrits au bilan pour leur juste valeur dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* dans le compte de résultat.

DÉTAIL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TRANSACTION

(En M EUR)	31.12.2015		31.12.2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt	126 002	124 931	144 511	145 024
Instruments de change	23 713	24 725	22 999	23 862
Instruments sur actions et indices	18 589	20 727	23 503	27 584
Instruments sur matières premières	12 604	11 690	8 896	8 409
Dérivés de crédit	7 108	7 265	9 563	9 495
Autres instruments financiers à terme	313	890	308	858
Total	188 329	190 228	209 779	215 232

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Tous les dérivés de crédit, quelle que soit l'intention de gestion, sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers. Ils sont donc présentés pour leur juste valeur parmi les instruments financiers dérivés de transaction.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

PRINCIPES COMPTABLES

Afin de couvrir certains risques de marché, le Groupe met en place des couvertures au moyen d'instruments financiers dérivés. Comptablement, ces opérations peuvent être qualifiées de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'un investissement net à l'étranger, selon les risques ou les instruments à couvrir.

Pour qualifier comptablement ces opérations comme des opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture et la stratégie associée de gestion de ce risque, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

L'instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80% - 125%. L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Elle est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est interrompue.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan pour leur juste valeur dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui pourrait affecter le compte de résultat en cas de sortie de l'élément couvert du bilan.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*, mais s'agissant de dérivés de taux, la partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est présentée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Au bilan, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables à la réévaluation du risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert se compensent dans le compte de résultat avec les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture, l'écart représentant un gain ou une perte d'inefficacité.

L'efficacité prospective de la couverture est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de scénarii probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur attribuable au risque couvert, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir des éléments exposés aux variations de flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier comptabilisé au bilan (prêts, titres ou dettes à taux variable) ou à une transaction future hautement probable (taux fixes futurs, prix futurs, etc...). L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat. Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture sont enregistrées parmi les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* pour leur part efficace, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en terme de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre, seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Les montants inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation des instruments financiers dérivés de couverture de flux de trésorerie sont repris ultérieurement dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes sur lesquelles la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET À L'ÉTRANGER LIBELLÉ EN DEVICES

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale ou d'une succursale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

La partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

MACRO-COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'actifs et de passifs financiers macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

DÉTAIL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(En M EUR)	31.12.2015		31.12.2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur				
Instruments de taux d'intérêt	15 448	9 199	18 476	10 261
Instruments de change	79	4	162	22
Instruments sur actions et indices	5	-	1	10
Couverture de flux de trésorerie				
Instruments de taux d'intérêt	589	135	704	301
Instruments de change	384	183	61	273
Autres instruments financiers	33	12	44	35
Total	16 538	9 533	19 448	10 902

Le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe. Les instruments de couverture utilisés sont principalement des swaps de taux d'intérêt.

Le Groupe, au titre de certaines de ses activités de Banque de Financement et d'Investissement, est exposé à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme et met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de flux de trésorerie. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

Les tableaux suivants présentent le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

(En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2015
Flux de trésorerie variables couverts (taux...)	368	890	744	911	2 913
Transactions futures hautement probables	2	164	178	110	454
Autres (change...)	1	2	-	-	3
Total flux de trésorerie couverts en Cash Flow Hedge	371	1 056	922	1 021	3 370

(En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2014
Flux de trésorerie variables couverts (taux...)	119	344	570	1 029	2 062
Transactions futures hautement probables	391	332	521	42	1 286
Autres (change...)	74	281	32	-	386
Total flux de trésorerie couverts en Cash Flow Hedge	584	957	1 123	1 071	3 734

3. ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (NOTIONNELS)

(En M EUR)	31.12.2015		31.12.2014	
	Opérations de transaction	Opérations de couverture	Opérations de transaction	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Swaps</i>	9 464 657	388 205	10 452 500	238 867
<i>Contrats à terme de taux</i>	1 401 505	291	2 391 210	562
<i>Instruments conditionnels</i>	2 519 669	542	2 783 298	2 347
Instruments de change	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	2 429 059	9 635	2 130 738	8 790
<i>Instruments conditionnels</i>	612 156	-	629 126	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	85 632	-	76 862	-
<i>Instruments conditionnels</i>	1 806 733	35	939 917	33
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	183 023	-	161 871	-
<i>Instruments conditionnels</i>	57 682	-	62 807	-
Dérivés de crédit	675 181	-	900 268	-
Autres instruments financiers à terme	33 260	342	55 446	372
Total	19 268 557	399 050	20 584 043	250 971

4. ÉCHÉANCES DES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (NOTIONNELS)

(En M EUR)	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2015
Instruments de taux d'intérêt	1 500 494	3 958 253	4 888 426	3 427 696	13 774 869
Instruments de change	1 272 237	799 888	710 835	267 890	3 050 850
Instruments sur actions et indices	259 813	826 521	762 570	43 496	1 892 400
Instruments sur matières premières	115 528	79 820	40 796	4 561	240 705
Dérivés de crédit	39 180	167 116	442 855	26 030	675 181
Autres instruments financiers à terme	5 317	8 915	19 212	158	33 602
Total	3 192 569	5 840 513	6 864 694	3 769 831	19 667 607

Ces éléments sont présentés en fonction des échéances contractuelles des instruments financiers.

NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont classés ni en *Prêts et créances*, ni en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*, ni en *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

Les revenus courus ou acquis des titres de dettes sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif parmi les *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers*. Les revenus des titres de capitaux propres sont enregistrés quant à eux dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* du compte de résultat.

En date de clôture, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur, hors revenus, sont inscrites en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*, à l'exception des écarts de change sur les actifs monétaires en devises qui sont enregistrés en résultat.

En cas de cession de ces actifs financiers, les gains et pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*.

Par ailleurs, s'il existe en date de clôture une indication objective de dépréciation d'un actif financier disponible à la vente découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à sa comptabilisation initiale, la perte latente accumulée antérieurement en capitaux propres est reclassée en résultat dans la rubrique *Coût du risque* pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les instruments de capitaux propres. Les règles de dépréciation appliquées sont décrites dans la Note 3.8.

1. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En M EUR)	31.12.2015		31.12.2014	
	Net	dont dépréciation	Net	dont dépréciation
Instruments de dettes	119 467	(266)	128 521	(268)
Instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	12 091	(363)	13 181	(1 245)
Titres actions détenus à long terme	2 629	(510)	2 020	(525)
Total	134 187	(1 139)	143 722	(2 038)
dont titres prêtés	1		19	-

(1) Y compris les OPCVM.

MOUVEMENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En M EUR)	2015
Solde au 1^{er} janvier 2015	143 722
Acquisitions	105 812
Cessions / remboursements ⁽¹⁾	(114 185)
Variations de périmètre et autres	(1 165)
Gains et pertes sur variations de juste valeur de la période comptabilisés en capitaux propres	(2 538)
Variation des dépréciations sur instruments de dettes comptabilisée en résultat	2
<i>Dont : augmentation</i>	(10)
<i>reprise</i>	38
<i>autres</i>	(26)
Pertes de valeur sur instruments de capitaux propres comptabilisés en résultat	(126)
Variation des créances rattachées	(77)
Différences de change	2 742
Solde au 31 décembre 2015	134 187

(1) Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

2. GAINS OU PERTES NETS ET PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En M EUR)	2015	2014
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres	722	432
Plus ou moins-value de cession sur instruments de dettes ⁽¹⁾	133	242
Plus ou moins-value de cession sur instruments de capitaux propres ⁽²⁾	995	217
Perte de valeur des instruments de capitaux propres ⁽³⁾	(102)	(8)
Participation aux bénéfices sur actifs financiers disponibles à la vente des filiales d'assurance	(893)	(166)
Plus ou moins-value de cession sur instruments de capitaux propres détenus à long terme	118	46
Perte de valeur des instruments de capitaux propres détenus à long terme	(24)	(25)
Total Gains et Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	949	738
Produits d'intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente	2 811	3 042

(1) Dont 4 M EUR au titre des activités d'assurance en 2015.

(2) Dont 994 M EUR au titre des activités d'assurance en 2015.

(3) Dont -98 M EUR au titre des activités d'assurance en 2015.

3. DÉCOMPOSITION DES GAINS ET PERTES LATENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	2015		
	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente ⁽¹⁾	1 119	(62)	1 057
Gains et pertes latents sur instruments de dette disponibles à la vente	1 047	(679)	368
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	550	(119)	431
Total	2 716	(860)	1 856

(1) Dont 552 M EUR au titre des actions Visa Europe (Cf. Note 3.4.4).

NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR

PRINCIPES COMPTABLES

DÉFINITION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

En l'absence de prix observable pour un actif ou un passif identique, la juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables en retenant des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'instrument considéré.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

À des fins d'information en annexe des comptes consolidés, la juste valeur des instruments financiers est présentée selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 (N1) : Instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Les instruments évalués en juste valeur au bilan, et présentés dans ce niveau 1, comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'États ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations *brokers / dealers*), les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options), les parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible en date d'arrêté des comptes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché sur lequel les volumes et niveaux d'activité sont les plus élevés pour cet instrument.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché.

Niveau 2 (N2) : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau 2. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.

Sont notamment présentés dans la catégorie N2 les titres évalués en juste valeur au bilan, qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds), ainsi que les instruments financiers dérivés fermes et optionnels du marché de gré à gré : contrats d'échange de taux d'intérêt, caps, floors, swaptions, options sur actions, sur indices, sur cours de change, sur matières premières, dérivés de crédit. Ces instruments ont des maturités correspondant aux zones de termes communément traitées dans le marché, et peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (options à barrière, produits à sous-jacents multiples par exemple), la complexité restant cependant limitée. Les techniques de valorisation alors utilisées font appel à des méthodes usuelles et partagées par les principaux intervenants de marché.

Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances évalués au coût amorti au bilan et pour lesquels le risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une cotation sous forme de *Credit Default Swap (CDS)*.

Niveau 3 (N3) : Instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dites non observables).

Il s'agit essentiellement d'instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat (Cf. Note 3).

Ainsi, les instruments financiers classés en catégorie N3 comprennent les dérivés ayant des échéances plus longues que celles traitées habituellement sur les marchés, et/ou dont les profils de rémunération présentent des spécificités marquées. De même, les dettes structurées valorisées en juste valeur au bilan sont classées en N3 dès lors que les dérivés incorporés qui les concernent sont également valorisés sur la base de méthodes utilisant des paramètres non observables.

S'agissant des dérivés complexes, les principaux instruments en N3 sont les suivants :

- Dérivés sur actions : contrats optionnels de maturité longue et/ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments sont sensibles à des paramètres de marché (volatilités, taux de dividende, corrélations...) dont le marquage dépend, en l'absence de profondeur de marché et d'une objectivation possible par des prix régulièrement traités, de méthodes propriétaires (par exemple extrapolation de données observables, analyse historique). Les produits hybrides actions (c'est-à-dire dont au moins un sous-jacent n'est pas de type action) sont également classés en N3 dans la mesure où les corrélations entre sous-jacents différents sont généralement non observables ;
- Dérivés de taux d'intérêt : options long terme et/ou exotiques, produits sensibles à la corrélation (entre différents taux d'intérêts, différents taux de change, ou, par exemple pour les produits *quanto*, pour lesquels les devises de règlement et des sous-jacents sont différentes, entre taux d'intérêts et taux de change) ; ils sont susceptibles d'être classés en N3 pour cause de paramètres de valorisation non observables, compte tenu de la liquidité des couples concernés et de la maturité résiduelle des transactions (par exemple sont jugées non observables les corrélations Taux / Taux sur le couple USD / JPY) ;
- Dérivés de crédit : la catégorie N3 comprend ici principalement des instruments sur paniers exposés à la corrélation de temps de défaut (produits de type « *N to default* » dans lequel l'acheteur de protection est dédommagé à partir du N^{ième} défaut, qui sont exposés à la qualité de crédit des signatures composant le panier et à leur corrélation, ou de type « *CDO Bespoke* », qui sont des CDO – *Collateralized Debt Obligation* – de tranches « sur mesure », c'est-à-dire créés spécifiquement pour un groupe d'investisseurs et structurés en fonction de leur besoin), ainsi que les produits soumis à la volatilité de *spread* de crédit ;
- Dérivés sur matières premières : sont inclus dans cette catégorie des produits faisant appel à des paramètres de volatilité ou de corrélation non observables (options sur *swap* de matières premières, instruments sur paniers de sous-jacents par exemple).

1. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	31.12.2015				31.12.2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	119 360	154 499	587	274 446	144 205	133 715	1 200	279 120
Obligations et autres instruments de dettes	46 383	8 021	224	54 628	59 216	7 661	857	67 734
Actions et autres instruments de capitaux propres	72 975	6 322	-	79 297	84 971	5 193	-	90 164
Autres actifs financiers non dérivés	2	140 156	363	140 521	18	120 861	343	121 222
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	37 710	16 444	2 404	56 558	25 025	15 791	821	41 637
Obligations et autres instruments de dettes	20 291	228	185	20 704	9 890	126	66	10 082
Actions et autres instruments de capitaux propres	17 419	975	143	18 537	15 135	731	205	16 071
Autres actifs financiers	-	14 951	2 076	17 027	-	14 659	550	15 209
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	290	-	290	-	275	-	275
Dérivés de transaction	413	184 065	3 851	188 329	1 175	205 050	3 554	209 779
Instruments de taux d'intérêt	38	123 411	2 553	126 002	27	142 083	2 401	144 511
Instruments de change	298	23 142	273	23 713	848	22 039	112	22 999
Instruments sur actions et indices	-	18 107	482	18 589	292	22 734	477	23 503
Instruments sur matières premières	-	12 361	243	12 604	-	8 526	370	8 896
Dérivés de crédit	-	6 855	253	7 108	-	9 446	116	9 563
Autres instruments financiers à terme	77	189	47	313	8	222	78	308
Dérivés de couverture	-	16 538	-	16 538	-	19 448	-	19 448
Instruments de taux d'intérêt	-	16 037	-	16 037	-	19 180	-	19 180
Instruments de change	-	463	-	463	-	223	-	223
Instruments sur actions et indices	-	5	-	5	-	1	-	1
Autres instruments financiers	-	33	-	33	-	44	-	44
Actifs financiers disponibles à la vente	123 718	8 200	2 269	134 187	125 442	16 413	1 867	143 722
Instruments de dettes	113 374	5 983	110	119 467	113 741	14 453	327	128 521
Instruments de capitaux propres	10 153	1 827	111	12 091	11 543	1 556	82	13 181
Titres actions détenus à long terme	191	390	2 048	2 629	158	404	1 458	2 020
Total des instruments financiers en juste valeur à l'actif	281 201	379 746	9 111	670 058	295 847	390 417	7 442	693 706

2. PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	31.12.2015				31.12.2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	15 564	189 175	5 964	210 703	8 990	203 269	8 559	220 818
Dettes représentées par un titre	-	9 728	5 796	15 524	67	9 579	8 298	17 944
Dettes sur titres empruntés	52	37 219	-	37 271	4 203	50 728	-	54 931
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	14 105	36	1	14 142	3 133	7	3	3 143
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 407	-	-	1 407	1 584	-	2	1 586
Autres passifs financiers non dérivés	-	142 192	167	142 359	3	142 955	256	143 214
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	306	32 570	21 174	54 050	149	26 756	17 375	44 280
Dérivés de transaction	279	185 884	4 065	190 228	1 877	209 066	4 289	215 232
Instruments de taux d'intérêt	42	122 334	2 555	124 931	45	142 638	2 341	145 024
Instruments de change	221	24 470	34	24 725	1 103	22 709	50	23 862
Instruments sur actions et indices	-	19 991	736	20 727	718	25 452	1 414	27 584
Instruments sur matières premières	-	11 436	254	11 690	-	8 198	211	8 409
Dérivés de crédit	-	6 780	485	7 265	-	9 223	272	9 495
Autres instruments financiers à terme	16	873	1	890	11	846	1	858
Dérivés de couverture	-	9 533	-	9 533	-	10 902	-	10 902
Instruments de taux d'intérêt	-	9 334	-	9 334	-	10 562	-	10 562
Instruments de change	-	187	-	187	-	295	-	295
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	10	-	10
Autres instruments financiers	-	12	-	12	-	35	-	35
Total des instruments financiers en juste valeur au passif	16 149	417 162	31 203	464 514	11 016	449 993	30 223	491 232

3. TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	Solde au 1 ^{er} janvier 2015	Acquisitions	Cessions / remboursements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 31 décembre 2015
Portefeuille de transaction	1 200	157	(800)	(29)	-	18	41	-	587
Obligations et autres instruments de dettes	857	157	(778)	(29)	-	13	4	-	224
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers non dérivés	343	-	(22)	-	-	5	37	-	363
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	821	1 822	(117)	(18)	97	(221)	20	-	2 404
Obligations et autres instruments de dettes	66	26	(4)	-	97	-	-	-	185
Actions et autres instruments de capitaux propres	205	1	(41)	-	-	(28)	6	-	143
Autres actifs financiers	550	1 795	(72)	(18)	-	(193)	14	-	2 076
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	3 554	473	(1 430)	(81)	356	818	161	-	3 851
Instruments de taux d'intérêt	2 401	372	(1 185)	(38)	346	557	100	-	2 553
Instruments de change	112	21	(9)	(8)	-	157	-	-	273
Instruments sur actions et indices	477	74	(54)	(33)	7	(34)	45	-	482
Instruments sur matières premières	370	6	(175)	-	-	33	9	-	243
Dérivés de crédit	116	-	(7)	(2)	3	142	1	-	253
Autres instruments financiers à terme	78	-	-	-	-	(37)	6	-	47
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 867	138	(88)	(211)	4	566	19	(26)	2 269
Instruments de dettes	327	44	(51)	(209)	-	-	(2)	1	110
Instruments de capitaux propres	82	16	(2)	-	-	(4)	4	15	111
Titres actions détenus à long terme	1 458	78	(35)	(2)	4	570	17	(42)	2 048
Total des instruments financiers en juste valeur à l'actif	7 442	2 590	(2 435)	(339)	457	1 181	241	(26)	9 111

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	Solde au 1 ^{er} janvier 2015	Emissions	Rachats / reventes	Remboursements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Solde au 31 décembre 2015
Portefeuille de transaction	8 559	1 159	(540)	(1 972)	(1 325)	35	(99)	147	5 964
Dettes représentées par un titre	8 298	1 159	(543)	(1 972)	(1 199)	4	(94)	143	5 796
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	3	-	-	-	(2)	-	-	-	1
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	2	-	-	-	(2)	-	-	-	-
Autres passifs financiers non dérivés	256	-	3	-	(122)	31	(5)	4	167
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	17 375	9 913	(251)	(3 425)	(2 845)	1 670	(1 853)	590	21 174
Dérivés de transaction	4 289	3	(217)	-	(436)	116	248	62	4 065
Instruments de taux d'intérêt	2 341	-	266	-	(255)	76	106	21	2 555
Instruments de change	50	-	5	-	(14)	-	(7)	-	34
Instruments sur actions et indices	1 414	3	(406)	-	(136)	12	(189)	38	736
Instruments sur matières premières	211	-	(70)	-	-	1	109	3	254
Dérivés de crédit	272	-	(12)	-	(31)	27	229	-	485
Autres instruments financiers à terme	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des instruments financiers en juste valeur au passif	30 223	11 075	(1 008)	(5 397)	(4 606)	1 821	(1 704)	799	31 203

4. MÉTHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de *Black & Scholes* pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par la Direction Financière de GBIS (Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) en accord avec les méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment *bid-ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* » / « *Debt valuation adjustment* » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et chambres de compensation. Cet ajustement tient par ailleurs compte des accords de compensation existant pour chacune des contreparties.

La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfices liés au financement de ces opérations (FVA, « *Funding Valuation Adjustment* ») est également effectué.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : indépendantes, disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus et/ou étayées par des prix de transaction.

À titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...);
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs...);
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de plans d'affaires, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

En l'absence de transaction récente sur des titres similaires, les actions non cotées de Visa Europe détenues par le Groupe et classées en *Actifs financiers disponibles à la vente* ont été réévaluées au 31 décembre 2015 sur la base des conditions de l'accord de rachat de cette entité par Visa Inc conclu le 2 novembre 2015 et en tenant compte des incertitudes sur les modalités de réalisation et de règlement de cette opération. Ce rachat, qui se dénouera en 2016 sous réserve de son approbation par les autorités européennes compétentes, sera alors réglé pour partie en trésorerie et pour partie en actions de préférence Visa Inc et sera assorti d'une clause de révision ultérieure du prix. Les actions de préférence Visa Inc seront convertibles en actions ordinaires dans un délai de 4 à 12 ans selon des modalités conditionnelles, elles ne seront pas cotées et leur cessibilité sera restreinte. Au 31 décembre 2015, les principales incertitudes qui ont été retenues par le Groupe pour ajuster la valorisation des actions Visa Europe concernent les conditions éventuelles de son approbation préalable par les autorités européennes compétentes, l'illiquidité des actions de préférence à recevoir et les facteurs qui détermineront le taux de conversion final de ces dernières en actions ordinaires Visa Inc, ainsi que la réalisation des conditions de la clause de complément de prix. Sur la base d'estimations et d'hypothèses, les actions Visa Europe ont été valorisées pour un montant représentant 78% du montant nominal de trésorerie et d'actions de préférence proposé dans l'accord de rachat, générant en capitaux propres une plus-value latente de 552 M EUR avant impôts.

INSTRUMENTS DE DETTES DÉTENUS, ÉMISSIONS STRUCTURÉES DÉSIGNÉES À LA JUSTE VALEUR ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

AUTRES DETTES

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

5. ESTIMATIONS DE PRINCIPAUX PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

Le tableau ci-après fournit pour les instruments en niveau 3 leur valorisation au bilan, ainsi que les intervalles de valeurs des principaux paramètres non observables par grande classe d'instruments.

Instruments <i>cash</i> et dérivés ⁽¹⁾	Evaluation au bilan (M EUR)		Principaux types de produits	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle de données non observables min. et max.
	Actif	Passif				
Actions / fonds	3 035	19 079	Instruments dérivés simples et complexes sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilités des actions	11.1% ; 157.3%
					Dividendes des actions	0% ; 12%
					Corrélations	-100% ; 100%
					Volatilités des <i>Hedge funds</i>	7.5% ; 16.7%
					Volatilités des <i>Mutual funds</i>	2.0% ; 46.4%
Taux d'intérêts et/ou taux de change	3 346	11 385	Instruments dérivés hybrides taux / change, taux / crédit	Modèle de valorisation des produits hybrides	Corrélations	-68.1% ; 90%
			Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilités de change	4% ; 31%
			Instruments dérivés de taux dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacent européens	Modèle de valorisation de produits à remboursements anticipés	Taux constants de remboursements anticipés	0% ; 45%
			Instruments dérivés sur inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Corrélations	65.8% ; 90%
			Crédit	439	485	CDO et tranches d'indices
Autres instruments dérivés de crédit	Modèle de défaut de crédit	Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique				0% ; 100%
		Corrélation des temps de défaut				0% ; 100%
		Corrélation <i>quanto</i>				-50% ; 40%
		<i>Spreads</i> de crédit				0 bps ; 1 000 bps
Matières premières	243	254	Instruments sur panier de matières premières	Modèle de valorisation des options sur matières premières	Corrélations	10.8% ; 98.8%

(1) Les instruments hybrides sont ventilés selon les principales données non observables.

6. SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours incertains. Ce caractère non observable induit toutefois un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 31 décembre 2015 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte soit une variation « normée » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette, soit des hypothèses en lien avec la politique d'ajustements additionnels de valorisation de l'instrument financier concerné.

La variation « normée » correspond :

- soit à l'écart-type des prix de consensus (TOTEM...) qui contribuent à évaluer le paramètre néanmoins considéré comme non observable ;
- soit à l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3 À UNE VARIATION RAISONNABLE DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2015	
	Impact négatif	Impact positif
Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés	-39	116
Volatilités des actions	0	27
Dividendes	-3	8
Corrélations	-36	70
Volatilités des <i>Hedge funds</i>	0	6
Volatilités des <i>Mutual funds</i>	0	5
Instruments sur taux d'intérêts et / ou taux de change, et dérivés	-6	65
Corrélations entre taux d'intérêt et / ou taux de change	-3	56
Volatilités de change	-1	4
Taux constants de remboursements anticipés	0	0
Corrélations entre taux d'inflation	-2	5
Instruments de crédit et dérivés	-36	46
Corrélation des temps de défaut	-2	2
Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	-34	34
Corrélations <i>quanto</i>	0	10
<i>Spreads</i> de crédit	0	0
Instruments dérivés sur matières premières	-1	3
Corrélations entre matières premières	-1	3

Il convient de noter que, compte tenu des réflexions apportées aux niveaux de valorisation, cette sensibilité est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable. Par ailleurs, les montants ci-dessus illustrent les incertitudes de valorisation à la date d'évaluation, sur la base de variations raisonnables ; elles ne permettent pas de prévoir ou déduire les variations futures de la juste valeur ou l'impact de conditions de marché extrême.

7. MARGE DIFFÉRÉE CORRESPONDANT AUX PRINCIPAUX PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, est présenté dans le tableau ci-dessous. Ce montant est enregistré en compte de résultat au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

<i>(En M EUR)</i>	2015	2014
Montant restant à comptabiliser en résultat en début de période	1 031	1 012
Montant généré par les nouvelles transactions de la période	634	564
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période :	(636)	(545)
<i>Dont amortissement</i>	(251)	(216)
<i>Dont passage à des paramètres observables</i>	(79)	(28)
<i>Dont cessions et arrivées à échéance ou à terminaison</i>	(307)	(302)
<i>Dont différences de change</i>	1	1
Montant restant à comptabiliser en résultat en fin de période	1 029	1 031

NOTE 3.5 - PRÊTS ET CRÉANCES

PRINCIPES COMPTABLES

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi, ni désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur par résultat sur option.

Les prêts et créances sont présentés au bilan dans les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation sur une base individuelle ou collective (Cf. Note 3.8).

Les prêts et créances peuvent faire l'objet de renégociations commerciales en l'absence de toute difficulté financière ou insolvabilité du client emprunteur. Ces opérations concernent alors des clients pour lesquels le Groupe accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur et sans aucun abandon de capital ou d'intérêts courus. Les prêts et créances ainsi renégociés sont décomptabilisés en date de renégociation et les nouveaux prêts, contractualisés aux conditions ainsi renégociées, leur sont substitués au bilan à cette même date. Ces nouveaux prêts sont ultérieurement évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif découlant des nouvelles conditions contractuelles.

Les *Prêts et créances sur la clientèle* incluent les créances sur les opérations de location lorsque celles-ci sont qualifiées d'opérations de location-financement. Les contrats de location consentis par le Groupe sont qualifiés de location-financement s'ils ont pour effet de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. À défaut, elles sont qualifiées d'opérations de location simple (Cf. Note 4.2 et Note 8.2).

Ces créances de location-financement représentent l'investissement net du Groupe en tant que bailleur dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. En cas de baisse ultérieure des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement du bailleur dans le contrat de location-financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique *Charges des autres activités* du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location-financement à l'actif du bilan.

1. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires	26 113	23 625
Prêts et comptes ⁽¹⁾	21 291	24 387
Prêts subordonnés et participatifs	458	482
Titres reçus en pension livrée	23 699	32 050
Créances rattachées	122	153
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	71 683	80 697
Dépréciation sur créances individualisées	(37)	(27)
Réévaluation des éléments couverts	36	39
Prêts et créances sur les établissements de crédit net	71 682	80 709

(1) Au 31 décembre 2015, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 82 M EUR contre 89 M EUR au 31 décembre 2014.

2. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires débiteurs	22 653	20 113
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	348 619	322 327
Opérations de location-financement ⁽¹⁾	27 972	26 751
Créances rattachées	1 661	2 072
Titres reçus en pension livrée	19 131	14 526
Prêts et créances à la clientèle avant dépréciation	420 036	385 789
Dépréciation sur créances individualisées	(13 978)	(14 758)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(1 388)	(1 256)
Réévaluation des éléments couverts	582	592
Prêts et créances à la clientèle net	405 252	370 367

(1) Au 31 décembre 2015, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 24 411 M EUR contre 25 689 M EUR au 31 décembre 2014.

DÉTAIL DES AUTRES CONCOURS À LA CLIENTÈLE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Créances commerciales	9 582	9 616
Crédits de trésorerie	101 926	89 047
Crédits à l'exportation	11 499	10 815
Crédits à l'équipement	51 938	51 023
Crédits à l'habitat	115 689	106 618
Valeurs reçues en pension	140	263
Autres crédits	57 845	54 945
Autres concours à la clientèle	348 619	322 327

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU TITRE DES OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Montant des investissements bruts	30 645	29 594
à moins d'un an	8 200	8 169
de un à cinq ans	16 414	15 519
à plus de cinq ans	6 031	5 906
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	26 510	25 317
à moins d'un an	7 501	7 458
de un à cinq ans	14 450	13 421
à plus de cinq ans	4 559	4 438
Produits financiers non acquis	2 617	2 784
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	1 518	1 493

NOTE 3.6 - DETTES

PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes regroupent les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat.

Elles sont présentées au bilan dans les Dettes envers les établissements de crédit, les Dettes envers la clientèle, les Dettes représentées par un titre et les Dettes subordonnées.

Les dettes subordonnées sont les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les dettes sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. En date de clôture, elles sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui conduit notamment à amortir de manière actuarielle les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie des instruments concernés.

Les encours de dettes des comptes d'épargne-logement et des plans d'épargne-logement, figurent parmi les comptes d'épargne à régime spécial au sein des *Dettes envers la clientèle*. Les engagements générés par ces instruments donnent lieu, le cas échéant, à une provision (Cf. Note 3.8).

1. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires	14 920	14 767
Dettes au jour le jour	4 807	2 560
Dettes à terme	63 418	50 007
Dettes rattachées	101	128
Réévaluation des éléments couverts	158	188
Titres donnés en pension	12 048	23 640
Total	95 452	91 290

2. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes d'épargne à régime spécial	83 745	79 785
<i>A vue</i>	59 923	57 550
<i>A terme</i>	23 822	22 235
Autres dépôts clientèle à vue ⁽¹⁾	184 853	157 343
Autres dépôts clientèle à terme ⁽¹⁾	90 591	89 225
Dettes rattachées	528	889
Réévaluation des éléments couverts	370	433
Total dépôts clientèle	360 087	327 675
Valeurs données en pension à la clientèle	91	89
Titres donnés en pension à la clientèle	19 453	21 971
Total	379 631	349 735

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

DÉTAIL PAR TYPE DE CLIENTÈLE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	76 774	62 267
Particuliers	56 448	50 515
Clientèle financière	38 478	32 539
Autres ⁽¹⁾	13 153	12 022
Sous-total	184 853	157 343

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

3. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Bons de caisse	850	947
Emprunts obligataires	23 350	22 255
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	79 256	81 890
Dettes rattachées	897	970
Sous-total	104 353	106 062
Réévaluation des éléments couverts	2 059	2 596
Total	106 412	108 658
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	30 235	32 099

NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

PRINCIPES COMPTABLES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en *Intérêts et produits assimilés* et *Intérêts et charges assimilées* pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (prêts et créances, dettes, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance), ainsi que pour les titres de dette classés en *Actifs financiers disponibles à la vente*.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

(En M EUR)	2015			2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	1 349	(1 678)	(329)	1 281	(1 129)	152
Comptes à vue et prêts/emprunts interbancaires	1 102	(1 600)	(498)	1 073	(994)	79
Titres et valeurs reçus/donnés en pension	247	(78)	169	208	(135)	73
Opérations avec la clientèle	12 860	(5 721)	7 139	13 844	(6 118)	7 725
Créances commerciales	583	-	583	570	-	570
Autres concours à la clientèle	11 562	(2)	11 560	12 520	-	12 520
Comptes ordinaires débiteurs	678	-	678	703	-	703
Comptes d'épargne à régime spécial	-	(1 061)	(1 061)	-	(1 231)	(1 231)
Autres dettes envers la clientèle	-	(4 629)	(4 629)	-	(4 778)	(4 778)
Titres et valeurs reçus/donnés en pension	37	(29)	8	51	(109)	(59)
Opérations sur instruments financiers	10 020	(8 726)	1 294	8 151	(7 286)	866
Actifs financiers disponibles à la vente	2 811	-	2 811	3 042	-	3 042
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	188	-	188	141	-	141
Dettes représentées par des titres	-	(1 992)	(1 992)	-	(2 179)	(2 179)
Dettes subordonnées et convertibles	-	(487)	(487)	-	(508)	(508)
Prêts/emprunts de titres	15	(21)	(6)	16	(24)	(7)
Dérivés de couverture	7 006	(6 226)	780	4 952	(4 575)	377
Opérations de location-financement	1 202	-	1 202	1 256	-	1 256
Location-financement immobilier	236	-	236	250	-	250
Location-financement mobilier	966	-	966	1 006	-	1 006
Total produits/charges d'intérêts	25 431	(16 125)	9 306	24 532	(14 533)	9 999
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés</i>	436			476		

Ces charges d'intérêts intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (Cf. Note 3.1). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

DÉTAIL DES PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR LES AUTRES CONCOURS À LA CLIENTÈLE :

<i>(En M EUR)</i>	2015	2014
Crédits de trésorerie	4 116	4 398
Crédits à l'exportation	278	251
Crédits d'équipement	1 856	2 025
Crédits à l'habitat	4 018	4 359
Autres crédits à la clientèle	1 294	1 487
Total	11 562	12 520

NOTE 3.8 - DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

1. DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes » ou « événement de défaut ») et si cet (ou ces) événement(s) a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent les éléments suivants :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie qui entraîne une forte probabilité que cette dernière ne puisse pas honorer en totalité ses engagements, impliquant alors un risque de perte pour le Groupe,
- l'octroi, pour des raisons liées aux difficultés financières de l'emprunteur, de concessions aux clauses du contrat de prêt qui n'auraient pas été octroyées dans d'autres circonstances,
- la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours (à l'exception des encours restructurés, qui sont considérés pendant une période probatoire comme dépréciables au premier impayé), accompagnée ou non de l'ouverture d'une procédure de recouvrement,
- ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses (dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire).

Le Groupe applique le principe de contagion du caractère dépréciable d'un actif financier à l'ensemble des encours sur la contrepartie en défaut. Dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'applique en général aussi à l'ensemble des encours sur ce groupe.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être. L'actualisation des flux est calculée sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est présenté en déduction de la valeur nette comptable de l'actif financier déprécié. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque* dans le compte de résultat. La reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* dans le compte de résultat.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien ;
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore ;
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est calculé sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut ou, le cas échéant, sur la base d'études ad hoc. Les hypothèses ainsi utilisées sont calibrées pour chaque groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces éléments sont revus régulièrement par la direction des Risques et sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

Les pertes probables encourues par le Groupe suite à l'identification d'un risque avéré de crédit sur les engagements hors-bilan de financement et de garantie sont enregistrées en *Coût du risque* dans le compte de résultat en contrepartie d'une provision au passif du bilan.

RESTRUCTURATIONS DE PRÊTS ET CRÉANCES

Une restructuration pour difficultés financières d'un actif financier classé dans la catégorie *Prêts et créances* est une modification contractuelle du montant, de la durée ou des conditions financières de la transaction initiale acceptée par le Groupe en raison des difficultés financières et de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) et qui n'aurait pas été envisagée dans d'autres circonstances.

Les actifs financiers ainsi restructurés sont classés en encours dépréciés et les clients emprunteurs sont considérés en défaut. Ces classements sont maintenus pendant une période minimale d'un an et au-delà tant que le Groupe a une incertitude sur la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements.

En date de restructuration, la valeur comptable de l'actif financier restructuré est réduite pour être ramenée au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs de trésorerie estimés recouvrables. Cette perte est enregistrée en *Coût du risque* dans le compte de résultat.

Sont exclus de ces encours restructurés les prêts et créances ayant fait l'objet de renégociations commerciales et qui concernent des clients pour lesquels le Groupe accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur et sans aucun abandon de capital ou d'intérêts courus.

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Un actif financier disponible à la vente est déprécié dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la Note 3.4.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres dans la rubrique *Coût du risque* pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les instruments de capitaux propres.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur en lien avec une amélioration du risque de crédit de l'émetteur.

DÉTAIL DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2014	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2015
Etablissements de crédit	27	2	(10)	(8)	(4)	22	37
Crédits à la clientèle	13 949	5 435	(3 536)	1 899	(3 165)	475	13 158
Créances de location-financement et assimilées	809	459	(339)	120	(87)	(22)	820
Groupes d'actifs homogènes	1 256	509	(374)	135	-	(3)	1 388
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾⁽²⁾	2 038	136	(1 026)	(890)	(7)	(2)	1 139
Autres ⁽¹⁾	534	259	(155)	104	(116)	18	540
Total	18 613	6 800	(5 440)	1 360	(3 379)	488	17 082

(1) Dont 29 M EUR de dotations nettes relatives au risque de contrepartie.

(2) Dont dotations aux dépréciations sur instruments de capitaux propres détenus hors activité assurance pour 28 M EUR et qui se décomposent comme suit :

– 12 M EUR : Perte de valeur sur titres non dépréciés au 31 décembre 2015 ;

– 16 M EUR : Perte de valeur complémentaire sur les titres déjà dépréciés au 31 décembre 2015.

2. PROVISIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Les provisions sur instruments financiers et litiges regroupent les provisions pour risque de crédit sur les engagements hors-bilan de financement et de garantie accordés par le Groupe à des tiers, les provisions relatives aux engagements sur les contrats d'épargne-logement, ainsi que celles représentatives d'autres passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise et qui concernent essentiellement des litiges juridiques et des restructurations. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

DÉTAIL DES PROVISIONS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2014	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2015
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	12	22	(7)	15	-	(12)	15
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	304	420	(378)	42	(8)	15	353
Provisions pour litiges	1 321	654	(57)	597	(59)	10	1 869
Autres provisions ⁽¹⁾	746	310	(94)	216	(44)	(7)	911
Provisions sur intruments financiers et litiges	2 383	1 406	(536)	870	(111)	6	3 148

(1) Dont dotations nettes relatives aux provisions PEL/CEL pour 64 M EUR au 31 décembre 2015 (Cf. Note 3.8.3).

3. ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés en France à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en marge d'intérêt au sein du *Produit net bancaire*. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimums attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours de dépôts au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ENCOURS DE DÉPÔTS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Plans d'épargne-logement (PEL)	18 231	16 514
ancienneté de moins de 4 ans	7 938	7 023
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	5 338	4 281
ancienneté de plus de 10 ans	4 955	5 210
Comptes d'épargne-logement (CEL)	1 440	1 502
Total	19 671	18 016

ENCOURS DE CRÉDITS À L'HABITAT OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
ancienneté de moins de 4 ans	31	64
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	82	101
ancienneté de plus de 10 ans	8	12
Total	121	177

PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS LIÉS AUX COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2014	Dotations	Reprises	31.12.2015
Plans d'épargne-logement (PEL)	224	62		286
ancienneté de moins de 4 ans	2	4		6
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4	24		28
ancienneté de plus de 10 ans	218	34		252
Comptes d'épargne-logement (CEL)	-	2		2
Total	224	64	-	288

Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles sur 2015, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts espèces. Le niveau de provisionnement se monte à 1,46 % des encours totaux au 31 décembre 2015.

MODALITÉS DE DÉTERMINATION DES PARAMÈTRES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la Banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

4. COÛT DU RISQUE

PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques.

<i>(En M EUR)</i>	2015	2014
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	(2 232)	(2 496)
Pertes non couvertes	(293)	(266)
<i>sur créances irrécouvrables</i>	(245)	(229)
<i>sur autres risques</i>	(48)	(37)
Récupérations	164	167
<i>sur créances irrécouvrables</i>	161	163
<i>sur autres risques</i>	3	4
Autres risques		
Dotations nettes aux autres provisions ⁽¹⁾	(704)	(372)
Total	(3 065)	(2 967)

(1) Pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision du Conseil d'État relative au précompte, le Groupe a inscrit à son passif une provision pour litiges qui a fait l'objet en 2015 d'une dotation complémentaire de 600 M EUR pour la porter à 1 700 M EUR (incluant une estimation des frais de procédure afférents).

NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

PRINCIPES COMPTABLES

DÉFINITION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

En l'absence de prix observable pour un actif ou un passif identique, la juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables en retenant des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'instrument considéré.

Cette note présente la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, ventilée selon la hiérarchie de la juste valeur décrite dans la Note 3.4. Cette juste valeur ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

1. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2015				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	71 682	72 357	-	60 528	11 829
Prêts et créances sur la clientèle	405 252	406 975	-	142 999	263 976
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 044	4 268	4 139	95	34
Total actifs financiers valorisés au coût amorti au bilan	480 978	483 600	4 139	203 622	275 839

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2014				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	80 709	81 742	-	70 534	11 208
Prêts et créances sur la clientèle	370 367	375 049	-	115 361	259 688
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 368	4 451	4 341	91	19
Total actifs financiers valorisés au coût amorti au bilan	455 444	461 242	4 341	185 986	246 165

2. PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

	31.12.2015				
(En M EUR)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes envers les établissements de crédit	95 452	95 739	139	91 667	3 933
Dettes envers la clientèle	379 631	380 263	-	370 918	9 345
Dettes représentées par un titre	106 412	109 227	22 546	85 649	1 032
Dettes subordonnées	13 046	14 040	-	14 040	-
Total passifs financiers valorisés au coût amorti au bilan	594 541	599 269	22 685	562 274	14 310

	31.12.2014				
(En M EUR)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes envers les établissements de crédit	91 290	91 577	-	88 146	3 431
Dettes envers la clientèle	349 735	349 810	-	335 914	13 896
Dettes représentées par un titre	108 658	110 261	19 411	89 371	1 479
Dettes subordonnées	8 834	9 649	-	9 649	-
Total passifs financiers valorisés au coût amorti au bilan	558 518	561 297	19 411	523 080	18 806

3. MÉTHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

PRÊTS, CRÉANCES ET OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location-financement aux établissements de crédit et aux grandes entreprises, est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publié par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location-financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances, les créances de location-financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable nette de dépréciations, dès lors qu'il n'y a pas eu de fluctuation significative des *spreads* de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

DETTES

La juste valeur des dettes est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Dès lors que la dette est représentée par un instrument coté, sa juste valeur est égale à son cours de marché.

Pour les dettes à taux variable et celles dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. De la même manière, la juste valeur individuelle des comptes à vue est égale à leur valeur comptable.

NOTE 3.10 - ENGAGEMENTS ET ACTIFS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

PRINCIPES COMPTABLES

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, ni évalués en juste valeur par résultat au titre d'une activité de transaction, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ; par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions* (Cf. Note 3.8).

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur. Elles sont évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan (Cf. Note 3.8).

ENGAGEMENTS SUR TITRES

Les achats et les ventes de titres classés en Actifs financiers à la juste valeur par résultat, en Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et en Actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison. Entre la date de négociation et la date de règlement-livraison, les engagements sur titres à recevoir ou à livrer ne sont pas enregistrés au bilan. Les variations de juste valeur des titres en juste valeur par résultat et des titres disponibles à la vente entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de la classification comptable des titres concernés.

1. ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DONNÉS

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	26 164	11 251
En faveur de la clientèle	149 207	121 019
<i>Facilités d'émission</i>	-	-
<i>Ouvertures de crédits confirmés</i>	145 802	118 483
<i>Autres</i>	3 405	2 536
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	9 349	17 461
Donnés à la clientèle ⁽¹⁾	54 855	52 412
Engagements sur titres		
Titres à livrer	30 015	25 870

(1) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérés par des entités du Groupe.

ENGAGEMENTS REÇUS

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	82 631	56 235
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	92 439	74 982
Autres engagements reçus ⁽¹⁾	103 133	79 236
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	30 332	26 228

(1) Dont garanties reçues d'États, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 44 878 M EUR au 31 décembre 2015 contre 36 841 M EUR au 31 décembre 2014.

2. ACTIFS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

ACTIFS REMIS EN GARANTIE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs ⁽¹⁾	235 130	190 168
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers ⁽²⁾	38 302	31 728
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors-bilan	763	742
Total	274 195	222 638

(1) Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès des Banques centrales).

(2) Les actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers correspondent principalement à des dépôts de garantie.

ACTIFS REÇUS EN GARANTIE ET DONT L'ENTITÉ PEUT DISPOSER

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Juste valeur des titres reçus en pension livrée	178 937	165 790

NOTE 3.11 - ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS

PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs financiers transférés qui sont intégralement conservés au bilan regroupent les cessions temporaires de titres (prêts et pensions livrées) ainsi que certaines cessions de créances à des véhicules de titrisation consolidés.

Les opérations de cessions temporaires (prêts de titres et titres donnés en pension livrée) présentées dans les tableaux ci-dessous ne portent que sur des titres reconnus à l'actif du bilan.

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension ou d'un prêt sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine. Dans le cas de mises en pension, l'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en dettes au passif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de trading qui sont enregistrées parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du Groupe. Toutefois, en cas de cession ultérieure des titres empruntés, une dette de restitution de ces titres à leur prêteur est inscrite au passif du bilan du Groupe parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Dans le cas des titres reçus en pension, le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit en *Prêts et créances* à l'actif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de trading qui sont enregistrées parmi les *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les prêts et emprunts de titres adossés contre espèces sont assimilés à des opérations de pensions livrées et sont comptabilisés et présentés comme tels au bilan.

Dans le cas des cessions temporaires de titres, le Groupe demeure exposé au risque de défaillance de l'émetteur du titre (risque de crédit) ainsi qu'aux fluctuations à la hausse ou à la baisse de la valeur des titres (risque de marché). Les titres prêtés ou donnés en pension ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie dans le cadre d'une autre opération.

1. ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS

PENSIONS LIVRÉES

(En M EUR)	31.12.2015		31.12.2014	
	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
Titres disponibles à la vente	16 106	12 249	7 752	6 567
Titres à la juste valeur par résultat	43 009	33 174	39 864	34 916
Total	59 115	45 423	47 616	41 483

PRÊTS DE TITRES

(En M EUR)	31.12.2015		31.12.2014	
	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
Titres à la juste valeur par résultat	5 832	180	7 194	130
Total	5 832	180	7 194	130

ACTIFS DE TITRISATION POUR LESQUELS LE RECOURS DES DÉTENTEURS DES DETTES ASSOCIÉES SE LIMITE AUX SEULS ACTIFS TRANSFÉRÉS

Prêts à la clientèle (En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Valeur comptable des actifs	1062	874
Valeur comptable des dettes associées	946	665
Juste valeur des actifs transférés (A)	1060	908
Juste valeur des dettes associées (B)	944	666
Position nette (A)-(B)	116	242

En 2015, une opération de titrisation de créances (prêts à la clientèle) a fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes. Les véhicules portant les créances cédées sont consolidés par le Groupe.

Le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances ; par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

2. ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS PARTIELLEMENT OU INTÉGRALEMENT DÉCOMPTABILISÉS

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers transférés significatifs qui soient partiellement ou intégralement décomptabilisés.

NOTE 3.12 - COMPENSATION D'ACTIFS FINANCIERS ET DE PASSIFS FINANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

Un actif financier et un passif financier sont compensés et leur solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit de compenser les montants comptabilisés doit être exécutoire en toute circonstance, tant dans le cadre des activités normales qu'en cas de défaut d'une des parties. À cet égard, le Groupe inscrit notamment dans son bilan le montant net des instruments financiers conclus avec certaines chambres de compensation lorsqu'elles permettent effectivement un règlement net *via* des appels de marges quotidiens en trésorerie, ou lorsque leur mécanisme de règlement brut possède des caractéristiques qui éliminent ou rendent négligeables le risque de crédit et le risque de liquidité et font par ailleurs que les sommes à verser ou à recevoir sont traitées dans un même processus ou cycle de règlement.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs financiers et passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans le bilan consolidé du Groupe. Les encours bruts de ces actifs financiers et passifs financiers sont rapprochés avec les encours consolidés présentés au bilan (montants nets au bilan) après indication des montants qui ont été compensés au bilan pour ces différents instruments (montants compensés) et agrégation avec les encours des autres actifs et passifs financiers qui ne font l'objet d'aucune compensation ni convention-cadre de compensation ou accord similaire (montants des actifs et passifs non compensables).

Ces tableaux indiquent également les montants qui seraient compensables en application de conventions-cadres de compensation et d'accords similaires dont les caractéristiques ne permettent cependant pas cette compensation dans les comptes consolidés en application des normes IFRS. Cette information a pour objet de permettre une comparaison avec le traitement qui serait applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (*US GAAP*).

Les positions nettes qui résultent de ces différentes compensations n'ont pas pour objet de mesurer l'exposition du Groupe au risque de contrepartie sur ces instruments financiers dans la mesure où la gestion de ce risque met en œuvre d'autres mécanismes de réduction qui viennent en complément des accords de compensation.

1. DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2015

ACTIF

	Montants des actifs non compensables	Effets des compensations sur le bilan		Montants nets au bilan	Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires ⁽¹⁾			Position nette
		Montants bruts	Montants compensés		Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers reçus en garantie	
<i>(En M EUR)</i>								
Instruments financiers dérivés (Cf. Note 3.2)	30 149	271 252	(96 534)	204 867	(142 350)	(16 311)	(158)	46 048
Titres prêtés (Cf. Notes 3.1 et 3.3)	1 724	13 947	-	15 671	(12 631)	-	(659)	2 381
Titres reçus en pension (Cf. Notes 3.1 et 3.5)	45 413	173 089	(39 515)	178 987	(49 829)	(587)	(78 783)	49 788
Dépôts de garantie versés (Cf. Note 4.4)	22 967	16 132	-	39 099	-	(16 132)	-	22 967
Autres actifs non soumis à compensation	895 767	-	-	895 767	-	-	-	895 767
Total actif	996 020	474 420	(136 049)	1 334 391	(204 810)	(33 030)	(79 600)	1 016 951

(1) Juste valeur des instruments financiers et dépôts de garantie, plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de sur-couverture.

PASSIF

	Montants des passifs non compensables	Effets des compensations sur le bilan		Montants nets au bilan	Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires ⁽²⁾			Position nette
		Montants bruts	Montants compensés		Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers donnés en garantie	
<i>(En M EUR)</i>								
Instruments financiers dérivés (Cf. Note 3.1 et 3.2)	29 946	266 349	(96 534)	199 761	(142 350)	(16 102)	-	41 309
Dettes sur titres empruntés (Cf. Note 3.1)	11 921	25 350	-	37 271	(12 631)	-	(15 947)	8 693
Titres donnés en pension (Cf. Notes 3.1 et 3.6)	61 191	151 090	(39 515)	172 766	(49 829)	(30)	(51 417)	71 490
Dépôts de garantie reçus (Cf. Note 4.4)	27 590	16 898	-	44 488	-	(16 898)	-	27 590
Autres passifs non soumis à compensation	817 430	-	-	817 430	-	-	-	817 430
Total dettes	948 078	459 687	(136 049)	1 271 716	(204 810)	(33 030)	(67 364)	966 512

(2) Juste valeur des instruments financiers et dépôts de garantie, plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de sur-couverture.

2. DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014

ACTIF

	Montants des actifs non compensables*	Effets des compensations sur le bilan		Montants nets au bilan*	Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires ⁽³⁾			Position nette*
		Montants bruts	Montants compensés		Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers reçus en garantie	
<i>(En M EUR)</i>								
Instruments financiers dérivés (Cf. Note 3.2)	29 612	371 273	(171 658)	229 227	(164 717)	(17 690)	(162)	46 658
Titres prêtés (Cf. Notes 3.1 et 3.3)	2 800	8 220	-	11 020	(6 635)	-	(65)	4 320
Titres reçus en pension (Cf. Notes 3.1 et 3.5)	43 469	151 180	(29 203)	165 446	(36 835)	(242)	(84 655)	43 714
Dépôts de garantie versés (Cf. Note 4.4)	15 850	17 644	-	33 494	-	(17 644)	-	15 850
Autres actifs non soumis à compensation	868 951	-	-	868 951	-	-	-	868 951
Total actif	960 682	548 317	(200 861)	1 308 138	(208 187)	(35 576)	(84 882)	979 493

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (Cf. Note 1).

(3) Juste valeur des instruments financiers et dépôts de garantie, plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de sur-couverture.

PASSIF

	Montants des passifs non compensables*	Effets des compensations sur le bilan		Montants nets au bilan*	Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires ⁽⁴⁾			Position nette*
		Montants bruts	Montants compensés		Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers donnés en garantie	
<i>(En M EUR)</i>								
Instruments financiers dérivés (Cf. Note 3.1 et 3.2)	29 416	368 376	(171 658)	226 134	(164 717)	(17 582)	(3)	43 832
Dettes sur titres empruntés (Cf. Note 3.1)	38 542	16 389	-	54 931	(6 635)	-	(9 743)	38 553
Titres donnés en pension (Cf. Notes 3.1 et 3.6)	57 832	158 527	(29 203)	187 156	(36 835)	(62)	(91 973)	58 286
Dépôts de garantie reçus (Cf. Note 4.4)	23 290	17 932	-	41 222	-	(17 932)	-	23 290
Autres passifs non soumis à compensation	739 821	-	-	739 821	-	-	-	739 821
Total dettes	888 901	561 224	(200 861)	1 249 264	(208 187)	(35 576)	(101 719)	903 782

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (Cf. Note 1).

(4) Juste valeur des instruments financiers et dépôts de garantie, plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de sur-couverture.

NOTE 3.13 - ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES PASSIFS FINANCIERS

Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts prévisionnels et hors dérivés.

<i>(En M EUR)</i>	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2015
Banques centrales	6 915	3	41	-	6 959
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	225 464	20 323	27 268	41 581	314 636
Dettes envers les établissements de crédit	63 893	6 300	22 302	2 869	95 364
Dettes envers la clientèle	298 375	29 355	29 079	24 199	381 008
Dettes représentées par un titre	22 547	22 519	37 277	13 145	95 488
Dettes subordonnées	311	1 125	2 546	8 728	12 710
Total Ressources	617 504	79 625	118 514	90 522	906 165
Engagements de financement donnés	65 668	19 159	75 608	14 568	175 003
Engagements de garanties donnés	22 044	8 948	12 000	23 770	66 762
Total des engagements donnés	87 713	28 106	87 608	38 338	241 765

NOTE 4 - AUTRES ACTIVITÉS

NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Les rubriques de *Produits et charges de commissions* regroupent les commissions sur prestations de services et engagements qui ne sont pas assimilables à des intérêts. Les commissions assimilables à des intérêts font partie intégrante du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier auquel elles se rapportent et sont enregistrées en *Intérêts et produits assimilés* et *Intérêts et charges assimilés* (Cf. Note 3.7).

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent :

- Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements aux services digitaux, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.
- Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

Dans le cadre des opérations de syndication, le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est aligné sur celui des autres participants en y intégrant si nécessaire une quote-part des commissions de prise ferme et de participation ; le solde de ces commissions, rémunérant les prestations rendues, est alors enregistré en *Produits de commissions* à la fin de la période de syndication. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération.

(En M EUR)	2015			2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	138	(128)	10	120	(113)	7
Opérations avec la clientèle	2 611	-	2 611	2 595	-	2 595
Opérations sur instruments financiers	2 364	(2 148)	216	1 803	(1 486)	317
Opérations sur titres	680	(1 006)	(326)	618	(669)	(51)
Opérations sur marchés primaires	280	-	280	255	-	255
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	1 404	(1 142)	262	930	(817)	113
Engagements de financement et de garantie	768	(91)	677	731	(78)	653
Prestations de services	3 963	-	3 963	3 623	-	3 623
Autres	300	(1 099)	(799)	287	(1 007)	(720)
Total	10 144	(3 466)	6 678	9 159	(2 684)	6 475

CES PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS INCLUENT :

(En M EUR)	2015	2014
Les produits de commissions hors TIE (Taux d'Intérêt Effectif) liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	3 789	3 705
Les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	1 976	1 925
Les charges de commissions hors TIE liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(91)	(78)
Les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(1 432)	(1 000)

NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

PRINCIPES COMPTABLES

ACTIVITÉS DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe qui n'ont pas pour effet de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué sont qualifiés de location simple.

Les biens détenus dans le cadre de ces opérations de location simple, incluant les immeubles de placement, sont présentés parmi les *Immobilisations corporelles et incorporelles* au bilan, pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations (Cf. Note 8.2).

Les actifs de location sont amortis hors valeur résiduelle sur la durée du bail. Les revenus des loyers sont enregistrés en produits de manière linéaire sur la durée du contrat de location, tandis que le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée du contrat de service, une marge constante entre ces produits et les charges encourues pour rendre le service.

Les immeubles de placement sont amortis en appliquant une approche par composants. Chaque composant est amorti sur sa propre durée d'utilité comprise entre 10 et 50 ans.

Les produits et charges et les plus ou moins-values de cession sur les immeubles de placement et sur les biens loués en location simple, ainsi que les produits et charges relatifs aux prestations de maintenance connexes aux activités de location simple, sont enregistrés parmi les *Produits et charges des autres activités* dans les lignes *Activités de location immobilière* et *Activités de location mobilière* du tableau ci-dessous.

Ces mêmes lignes incluent également les pertes encourues en cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties sur les opérations de location-financement, ainsi que les produits et charges de dépréciation et les plus ou moins-value de cession relatifs aux biens non loués après résiliation d'opérations de location-financement.

AUTRES ACTIVITÉS

Les principes comptables applicables aux activités d'assurance sont présentés dans la Note 4.3.

Les lignes *Autres activités* incluent également les charges et produits relatifs aux stocks physiques de matières premières que le Groupe peut être amené à détenir dans le cadre de ses activités sur les instruments dérivés sur matières premières.

(En M EUR)	2015			2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de promotion immobilière	76	(4)	72	75	-	75
Activités de location immobilière	47	(66)	(19)	109	(34)	75
Activités de location mobilière	7 496	(5 130)	2 366	7 025	(4 762)	2 263
Autres activités	45 705	(46 693)	(988)	43 010	(43 555)	(545)
<i>Dont activités d'assurance</i>	11 556	(11 344)	212	12 440	(12 012)	428
Total	53 324	(51 893)	1 431	50 219	(48 351)	1 869

NOTE 4.3 - ACTIVITÉS D'ASSURANCE

PRINCIPES COMPTABLES

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites dans la Note 3.

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les risques couverts par les contrats d'assurance-vie sont majoritairement des risques de décès, d'invalidité et d'incapacité de travail. Les provisions techniques relatives à ces contrats sont constituées principalement des provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés et celle des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte avec clause discrétionnaire de participation aux bénéfices ou avec une clause d'assurance significative (mortalité, invalidité...) sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les risques couverts par les contrats d'assurance non-vie sont majoritairement des risques de protection habitations, des risques automobiles et des garanties accidents de la vie. Les provisions techniques relatives à ces contrats regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et des provisions pour sinistres à payer.

En application des principes définis par la norme IFRS 4 et conformément à la réglementation locale applicable au regard de cette dernière, les contrats d'assurance avec une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une «comptabilité miroir » consistant à comptabiliser au bilan dans le poste *Participation aux bénéfices différée* les écarts de valorisation positifs ou négatifs des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Cette provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Afin d'établir le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée en cas de moins-value latente nette, le Groupe vérifie alors que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-values latentes. Pour cela, les approches suivantes sont retenues :

- la première consiste à simuler des *scenarii* de stress déterministes (« normés » ou « extrêmes »). On démontre que dans ces *scenarii*, il n'y a pas de réalisation de moins-values significatives au titre des actifs en stock à la date d'inventaire dans les *scenarii* testés ;
- l'objectif de la seconde approche est de s'assurer qu'à moyen-long terme, les ventes réalisées pour faire face aux besoins de liquidité ne génèrent pas de moins-values significatives. Cette approche est vérifiée sur des projections réalisées à partir de *scenarii* extrêmes ;
- par ailleurs, le test d'adéquation des passifs est effectué trimestriellement au moyen d'un modèle stochastique faisant appel à des hypothèses de paramètres conformes à ceux utilisés pour la MCEV (*Market Consistent Embedded Value*). Ce test prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion, les commissions, les options et garanties sur les contrats.

CHARGES ET PRODUITS

Les charges et produits relatifs aux contrats d'assurance émis par les entreprises d'assurance du Groupe sont présentés parmi les *Produits et charges des autres activités* dans le compte de résultat. Les autres produits et charges sont présentés dans les rubriques auxquelles ils se rapportent. Les variations de la provision pour participation aux bénéfices différée sont présentées au compte de résultat ou parmi les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* dans les rubriques dédiées aux actifs sous-jacents concernés.

1. DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	20 043	18 087
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	78 316	75 360
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	1 175	1 098
Participation aux bénéfices différée passive	7 723	8 753
Total	107 257	103 298
Part des réassureurs	(293)	(282)
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	106 964	103 016

TABLEAU DE VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture au 1^{er} janvier 2015 (hors participation aux bénéfices différée)	18 087	75 360	1 098
Charge des provisions d'assurance	1 215	1 577	80
Revalorisation des contrats en unités de compte	570	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	(133)	-	-
Transferts et arbitrages	215	(217)	-
Entrées de portefeuilles	4	-	(1)
Participation aux résultats	80	1 552	-
Autres	5	44	(2)
Provisions de clôture au 31 décembre 2015 (hors participation aux bénéfices différée)	20 043	78 316	1 175

Conformément à la norme IFRS 4 et aux principes du Groupe, le *Liability Adequacy Test (LAT)* sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2015. Ce test a pour objectif de vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants, en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques similaires à ceux utilisés pour nos modèles de gestion actif/passif. Le résultat de ce test au 31 décembre 2015 est probant.

ÉCHÉANCES PAR DURÉE RESTANT À COURIR DES PROVISIONS TECHNIQUES

(En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2015
Provisions techniques des entreprises d'assurance	11 199	7 710	29 195	59 153	107 257

2. NATURE DES PLACEMENTS NETS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

<i>(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	41 930	27 350
Instruments de dettes	23 451	11 342
Instruments de capitaux propres	18 479	16 008
Prêts et Créances sur établissements de crédits	9 890	10 328
Actifs financiers disponibles à la vente	74 873	82 796
Instruments de dettes	63 130	73 326
Instruments de capitaux propres	11 743	9 470
Placements immobiliers	591	477
Total⁽¹⁾	127 284	120 951

(1) Les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte sont maintenus au bilan consolidé du Groupe, traitement qui n'a pas d'incidence significative sur ce dernier.

3. GAINS ET PERTES LATENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(En M EUR)</i>	Plus-values	Moins-values	Réévaluation nette
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	550	(119)	431
<i>sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	928	(568)	360
<i>sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	7 908	(521)	7 387
<i>Participation aux bénéfices différée</i>	(8 286)	970	(7 316)

4. RÉSULTAT TECHNIQUE DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

<i>(En M EUR)</i>	2015	2014
Primes	11 271	11 904
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(11 233)	(12 243)
Produits nets des placements	4 535	4 198
Autres produits (charges) nets techniques	(3 853)	(3 158)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-groupe	720	701
Élimination des opérations intra-groupe ⁽¹⁾	404	181
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-groupe	1 124	882

(1) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

5. PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

<i>(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)</i>	2015	2014
Commissions et honoraires reçus		
Chargements d'acquisition	737	531
Chargements de gestion	702	696
Autres	38	35
Commissions et honoraires payés		
Chargements d'acquisition	(585)	(534)
Chargements de gestion	(394)	(336)
Autres	(61)	(51)
Total des commissions et honoraires	437	341

6. GESTION DES RISQUES D'ASSURANCE

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques techniques, notamment le risque de souscription lié aux risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non-vie comme en prévoyance, les bénéficiaires sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée lors de l'élaboration des tarifs. Les dérives peuvent être liées à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées (rachats, transferts...), les modifications de l'environnement macro-économique, les pandémies, les catastrophes naturelles, la mortalité, la morbidité, la longévité... ;
- les risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif-passif : en assurance-vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne-métier assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de *reportings* réguliers auprès des Directions générales des entités concernées et des Directions générales des lignes-métiers.

En matière de risques de tarification et de dérive de la sinistralité, quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'audit qualité et d'audit interne pluriannuelles. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
- suivi des ratios sinistres/primes réalisés à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de survenance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou survenus mais non déclarés) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;
- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.

Concernant la maîtrise des risques liés aux marchés financiers, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...) sont étudiés au sein de la Direction finances et risques de la ligne métier assurances. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction générale du Groupe lors d'un comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse sont organisées autour de quelques grands principes :

- gestion des risques actif/passif :
 - surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la durée du passif rapportée à la durée de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques de liquidité,
 - surveillance particulière sur les flux de rachat et simulations de *scenarii* de *stress*,
 - surveillance étroite des marchés action et simulations de *scenarii* de *stress*,
 - couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) par des instruments financiers.
- gestion des risques financiers, sous forme de limites :
 - limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction entre émetteurs souverains et privés),
 - limites de *rating* émetteurs,
 - limites par types d'actifs (ex. : actions, *private equity*).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers *scenarii* de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de *stress tests* et de modélisations stochastiques.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2016, la directive Solvabilité 2 s'applique aux groupes et compagnies d'assurance, de réassurance, mutuelles et institutions de prévoyance situés dans l'Union européenne. Cette nouvelle réglementation s'impose à l'ensemble des entités concernées du Groupe.

NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

1. AUTRES ACTIFS

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	39 099	33 494
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	6 557	7 144
Charges payées ou comptabilisées d'avance	569	556
Autres débiteurs divers	23 407	24 273
Total brut	69 632	65 467
Dépréciation	(234)	(229)
Total net	69 398	65 238

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

2. AUTRES PASSIFS

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2015	31.12.2014*
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	44 488	41 222
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	6 938	6 909
Autres opérations sur titres	21	16
Charges à payer sur engagements sociaux	2 818	2 761
Produits constatés d'avance	1 605	1 558
Autres créditeurs divers	27 213	22 565
Total	83 083	75 031

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (Cf. Note 1).

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

NOTE 5 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

PRINCIPES COMPTABLES

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;
- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière ;
- les avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

NOTE 5.1 - FRAIS DE PERSONNEL ET TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des charges liées au personnel et regroupe à ce titre les charges relatives aux avantages du personnel et celles liées aux paiements sur base d'actions Société Générale.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en *Frais de personnel* lorsque ces derniers ont rendu les services rémunérés par ces avantages.

Les principes comptables applicables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages à long terme sont présentés dans la Note 5.2 ; ceux applicables aux paiements sur base d'actions Société Générale sont présentés dans la Note 5.3.

1. FRAIS DE PERSONNEL

(En M EUR)	2015	2014
Rémunérations du personnel	(6 817)	(6 504)
Charges sociales et fiscales	(1 604)	(1 581)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(679)	(657)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(128)	(95)
Participation, intéressement, abondement et décote	(248)	(212)
Total	(9 476)	(9 049)

2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

PRINCIPES COMPTABLES

Les frais de personnel incluent les transactions avec les parties liées telles que définies par la norme IAS 24.

Le Groupe a retenu comme parties liées, d'une part les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président, le Directeur général et les deux Directeurs généraux délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leurs toits, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles Société Générale exerce une influence notable.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales) et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 17.

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Avantages à court terme	15,6	12,0
Avantages postérieurs à l'emploi	0,5	0,4
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	1,5	3,1
Total	17,6	15,5

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES PERSONNES PHYSIQUES

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leurs familles, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2015, qui s'élèvent au total à 16.5 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS PAR LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2015 en application de la norme IAS 19 révisée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des mandataires sociaux de Société Générale (MM. Cabannes, Sanchez Incera et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 4.1 M EUR.

NOTE 5.2 - AVANTAGES DU PERSONNEL

Les entités du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

DÉTAIL DES PROVISIONS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL

(En M EUR)	Stock au 31.12.2014	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Ecarts actuariels	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2015
Provisions sur avantages du personnel	1 811	314	(265)	49	-	(91)	15	1 784

1. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

PRINCIPES COMPTABLES

Les avantages postérieurs à l'emploi se décomposent en deux catégories : les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes de retraite à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais qui ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ces écarts actuariels, ainsi que le rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ces éléments sont enregistrés immédiatement et en totalité parmi les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*. Ces éléments ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les états financiers consolidés du Groupe, ces éléments qui ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat sont présentés sur une ligne distincte de l'État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, mais sont transférés en réserves dans le tableau d'Évolution des capitaux propres de sorte qu'ils figurent directement parmi les *Réserves consolidées* au passif du bilan.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- la variation de l'engagement suite à une modification ou à une réduction d'un régime (coût des services passés) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation de l'engagement et le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net) ;
- l'effet des liquidations de régimes.

RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Les principaux régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies se situent en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

En France, ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux ARRCO et AGIRC, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Au Royaume-Uni, l'employeur verse des taux de cotisations variables en fonction de l'âge des collaborateurs (de 2,5 à 10 % du salaire) et peut abonder jusqu'à 4,5 % les versements complémentaires volontaires des salariés.

Aux États Unis, l'employeur contribue à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés jusqu'à 100 % sur les premiers 8 % de contribution dans la limite de 10 000 USD.

RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes, des régimes d'indemnités de fin de carrière ainsi que des régimes mixtes (*cash-balance*). Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes de base obligatoires.

Les principaux régimes de retraite à prestations définies sont situés en France, en Suisse, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

En France, le régime additif de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires une allocation annuelle à charge de Société Générale, telle que décrite dans la partie "Gouvernement d'entreprise". Cette allocation est notamment fonction de l'ancienneté au sein de Société Générale et de la part de la rémunération fixe excédant la Tranche B de l'AGIRC.

En Suisse, le régime est géré par une institution de prévoyance (la Fondation), composée de représentants patronaux et salariés. L'employeur et ses salariés versent des cotisations à cette Fondation. Les droits à retraite sont revalorisés selon un taux de rendement garanti et transformés en rente (ou versés en capital) également selon un taux de conversion garanti (régime dit « *cash-balance* »). Du fait de cette garantie de rendement minimum, le plan est assimilé à un régime à prestations définies.

Depuis quelques années, le groupe Société Générale mène activement une politique de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, au Royaume-Uni, le régime à prestations définies est fermé aux nouveaux collaborateurs depuis près de 20 ans et les droits des derniers bénéficiaires ont été gelés en 2015. La gestion est assurée par un organisme indépendant (*Trustee*).

De même, aux États-Unis, les plans de pension à prestations définies ont été fermés aux nouveaux collaborateurs en 2015 et l'acquisition de droits a été gelée.

1. RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
A - Valeur actualisée des engagements financés	2 961	3 024
B - Juste valeur des actifs de financement (actifs de régime et actifs distincts)	(2 385)	(2 357)
C = A + B Solde des régimes financés	576	667
D - Valeur actualisée des engagements non financés	419	423
E - Effet du plafonnement d'actif	47	2
C + D + E = Solde net comptabilisé au bilan	1 042	1 092

2. COMPOSANTES DU COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES

<i>(En M EUR)</i>	2015	2014
Coût des services de l'année y compris charges sociales	110	93
Cotisations salariales	(6)	(5)
Coût des services passés / réductions	-	(12)
Effet des liquidations	(1)	(10)
Intérêts nets	19	25
Transfert d'actifs non reconnus	3	2
<i>A - Composantes reconnues en résultat</i>	125	93
Ecarts actuariels liés aux actifs ⁽¹⁾	18	(195)
Ecarts actuariels suite aux changements d'hypothèses démographiques	36	15
Ecarts actuariels suite aux changements d'hypothèses économiques et financières	(192)	505
Ecarts actuariels d'expérience	(33)	18
Effet du plafonnement d'actifs	46	1
<i>B - Composantes reconnues en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	(125)	344
C = A + B Total des composantes du coût des prestations définies	-	437

(1) Rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets.

3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI COMPTABILISÉS AU BILAN

3.1 Variations de la valeur actualisée des obligations

<i>(En M EUR)</i>	2015	2014
Solde au 1^{er} janvier	3 447	2 866
Coût des services de l'année y compris charges sociales	110	93
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés / réductions	-	(12)
Effet des liquidations	(15)	(45)
Intérêts nets	81	99
Ecarts actuariels suite aux changements d'hypothèses démographiques	36	15
Ecarts actuariels suite aux changements d'hypothèses économiques et financières	(192)	505
Ecarts actuariels d'expérience	(33)	18
Conversion en devises	116	88
Prestations services	(175)	(179)
Modifications du périmètre de consolidation	3	(1)
Transferts et autres	2	-
Solde au 31 décembre	3 380	3 447

3.2 Variations de la juste valeur des actifs de financement (des actifs du régime et des actifs distincts)

(En M EUR)	2015	2014
Solde au 1^{er} janvier	2 357	2 007
Charges d'intérêts liées aux actifs de régime	60	72
Charges d'intérêts liées aux actifs distincts	3	2
Ecart actuariels liés aux actifs	(18)	195
Conversion en devises	101	81
Cotisations salariales	6	5
Cotisations patronales	27	164
Prestations servies	(140)	(138)
Modifications du périmètre de consolidation	3	0
Transferts et autres	(14)	(31)
Solde au 31 décembre ⁽¹⁾	2 385	2 357

(1) Dont 142 M EUR au titre des actifs distincts au 31 décembre 2015 contre 151 M EUR au 31 décembre 2014.

4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DE FINANCEMENT DES RÉGIMES ET MODALITÉS DE FINANCEMENT DES RÉGIMES

4.1 Informations générales sur les actifs de financement (tous régimes confondus et cotisations futures)

Les actifs de financement des régimes représentent environ 69 % des engagements du Groupe, avec des taux variables selon les pays.

Ainsi, les engagements des régimes à prestations définies du Royaume-Uni sont financés à hauteur de 100 %, ceux des Etats-Unis à près de 77 %, alors qu'ils ne sont que de 66 % en France et non pré-financés en Allemagne.

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 47 % d'obligations, 40 % d'actions, 1 % de monétaire et 12 % autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régimes s'élèvent à un montant de 32 M EUR.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2016 sont estimées à 22 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Les stratégies de couverture des régimes sont définies localement en lien avec les Directions financières et les Ressources Humaines des entités, par des structures *ad hoc* (Trustees, Fondations, structures paritaires...), le cas échéant. Par ailleurs, les stratégies d'investissement ou de financement des passifs sociaux sont suivies au niveau Groupe à travers une gouvernance globale. Des comités, en présence de représentants de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction financière et de la Direction des risques ont pour objet de définir les directives du Groupe en matière d'investissement et de gestion des passifs, de valider les décisions, et de suivre les risques associés pour le Groupe.

Selon les durations des régimes et les réglementations locales, les actifs de couverture sont investis en actions et/ou en produits de taux, garantis ou non.

4.2 Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs de régimes et les actifs distincts se décomposent :

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Actifs des régimes	40	264
Actifs distincts	4	2

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites au paragraphe suivant.

5. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31.12.2015	31.12.2014
Taux d'escompte		
Europe	2,46%	2,19%
Amériques	4,26%	4,13%
Asie-Océanie-Afrique	2,12%	1,59%
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,19%	2,28%
Amériques	2,00%	2,00%
Asie-Océanie-Afrique	1,77%	1,63%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	0,58%	0,64%
Amériques	N/A	2,00%
Asie-Océanie-Afrique	2,07%	2,15%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	9,43	9,56
Amériques	8,53	8,61
Asie-Océanie-Afrique	13,40	13,02
Duration (en années)		
Europe	15,19	15,79
Amériques	18,45	18,53
Asie-Océanie-Afrique	9,94	9,97

Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actualisée des engagements.

Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations *corporate* notées AA (source Merrill Lynch) observées fin octobre pour les devises USD, GBP et EUR, corrigées fin décembre dans les cas où la variation des taux avait un impact significatif. Les taux d'inflation utilisés sont les objectifs long termes des Banques centrales des zones monétaires ci-dessus.

La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.

Les hypothèses ci-dessus ont été appliquées sur les régimes postérieurs à l'emploi.

6. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

(En pourcentage de l'élément mesuré)	31.12.2015	31.12.2014
Variation de +1% du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	-14%	-14%
Variation de +1% du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	9%	12%
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	5%	5%

Les sensibilités publiées sont des moyennes des variations observées pondérées par la valeur actualisée des engagements.

2. AVANTAGES À LONG TERME

PRINCIPES COMPTABLES

Les avantages à long terme sont les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui sont versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

Les avantages à long terme sont évalués et comptabilisés de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Ces avantages comprennent notamment les programmes de rémunération différée versée en numéraire et non indexée tels que les rémunérations variables long terme, les comptes épargne temps et les primes pour médailles du travail.

Au 31 décembre 2015, le solde net au bilan des avantages à long terme s'élève à 464 M EUR.

Le montant total des charges des avantages à long terme s'élève à 134 M EUR pour l'exercice 2015.

NOTE 5.3 - PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Les paiements sur base d'actions Société Générale englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Ces paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Frais de personnel* pour un montant égal à la juste valeur de la rémunération sur base d'actions accordée au salarié et selon des modalités qui dépendent du mode de règlement de ces paiements.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la valeur de ces instruments, calculée en date de notification, est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique *Primes et réserves liées* en capitaux propres. À chaque date de clôture, le nombre de ces instruments est révisé pour tenir compte des conditions de performance et de présence et ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Frais du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la valeur des sommes à verser est étalée en charges dans la rubrique *Frais de personnel* sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Jusqu'à son règlement, cette dette est réévaluée pour tenir compte des conditions de performance et de présence ainsi que des variations de valeur des actions sous-jacentes. En cas de couverture par instruments dérivés, la variation de valeur de ces derniers est enregistrée dans la même rubrique du compte de résultat à hauteur de la part efficace.

LE PLAN MONDIAL D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Le Groupe peut permettre à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital spécifique dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement, abondement et décote*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

AUTRES PAIEMENTS BASÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer *via* ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuair indépendant.

MONTANT DE LA CHARGE ENREGISTRÉE EN RÉSULTAT

(En M EUR)	2015			2014		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'options, des plans d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions	174	60	234	227	14	241

NOTE 6 - IMPÔTS

PRINCIPES COMPTABLES

IMPÔTS COURANTS

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité. Cette charge inclut également les dotations nettes aux provisions pour risques fiscaux afférents à l'impôt sur les bénéfices.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables font l'objet d'une revue annuelle tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité fiscale concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de cette dernière fondée sur les perspectives de développement de leurs activités : les actifs d'impôts différés qui n'avaient pas été comptabilisés jusque-là sont alors reconnus au bilan s'il devient probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération. En revanche, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat consolidé. Cependant, les impôts différés se rapportant à des charges ou produits enregistrés en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* sont inscrits dans cette même rubrique des capitaux propres.

1. DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔT

(En M EUR)	2015	2014*
Charge fiscale courante	(1 064)	(1 192)
Charge fiscale différée	(650)	(184)
Total de la charge d'impôt	(1 714)	(1 376)

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (Cf. Note 1).

RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPÔT NORMATIF DU GROUPE ET LE TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

(En M EUR)	2015	2014*
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition (En M EUR)	5 878	4 666
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3%)	34,43%	34,43%
Différences permanentes	5,15%	5,26%
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit	-1,05%	-0,55%
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-6,65%	-7,65%
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	-2,71%	-2,01%
Taux effectif Groupe	29,17%	29,48%

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (Cf. Note 1).

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoutent une contribution sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000 ainsi qu'une contribution exceptionnelle de 10,7 % instaurée pour les exercices 2013 et 2014, (contre 5% pour les exercices 2011 et 2012), pour les sociétés bénéficiaires réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M EUR. La Loi de Finances Rectificative du 8 août 2014 a prorogé cette contribution exceptionnelle pour l'exercice 2015.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12 % du montant de la plus-value brute depuis la loi de Finances 2013.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5 %.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux de droit commun. Pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

2. PROVISIONS FISCALES

PRINCIPES COMPTABLES

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises de provisions pour risques fiscaux sont enregistrées en *Charge fiscale courante* dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

(En M EUR)	Stock au 31.12.2014	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2015
Provisions fiscales	298	152	(73)	79	(95)	4	286

3. DÉTAIL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

ACTIFS D'IMPÔTS

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014*
Créances d'impôts exigibles	1 439	1 264
Actifs d'impôts différés	5 928	6 151
<i>dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	3 413	3 547
<i>dont impôts différés sur différences temporaires</i>	2 515	2 604
Total	7 367	7 415

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (Cf. Note 1).

PASSIFS D'IMPÔTS

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Dettes d'impôts exigibles	1 108	990
Passifs d'impôts différés	463	426
Total	1 571	1 416

4. VENTILATION PAR NATURE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS DÉBITÉS OU CRÉDITÉS DIRECTEMENT PAR CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Effet d'impôt sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(279)	(407)
Actifs financiers disponibles à la vente	(261)	(353)
Instruments dérivés de couverture	(11)	(17)
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(7)	(37)
Effet d'impôt sur sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	225	270
Ecart actuariels sur avantages post-emploi	225	270
Total⁽¹⁾	(54)	(137)

(1) Dont -53 M EUR au 31 décembre 2015 sont inclus dans les actifs d'impôts différés et 1 M EUR dans les passifs d'impôts différés contre -6 M EUR et 131 M EUR au 31 décembre 2014.

5. VENTILATION PAR GROUPE FISCAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR REPORTS DÉFICITAIRES PRÉSENTS À L'ACTIF DU BILAN

Au 31 décembre 2015, compte tenu du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste de leurs résultats fiscaux, la durée prévisionnelle de recouvrement des actifs d'impôts différés est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En M EUR)	31.12.2015	Durée légale du report en avant	Durée prévisionnelle de recouvrement
Impôts différés actifs sur reports déficitaires	3 413	-	-
dont groupe fiscal France	2 896	illimité ⁽¹⁾	10 ans
dont groupe fiscal Etats-Unis d'Amérique	294	20 ans	4 ans
dont autres	223	-	-

(1) En application de la Loi de Finances 2013 (art. 24), l'imputation des déficits est plafonnée à 1 M EUR majoré de 50 % de la fraction du bénéfice imposable de l'exercice excédant ce plafond. La fraction non imputable des déficits est reportable sur les exercices suivants sans limite de temps et dans les mêmes conditions.

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

PRINCIPES COMPTABLES

ACTIONS PROPRES

Les actions Société Générale détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Le traitement des rachats et reventes d'actions émises par des filiales du Groupe est décrit dans la Note 2.

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Lorsqu'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, les titres émis par Société Générale sont présentés au bilan dans la ligne *Capital et réserves liées*. S'ils sont émis par des filiales, ces instruments de capitaux propres sont présentés parmi les *Participations ne donnant pas le contrôle*. Les frais externes directement liés à l'émission d'instruments de capitaux propres sont enregistrés directement en déduction des capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

Lorsqu'ils sont qualifiés d'instruments de dettes, les titres émis sont classés en *Dettes représentées par un titre* ou en *Dettes subordonnées* en fonction de leurs caractéristiques. Leur traitement comptable est identique à celui des autres passifs financiers évalués au coût amorti (Cf. Note 3.6).

1. ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A.

(En nombre d'actions)	2015	2014
Actions ordinaires	806 239 713	805 207 646
<i>Dont actions détenues en propre avec droits de vote⁽¹⁾</i>	9 513 568	20 041 922
<i>Dont actions détenues par le personnel</i>	57 400 407	61 740 620

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction ou dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2015, le capital de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 1 007 799 641 EUR et se compose de 806 239 713 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Au cours du premier semestre 2015, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites et conditionnelles aux salariés pour 1 M EUR.

Au cours du deuxième semestre 2015, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital d'un montant total de 0,175 M EUR résultant de la levée d'options de souscription relatives aux plans de 2009 et 2010 et assortie d'une prime d'émission de 3 M EUR.

2. TITRES AUTO-DÉTENUS

Au 31 décembre 2015, les 12 584 692 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 1,56 % du capital de Société Générale S.A..

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés, est de 449 M EUR, dont 125 M EUR au titre des activités de transaction.

Au 31 décembre 2015, aucun titre Société Générale n'est détenu dans le cadre du contrat de liquidité qui dispose de 50 M EUR afin d'intervenir sur le titre Société Générale.

ÉVOLUTION DE L'AUTOCONTRÔLE SUR 2015

<i>(En M EUR)</i>	Contrat de liquidité	Activités de transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
Cessions nettes d'achats	15	94	173	282
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les capitaux propres	1	(3)	153	151

3. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2015, le montant des titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des autres instruments de capitaux propres est de 315 M EUR.

Il n'y a pas d'évolution de ce montant sur la période.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2014	Rachats partiels et remboursements en 2015	Montant en devises au 31.12.2015	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
1 ^{er} juillet 1985	62 M EUR	-	62 M EUR	62	TMO -0,25% avec TMO = Moyenne Arithmétique des Taux Moyens Obligataires de la période du 01.06 au 31.05 précédant chaque échéance
24 novembre 1986	248 M USD	-	248 M USD	182	Moyenne des taux de dépôt Euro/Dollar 6 mois communiqués par les banques de référence +0,075%
30 décembre 1996	10 000 M JPY	-	10 000 M JPY	71	3,936% jusqu'en septembre 2016 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans +2,0%

TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres dans la ligne *Capital et réserves liées*.

Au 31 décembre 2015, le montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des autres instruments de capitaux propres est de 8 457 MEUR.

La diminution du montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe s'explique par deux remboursements opérés sur le premier semestre 2015 et une émission au cours du second semestre.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2014	Rachats partiels et remboursements en 2015	Montant en devise au 31.12.2015	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
26 janvier 2005	728 M EUR	728 M EUR	-	-	4,196%, à partir de 2015 Euribor 3 mois +1,53%/an
5 avril 2007	63 M USD	-	63 M USD	47	Libor USD 3 mois +0,75%/an, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75%/an
5 avril 2007	808 M USD	-	808 M USD	604	5,922%, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75%/an
19 décembre 2007	463 M EUR	-	463 M EUR	463	6,999%, à partir de 2018 Euribor 3 mois +3,35%/an
16 juin 2008	506 M GBP	-	506 M GBP	642	8,875%, à partir de 2018 Libor GBP 3 mois +3,4%/an
27 février 2009	450 M USD	-	450 M USD	356	9,5045%, à partir de 2016 Libor USD 3 mois +6,77%/an
4 septembre 2009	905 M EUR	-	905 M EUR	905	9,375%, à partir de 2019 Euribor 3 mois +8,901%/an
7 octobre 2009	1 000 M USD	1 000 M USD	-	-	8,75%
6 septembre 2013	1 250 M USD	-	1 250 M USD	953	8,25% , à partir du 29 novembre 2018 Taux Mid Swap USD 5 ans + 6,394 %
18 décembre 2013	1 750 M USD	-	1 750 M USD	1 273	7,875% , à partir du 18 décembre 2023 Taux Mid Swap USD 5 ans + 4,979 %
25 juin 2014	1 500 M USD	-	1 500 M USD	1 102	6 % , à partir du 27 janvier 2020 Taux Mid Swap USD 5 ans + 4,067 %
7 avril 2014	1 000 M EUR	-	1 000 M EUR	1 000	6,75 % , à partir du 7 avril 2021 Taux Mid Swap EUR 5 ans + 5,538 %
29 septembre 2015	-	-	1 250 M USD	1 111	8%

AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS PAR LES FILIALES

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par les filiales intégrant des clauses à caractère discrétionnaire relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2015, le montant des autres instruments de capitaux propres émis par les filiales du Groupe et présentés parmi les *Participations ne donnant pas le contrôle* est de 800 M EUR.

Date d'émission	Montant	Rémunération
18 décembre 2014 (clause de <i>step up</i> au bout de 12 ans)	800 M EUR	4,125%, à partir de 2026 taux Mid-Swap 5 ans + marge 4,150%/an

SYNTHÈSE DES MOUVEMENTS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

Les mouvements relatifs aux titres super subordonnés (TSS) et aux titres super subordonnés à durée indéterminée (TSDI) enregistrés dans les *Réserves consolidées part du Groupe* sont détaillés ci-dessous :

(En M EUR)	31.12.2015		
	TSS	TSDI	Total
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne Distribution 2015)	(710)	(5)	(715)
Evolution des nominaux en 2015	(297)		(297)
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	232	4	236
Frais d'émissions nets d'impôt relatifs aux titres subordonnés émis en 2015	(7)		(7)

NOTE 7.2 - RÉSULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES

PRINCIPES COMPTABLES

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés tels que les porteurs d'actions de préférence ou de titres subordonnés ou super subordonnés classés en capitaux propres. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir en cas de conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est ainsi tenu compte de l'effet dilutif des plans d'options et d'attribution d'actions gratuites. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

1. RÉSULTAT PAR ACTION

(En M EUR)	2015	2014*
Résultat net part du Groupe	4 001	2 679
Résultat net attribuable aux Titres super subordonnés	(443)	(399)
Résultat net attribuable aux Titres subordonnés à durée indéterminée	8	(7)
Frais d'émissions relatifs aux Titres subordonnés	(7)	(14)
Résultat net relatif au rachat des Titres subordonnés à durée indéterminée	-	6
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	3 559	2 265
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	792 503 322	781 283 039
Résultat par action ordinaire (en EUR)	4,49	2,90
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs ⁽²⁾	100 457	173 659
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	792 603 776	781 456 698
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	4,49	2,90

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (Cf. Note 1).

(1) Hors actions d'autocontrôle.

(2) Le nombre d'actions retenu dans les éléments dilutifs est calculé selon la méthode du "rachat d'actions" et prend en compte les attributions d'actions gratuites et les plans d'options de souscription d'actions.

Les plans d'options de souscription d'actions ont un effet dilutif dépendant du cours moyen de l'action Société Générale qui s'élève au 31 décembre 2015 à 42,36 EUR. Dans ce contexte, au 31 décembre 2015, seules les actions attribuées sans condition de performance du plan d'option de souscription d'actions de 2009 et 2010 sont dilutives.

2. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le montant de dividendes distribués en 2015 par le Groupe s'élève à 1 891 M EUR et se décompose de la manière suivante :

(En M EUR)	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Actions ordinaires	(943)	(227)	(1 170)
<i>Dont payé en actions</i>	-	-	-
<i>Dont payé en numéraire</i>	(943)	(227)	(1 170)
Autres instruments de capitaux propres	(715)	(6)	(721)
Total	(1 658)	(233)	(1 891)

NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS

NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE

1. DÉFINITION DE L'INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous-pôle d'activités les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous-pôle à l'exception du Hors pôles incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous-pôle est réaffectée au Hors pôles. Les transactions entre les différents sous-pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Les pôles d'activités du Groupe sont gérés à travers trois piliers stratégiques :

- la Banque de détail en France qui regroupe les réseaux Société Générale, Crédit du Nord, et Boursorama ;
- la Banque de détail et Services Financiers Internationaux qui comprend :
 - la Banque de détail à l'International incluant les activités de crédit à la consommation,
 - les activités de Services Financiers Spécialisés aux entreprises (location longue durée et gestion de flottes, financement de biens d'équipement professionnel),
 - les activités d'assurances ;
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs qui regroupe :
 - les Activités de Marchés et Services aux Investisseurs,
 - les activités de Financement et Conseil,
 - la Gestion d'Actifs et Banque Privée.

À ces piliers stratégiques, s'ajoutent les activités Hors Pôles qui représentent notamment la fonction de centrale financière du Groupe. À ce titre, leur sont rattachés le coût de portage des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion actif/passif et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activités est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activités. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté au Hors Pôles.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

2. INFORMATION SECTORIELLE PAR PÔLE ET SOUS-PÔLE

Les données par pôles et sous-pôles tiennent compte de la nouvelle organisation des activités du Groupe.

(En M EUR)	Groupe Société Générale		Banque de détail en France		Hors Pôles ⁽²⁾	
	2015	2014*	2015	2014*	2015	2014*
Produit net bancaire	25 639	23 561	8 550	8 275	318	(864)
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(16 893)	(16 037)	(5 486)	(5 357)	(160)	(103)
Résultat brut d'exploitation	8 746	7 524	3 064	2 918	158	(967)
Coût du risque	(3 065)	(2 967)	(824)	(1 041)	(591)	(403)
Résultat d'exploitation	5 681	4 557	2 240	1 877	(433)	(1 370)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	231	213	42	45	23	20
Gains nets sur autres actifs	197	109	(26)	(21)	163	333
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	(525)	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	6 109	4 354	2 256	1 901	(247)	(1 017)
Impôts sur les bénéfices	(1 714)	(1 376)	(839)	(704)	78	302
Résultat net	4 395	2 978	1 417	1 197	(169)	(715)
Participations ne donnant pas le contrôle	394	299	-	(7)	132	89
Résultat net part du Groupe	4 001	2 679	1 417	1 204	(301)	(804)

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

(En M EUR)	Banque de détail à l'international ⁽³⁾		Services Financiers Spécialisés aux entreprises		Assurances	
	2015	2014*	2015	2014*	2015	2014*
Produit net bancaire	4 998	5 339	1 506	1 328	825	757
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(3 206)	(3 263)	(774)	(716)	(327)	(300)
Résultat brut d'exploitation	1 792	2 076	732	612	498	457
Coût du risque	(1 127)	(1 354)	(119)	(88)	-	-
Résultat d'exploitation	665	722	613	524	498	457
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	16	13	55	37	-	-
Gains nets sur autres actifs ⁽³⁾	(36)	(198)	-	-	(1)	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	(525)	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	645	12	668	561	497	457
Impôts sur les bénéfices	(138)	(148)	(192)	(166)	(159)	(145)
Résultat net	507	(136)	476	395	338	312
Participations ne donnant pas le contrôle	241	195	2	3	1	3
Résultat net part du Groupe	266	(331)	474	392	337	309

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

	Activités de Marché et Services aux Investisseurs		Financement et Conseil		Gestion d'Actifs et Banque Privée	
	2015	2014*	2015	2014*	2015	2014*
(En M EUR)						
Produit net bancaire	5 970	5 628	2 392	2 060	1 080	1 038
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(4 566)	(4 126)	(1 533)	(1 303)	(841)	(869)
Résultat brut d'exploitation	1 404	1 502	859	757	239	169
Coût du risque	(66)	(35)	(312)	(40)	(26)	(6)
Résultat d'exploitation	1 338	1 467	547	717	213	163
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6	-	(6)	-	95	98
Gains nets sur autres actifs	-	2	98	(10)	(1)	3
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	1 344	1 469	639	707	307	264
Impôts sur les bénéfices	(351)	(378)	(51)	(91)	(62)	(46)
Résultat net	993	1 091	588	616	245	218
Participations ne donnant pas le contrôle	14	12	3	3	1	1
Résultat net part du Groupe	979	1 079	585	613	244	217

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014 suite à :

- l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective,
- une modification du mode de détermination des capitaux propres normatifs des métiers,
- des changements de règles d'allocation au sein du pilier Banque de détail et Services Financiers Internationaux,
- la réorganisation au sein du pilier Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs intervenue sur le 1^{er} semestre 2015.

(1) Y compris dotations aux amortissements.

(2) Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre (+782 M EUR au 31 décembre 2015) sont rattachés au Hors Pôles.

(3) Dont -200 M EUR au titre du retrait des activités de crédit à la consommation au Brésil en 2014.

(En M EUR)	Groupe Société Générale		Banque de détail en France		Hors Pôles ⁽⁵⁾	
	31.12.2015	31.12.2014*	31.12.2015	31.12.2014*	31.12.2015	31.12.2014*
Actifs sectoriels	1 334 391	1 308 138	219 420	201 803	120 221	107 243
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	1 271 716	1 249 264	210 926	196 057	93 692	91 070

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

(En M EUR)	Banque de détail à l'International		Services Financiers Spécialisés aux entreprises		Assurances	
	31.12.2015	31.12.2014*	31.12.2015	31.12.2014*	31.12.2015	31.12.2014*
Actifs sectoriels	109 039	112 038	31 481	29 104	120 371	113 897
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	83 912	85 032	10 125	9 522	113 483	107 676

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

(En M EUR)	Activités de Marchés et Services aux Investisseurs		Financement et Conseil		Gestion d'Actifs et Banque Privée	
	31.12.2015	31.12.2014*	31.12.2015	31.12.2014*	31.12.2015	31.12.2014*
Actifs sectoriels	603 471	627 786	96 157	83 708	34 231	32 559
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	702 901	706 678	28 393	24 659	28 284	28 570

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014 suite à :

- l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective,
- une modification du mode de détermination des capitaux propres normatifs des métiers,
- des changements de règles d'allocation au sein du pilier Banque de détail et Services Financiers Internationaux,
- la réorganisation au sein du pilier Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs intervenue sur le 1^{er} semestre 2015 (Cf. Note 2.2).

(4) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(5) Les actifs ou passifs ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le bilan du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre et les instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés au Hors pôles.

3. INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

DÉCOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(En M EUR)	France		Europe		Amériques	
	2015	2014*	2015	2014	2015	2014
Produits nets d'intérêts et assimilés ⁽⁶⁾	4 403	4 121	3 894	4 486	(115)	264
Produits nets de commissions	3 918	4 188	1 634	1 673	555	139
Résultat net des opérations financières ⁽⁶⁾	3 844	1 781	1 739	2 361	1 472	884
Autres produits nets d'exploitation	17	576	1 401	1 293	20	1
Produit net bancaire	12 182	10 666	8 668	9 813	1 932	1 288

(En M EUR)	Asie/Océanie		Afrique		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014*
Produits nets d'intérêts et assimilés ⁽⁶⁾	320	368	804	760	9 306	9 999
Produits nets de commissions	218	149	353	326	6 678	6 475
Résultat net des opérations financières ⁽⁶⁾	1 100	145	69	48	8 224	5 219
Autres produits nets d'exploitation	7	2	(14)	(4)	1 431	1 868
Produit net bancaire	1 645	664	1 212	1 130	25 639	23 561

(6) Les dividendes sur titres à revenus variables ont été reclassés de Produits nets d'intérêts et assimilés à Résultat net des opérations financières.

DÉCOMPOSITION DES AGRÉGATS BILANTIELS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(En M EUR)	France		Europe		Amériques	
	31.12.2015	31.12.2014*	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Actifs sectoriels	955 096	943 223	227 120	178 848	96 289	124 468
Passifs sectoriels ⁽⁷⁾	898 441	929 064	222 822	164 879	97 489	114 212

(En M EUR)	Asie/Océanie		Afrique		Total	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014*
Actifs sectoriels	35 795	41 354	20 091	20 245	1 334 391	1 308 138
Passifs sectoriels ⁽⁷⁾	34 386	23 234	18 578	17 875	1 271 716	1 249 264

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (Cf. Note 1).

(7) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

NOTE 8.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles regroupent les immobilisations d'exploitation et de placement. Les biens mobiliers détenus dans le cadre d'opérations de location simple sont présentés parmi les immobilisations corporelles d'exploitation, tandis que les immeubles détenus en vue de leur location sont présentés parmi les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations.

Le coût d'acquisition des immobilisations inclut les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés. Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties selon une approche par composants. Chaque composant est amorti sur sa propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation les durées d'amortissements des différents composants retenues par le Groupe sont comprises entre 10 et 50 ans. Concernant les autres immobilisations d'exploitation, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés qui ont généralement été estimées entre 3 et 20 ans.

Le cas échéant, la valeur amortissable de chaque bien ou composant est diminuée de leur valeur résiduelle. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

Les immobilisations, regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie, font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*.

Les résultats sur les actifs de location simple et les immeubles de placement sont présentés dans les rubriques *Produits des autres activités et Charges des autres activités* (Cf. Note 4.2).

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2014	Acquisitions	Cessions	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur brute au 31.12.2015	Amortissements et dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2014	Dotations aux amortissements de l'année 2015	Dépréciations de l'année 2015	Reprises de l'année 2015	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur nette au 31.12.2015	Valeur nette au 31.12.2014
Immobilisations incorporelles	4 951	493	(41)	(97)	5 306	(3 360)	(413)	-	17	70	1 620	1 591
Immobilisations corporelles d'exploitation (hors actifs de location simple)	10 930	679	(682)	(229)	10 698	(5 919)	(509)	(12)	584	244	5 086	5 011
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés	15 778	6 074	(4 796)	249	17 305	(5 002)	(2 656)	(36)	2 481	(34)	12 058	10 776
Immeubles de placement	639	151	(5)	(1)	784	(100)	(19)	(13)	3	2	657	539
Total immobilisations corporelles et incorporelles	32 297	7 397	(5 524)	(78)	34 093	(14 381)	(3 597)	(61)	3 085	282	19 421	17 917

VENTILATION DES PAIEMENTS MINIMAUX À RECEVOIR SUR LES ACTIFS DE LOCATION SIMPLE

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
à moins d'un an	3 356	3 007
de un à cinq ans	5 118	5 061
à plus de cinq ans	22	23
Total des paiements minimaux futurs à recevoir	8 496	8 091

NOTE 8.3 - OPÉRATIONS EN DEVISES

PRINCIPES COMPTABLES

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat parmi les *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* (Cf. Note 3.1).

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat parmi les *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* (Cf. Note 3.1) sauf dans les cas où la comptabilité de couverture est applicable au titre de la couverture d'un investissement net à l'étranger libellé en devises ou d'une couverture de flux de trésorerie (Cf. Note 3.2).

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres instruments de capitaux propres qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat, est converti dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont enregistrés en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. Ainsi, si un actif financier non monétaire est financé par un passif libellé dans la même devise et si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers au titre du risque de change, l'actif est alors converti au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat.

(En M EUR)	31.12.2015				31.12.2014*			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	760 374	746 574	20 811	19 937	770 387	804 839	17 383	18 704
USD	324 591	324 715	43 752	49 152	320 543	282 406	39 950	40 091
GBP	69 513	58 518	7 836	12 791	52 643	43 044	3 224	5 448
JPY	41 084	64 231	21 168	17 611	37 032	48 595	8 788	9 081
AUD	6 122	5 712	3 640	4 923	5 074	4 859	2 430	2 805
CZK	29 046	30 656	270	130	30 229	31 867	507	1 009
RUB	9 843	6 789	21	43	11 379	9 435	307	202
RON	6 595	7 256	47	189	5 281	6 517	49	98
Autres devises	87 223	89 940	18 256	15 131	75 570	76 576	13 495	12 023
Total	1 334 391	1 334 391	115 801	119 907	1 308 138	1 308 138	86 133	89 461

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (Cf. Note 1).

NOTE 8.4 - DÉTAIL DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe		
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	
Afrique du Sud							
(1)	SG JOHANNESBURG	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Albanie							
	BANKA SOCIETE GENERALE ALBANIA SH.A.	Banque	IG	88.64	88.64	88.64	88.64
Algérie							
	SOCIETE GENERALE ALGERIE	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	ALD AUTOMOTIVE ALGERIE SPA	Financements Spécialisés	IG	99.99	99.99	99.99	99.99
Allemagne							
(3)	AKRUN EINS GRUNDSTUCKS-VERMIETUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO. OBJEKT SEREN 1 KG	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	-	-	-	100.00
	ALD AUTOLEASING D GMBH	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	ALD INTERNATIONAL GROUP HOLDINGS GMBH	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	ALD INTERNATIONAL SAS & CO. KG	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	ALD LEASE FINANZ GMBH	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH	Financements Spécialisés	IG	99.86	99.83	51.00	51.00
	BDK LEASING UND SERVICE GMBH	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	CAR PROFESSIONAL FUHRPARKMANAGEMENT UND BERATUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO. KG	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	CARPOOL GMBH	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)(2)	EFS SA BRANCH HAMBOURG	Société Financière	IG	-	100.00	-	100.00
	EUROPARC DREILINDEN GMBH	Immobilier d'exploitation	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	EUROPARC GMBH	Immobilier d'exploitation	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	EUROPARC KERPEN GMBH	Immobilier d'exploitation	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	GEFA GESELLSCHAFT FUR ABSATZFINANZIERUNG MBH	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	GEFA LEASING GMBH	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	GEFA VERSICHERUNGSDIENST GMBH	Assurance	MEI	100.00	100.00	100.00	100.00
	HANSEATIC BANK GMBH & CO KG	Financements Spécialisés	IG	75.00	75.00	75.00	75.00
	HANSEATIC GESELLSCHAFT FUR BANKBETEILIGUNGEN MBH	Société de Portefeuille	IG	75.00	75.00	100.00	100.00
	HSCE HANSEATIC SERVICE CENTER GMBH	Société de Service	IG	75.00	75.00	100.00	100.00
(5)	IFVB INSTITUT FUR VERMOGENSBILDUNG GMBH	Société de Service	IG	-	75.19	-	100.00
	INTERLEASING DELLO HAMBURG GMBH	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(4)	MILAHA QATAR GMBH & CO.KG	Société Financière	IG	-	60.00	-	29.00
(4)	MILAHA RAS LAFFAN GMBH & CO.KG	Société Financière	IG	-	60.00	-	29.00
(5)	NAMENDO GMBH	Société de Service	IG	-	75.19	-	100.00
	ONVISTA	Société Financière	IG	100.00	75.19	100.00	94.57
	ONVISTA BANK	Société de Courtage	IG	100.00	75.19	100.00	100.00
(5)	ONVISTA BETEILIGUNG HOLDING GMBH	Société de Service	IG	-	75.19	-	100.00
	ONVISTA MEDIA GMBH	Société de Service	IG	100.00	75.19	100.00	100.00
	PEMA GMBH	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	PODES DREI GRUNDSTUCKS-VERMIETUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO OBJEKTE WEL 4 KG	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	-	-	100.00	100.00
	PODES GRUNDSTUCKS - VERMIETUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO OBJEKTE WEL 3 KG	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	-	-	100.00	100.00
	PODES ZWEI GRUNDSTUCKS-	Société Foncière et	IG	-	-	100.00	100.00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe		
			Au	Au	Au	Au	
			31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	
	VERMIETUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO OBJEKTE WEL 3 KG	de Financement Immobilier					
(3)	RED & BLACK AUTO GERMANY 1 UG (HAFTUNGSBESCHRANKT)	Société Financière	IG	-	-	100.00	100.00
	RED & BLACK AUTO GERMANY 2 UG (HAFTUNGSBESCHRANKT)	Société Financière	IG	-	-	100.00	100.00
(6)	RED & BLACK AUTO GERMANY 3 UG (HAFTUNGSBESCHRANKT)	Société Financière	IG	-	-	100.00	100.00
	RED & BLACK CAR SALES 1UG	Société Financière	IG	-	-	100.00	100.00
	RED & BLACK TME GERMANY 1 UG	Société Financière	IG	-	-	100.00	100.00
	SG EFFEKTEN	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG EQUIPMENT FINANCE INTERNATIONAL GMBH	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG EQUIPMENT FINANCE SA & CO KG	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	SG FRANCFORT	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	SOGECAP DEUTSCHE NIEDERLASSUNG	Assurance	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	SOGECAP RISQUES DIVERS DEUTSCHE NIEDERLASSUNG	Assurance	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(6)	TOAST MEDIA GMBH	Société de Service	IG		75.19		100.00
(5)	TRADE & GET GMBH	Société de Service	IG		75.19		100.00
	SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES GMBH	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Australie							
	SOCIETE GENERALE SECURITIES AUSTRALIA PTY LTD	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Autriche							
	ALD AUTOMOTIVE FUHRPARKMANAGEMENT UND LEASING GMBH	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG EQUIPMENT LEASING AUSTRIA GMBH	Financements Spécialisés	MEI	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	SG VIENNE	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Bahamas							
	SG PRIVATE BANKING (BAHAMAS) LTD.	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Belgique							
(6)	AXUS FINANCE SPRL	Financements Spécialisés	IG	100.00		100.00	
	AXUS SA/NV	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	BASTION EUROPEAN INVESTMENTS S.A.	Société Financière	IG	60.74	60.74	100.00	100.00
	MILFORD	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	PEMA TRUCK TRAILER VERHUUR	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	SG BRUXELLES	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX B.V. BELGIAN BRANCH	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE IMMOBEL	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING NV/SA	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Bénin							
	SOCIETE GENERALE BENIN	Banque	IG	83.19	83.19	83.85	83.85
Bermudes							
	CATALYST RE INTERNATIONAL LTD.	Assurance	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	CATALYST RE LTD.	Assurance	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Bésil							
	ALD AUTOMOTIVE S.A.	Financements Spécialisés	MEI	100.00	100.00	100.00	100.00
	BANCO CACIQUE S.A.	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	BANCO PECUNIA S.A.	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	BANCO SOCIETE GENERALE BRASIL S.A.	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	CACIQUE PROMOTORA DE VENDAS LTDA	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	COBRACRED COBRANCA ESPECIALIZADA LTDA	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	CREDIAL EMPREENDIMENTOS E SERVICOS LTDA	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	MORDENO SOCIEDADES ANONIMAS	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	NEWEDGE REPRESENTACOES LTDA (NEWEDGE BRAZIL)	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG EQUIPMENT FINANCE S.A. ARRENDAMENTO MERCANTIL	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG SD FUNDO DE	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe		
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	
	INVESTIMENTO MULTIMERCADO - INVESTIMENTO NO EXTERIOR						
	SOCIETE GENERALE S.A. CORRETORA DE CAMBIO, TITULOS E VALORES MOBILIARIOS	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Bulgarie							
	REGIONAL URBAN DEVELOPMENT FUND	Financements Spécialisés	IG	51.86	51.86	52.00	52.00
	SG EXPRESS BANK	Banque	IG	99.74	99.74	99.74	99.74
	SOCIETE GENERALE FACTORING	Financements Spécialisés	IG	99.74	99.74	100.00	100.00
	SOGELEASE BULGARIA	Financements Spécialisés	IG	99.74	99.74	100.00	100.00
Burkina Faso							
	SOCIETE GENERALE BURKINA FASO	Banque	IG	51.27	51.27	52.61	52.61
Cameroun							
	SOCIETE GENERALE CAMEROUN	Banque	IG	58.08	58.08	58.08	58.08
Canada							
	SG CONSTELLATION CANADA LTD.	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG HAMBROS TRUST COMPANY (CANADA) INC	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	(1) SOCIETE GENERALE (CANADA BRANCH)	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE (CANADA)	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE CAPITAL CANADA INC	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Chine							
	ALD FORTUNE AUTO LEASING & RENTING SHANGHAI CO. LTD	Financements Spécialisés	MEI	50.00	50.00	50.00	50.00
	FORTUNE SG FUND MANAGEMENT CO. , LTD.	Société Financière	MEP	49.00	49.00	49.00	49.00
	SOCIETE GENERALE (CHINA) LIMITED	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE LEASING AND RENTING CO. LTD	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Chypre							
	VPRG LIMITED	Immobilier d'exploitation	IG	99.49	99.49	100.00	100.00
Corée du Sud							
	(1)(2) NEWEDGE FINANCIAL HONG KONG LTD (SEOUL BRANCH)	Société de Courtage	IG		100.00		100.00
	(1)(2) SG SEC. (HK) LTD, SEOUL BRANCH	Société de Courtage	IG		100.00		100.00
	(1) SG SEOUL	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG SECURITIES KOREA, LTD	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Côte d'Ivoire							
	SG DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE	Banque	IG	73.25	73.25	73.25	73.25
	SOGEBOURSE EN COTE D'IVOIRE	Société de Portefeuille	IG	71.27	71.27	100.00	100.00
Croatie							
	ALD AUTOMOTIVE D.O.O. ZA. OPERATIVNI I FINANCIJSKI LEASING	Financements Spécialisés	MEI	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG LEASING D.O.O.	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE-SPLITSKA BANKA D.D.	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Curaçao							
	SGA SOCIETE GENERALE ACCEPTANCE N.V	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Danemark							
	ALD AUTOMOTIVE A/S	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	NF FLEET A/S	Financements Spécialisés	IG	80.00	80.00	80.00	80.00
	PEMA LAST OG-TRAILERUDLEJNING A/S	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	(1) SG FINANS AS DANISH BRANCH	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Emirats Arabes Unis							
	(1)(5) NEWEDGE GROUP (DUBAI BRANCH)	Société de Courtage	IG		100.00		100.00
	(1)(2) SOCIETE GENERALE BANK & TRUST DUBAI	Banque	IG		100.00		100.00
	(1) SOCIETE GENERALE DUBAI	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe		
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	
Espagne							
	ALD AUTOMOTIVE S.A.U	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	ALTURA MARKETS, SOCIEDAD DE VALORES, SA	Société de Courtage	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
(1)	GENEFIM SUCURSAL EN ESPANA	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SELF TRADE BANK SA	Société de Courtage	IG	100.00	40.55	100.00	51.00
	SG EQUIPMENT FINANCE IBERIA, E.F.C, S.A.	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCGEN INVERSIONES FINANCIERAS SA	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	SOCIETE GENERALE SUCURSAL EN ESPANA	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SODEPROM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Estonie							
	ALD AUTOMOTIVE EESTI AS	Financements Spécialisés	MEI	75.01	75.01	75.01	75.01
Etats-Unis							
	AEGIS HOLDINGS (ONSHORE) INC.	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(2)	ANTALIS US FUNDING CORP	Société Financière	IG		-		100.00
	CGI FINANCE INC	Société Financière	IG	99.89	99.88	100.00	100.00
	CGI NORTH AMERICA INC.	Financements Spécialisés	IG	99.89	99.88	100.00	100.00
	CLASSIC YACHT DOCUMENTATION, INC.	Société de Service	IG	99.89	99.88	100.00	100.00
	LYXOR ASSET MANAGEMENT HOLDING CORP.	Société de Portefeuille	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	LYXOR ASSET MANAGEMENT INC.	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	NEWEDGE FACILITIES MANAGEMENT INC	Société de Service	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(5)	NEWEDGE USA, LLC	Société de Courtage	IG		100.00		100.00
	SG AMERICAS EQUITIES CORP.	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG AMERICAS OPERATIONAL SERVICES, INC.	Société de Service	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG AMERICAS SECURITIES, LLC	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG AMERICAS, INC.	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG CONSTELLATION, INC.	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG EQUIPMENT FINANCE USA CORP.	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG MORTGAGE FINANCE CORP.	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG REINSURANCE INTERMEDIARY BROKERAGE, LLC	Assurance	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG STRUCTURED PRODUCTS, INC.	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SGAIH, INC.	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SGB FINANCE NORTH AMERICA INC.	Société Financière	IG	50.94	50.94	100.00	100.00
(1)	SOCIETE GENERALE (NEW YORK)	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE ENERGY LLC	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE FINANCIAL CORPORATION	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE INVESTMENT CORPORATION	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(2)	SOCIETE GENERALE NORTH AMERICA, INC.	Société Financière	IG		100.00		100.00
	TROPICANA FUNDING INCORPORATED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SGAIF, LLC	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	TENDER OPTION BOND PROGRAM	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Finlande							
	AXUS FINLAND OY	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(6)	EASY KM OY	Financements Spécialisés	IG	100.00		100.00	
	NF FLEET OY	Financements Spécialisés	IG	80.00	80.00	80.00	80.00
France							
	9 RUE DES BIENVENUS	Société Foncière et	IG	86.50	86.50	100.00	100.00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
	de Financement Immobilier					
	AIR BAIL	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	AIX - BORD DU LAC - 3	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	ALBIGNY AVORAUX	IG	86.50	86.50	100.00	100.00
	ALD AUTOMOTIVE RUSSIE SAS	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	ALD INTERNATIONAL	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	ALPRIM	IG	60.00	60.00	60.00	60.00
(4)	AMUNDI GROUP	MEI		20.00		20.00
	ANTALIS SA	IG	-	-	100.00	100.00
	ANTARIUS	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	ANTARIUS FONDS ACTIONS PLUS	MEP	-	-	99.89	99.89
	ANTARIUS FONDS OBLIGATAIRE	MEP	-	-	99.95	99.95
	ANTARIUS OBLI 1-3 ANS	MEP	-	-	100.00	100.00
	ANTARIUS ROTATION SECTORIELLE	MEP	-	-	97.29	97.29
	AQPRIM	IG	55.00	55.00	55.00	55.00
	AVIVA INVESTORS RESERVE EUROPE	MEP	-	-	58.58	58.58
	BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN	IG	50.00	49.99	50.00	49.99
	BANQUE KOLB	IG	99.87	99.87	99.87	99.87
	BANQUE LAYDERNIER	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	BANQUE NUGER	IG	100.00	99.99	100.00	100.00
	BANQUE POUYANNE	MEI	35.00	35.00	35.00	35.00
	BANQUE RHONE ALPES	IG	99.99	99.99	99.99	99.99
	BANQUE TARNEAUD	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(6)	BOURSORAMA INVESTISSEMENT	IG	100.00		100.00	
	BOURSORAMA SA	IG	100.00	79.51	100.00	79.51
	BREMANLY LEASE SAS	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	CAEN - RUE BASSE	IG	80.18	80.18	100.00	100.00
	CAEN - RUE DU GENERAL MOULIN	IG	80.18	80.18	100.00	100.00
	CARBURAUTO	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	CARRERA	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	CENTRE IMMO PROMOTION	IG	60.00	60.00	60.00	60.00
	CHARTREUX LOT A1	IG	80.18	80.18	100.00	100.00
	CHEMIN DES COMBES	IG	86.50	86.50	100.00	100.00
	COEUR EUROPE	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	COMPAGNIE FINANCIERE DE BOURBON	IG	99.99	99.99	100.00	100.00
	COMPAGNIE FONCIERE DE LA MEDITERRANEE (CFM)	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS	IG	99.89	99.88	99.89	99.88
	CONTE	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	CREDINORD CIDIZE	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	CREDIT DU NORD	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	DARWIN DIVERSIFIE 0-20	IG	-	-	88.67	88.25
	DARWIN DIVERSIFIE 40-60	IG	-	-	79.98	79.60

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au	Au	Au	Au
			31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
	Portefeuille					
	DARWIN DIVERSIFIE 80-100	Société de Portefeuille IG	-	-	78.10	76.20
(6)	DESCARTES TRADING	Société Financière IG	100.00		100.00	
	DEVILLE AV LECLERC	Société Foncière et de Financement Immobilier IG	80.18	80.18	100.00	100.00
	DISPONIS	Financements Spécialisés IG	99.99	99.94	100.00	100.00
	ESNI - COMPARTIMENT SG-CREDIT CLAIMS -1	Société Financière IG	-	-	100.00	100.00
	ETOILE CLIQUET 90	Société Financière MEP	-	-	66.29	66.29
	ETOILE GARANTI FEVRIER 2020	Société Financière MEP	-	-	86.15	86.15
	ETOILE GARANTI JUILLET 2018	Société Financière MEP	-	-	53.61	53.61
	ETOILE ID	Société Financière IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	ETOILE PATRIMOINE 50	Société Financière MEP	-	-	58.64	58.64
(2)	ETOILE TOP 2007	Société Financière MEP	-	-	46.62	46.62
	FCC ALBATROS	Société de Portefeuille IG	-	-	51.00	51.00
(2)	FCT BLANCO	Société Financière IG	-	-		100.00
	FCT CODA	Société Financière IG	-	-	100.00	100.00
	FCT COMPARTMENT SOGECAP SG 1	Société Financière IG	-	-	100.00	100.00
	FCT MALZIEU	Société Financière IG	-	-	100.00	100.00
	FCT R&B BDDF PPI	Société de Portefeuille IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(2)	FCT RED & BLACK FRENCH SMALL BUSINESS	Financements Spécialisés IG		100.00		100.00
	FCT WATER DRAGON	Société Financière IG	-	-	100.00	100.00
(6)	FEEDER LYXOR CAC 40	Société Financière IG	-	-	99.77	
(6)	FEEDER LYXOR STOXX 50	Société Financière IG	-	-	99.56	
	FENWICK LEASE	Financements Spécialisés IG	99.99	99.99	100.00	100.00
(6)	FIDUCEO	Société de Service IG	100.00		100.00	
	FINANCIERE UC	Société Foncière et de Financement Immobilier IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(5)	FINAREG	Société de Portefeuille IG		100.00		100.00
	FINASSURANCE SNC	Société de Courtage IG	98.89	98.88	99.00	99.00
(2)	FQA FUND	Société Financière IG		-		100.00
	FRANFINANCE	Financements Spécialisés IG	99.99	99.99	99.99	99.99
	FRANFINANCE LOCATION	Financements Spécialisés IG	99.99	99.99	100.00	100.00
	GALYBET	Société Foncière et de Financement Immobilier IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(5)	GENE ACT 1	Société de Portefeuille IG		100.00		100.00
	GENEBANQUE	Banque IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	GENECAL FRANCE	Financements Spécialisés IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	GENECAR - SOCIETE GENERALE DE COURTAGE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE	Assurance IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	GENECOMI	Financements Spécialisés IG	99.64	99.64	99.64	99.64
	GENEFIM	Société Foncière et de Financement Immobilier IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	GENEFIMMO HOLDING	Société Foncière et de Financement Immobilier IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	GENEFINANCE	Société de Portefeuille IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	GENEGIS I	Immobilier d'exploitation IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	GENEGIS II	Immobilier d'exploitation IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	GENEVAL	Société de Portefeuille IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	GENEVALMY	Immobilier d'exploitation IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	GENINFO	Société de Portefeuille IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	IMAPRIM AMENAGEMENT	Société Foncière et de Financement Immobilier IG	70.00	70.00	70.00	70.00
(1)	INORA LIFE FRANCE	Assurance IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	INTER EUROPE CONSEIL	Société Financière IG	100.00	100.00	100.00	100.00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe		
			Au	Au	Au	Au	
			31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	
	INVESTIR IMMOBILIER - MAROMME	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80.18	80.18	100.00	100.00
	INVESTIR IMMOBILIER NORMANDIE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80.00	80.00	80.00	80.00
	ISSY 11-3 GALLIENI	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	KOLB INVESTISSEMENT	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT	Financements Spécialisés	MEI	35.00	35.00	35.00	35.00
	LA CROIX BOISEE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80.18	80.18	100.00	100.00
	LA FONCIERE DE LA DEFENSE	Société de Portefeuille	IG	99.99	99.99	100.00	100.00
(5)	LA MADELEINE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG		100.00		100.00
	LES MESANGES	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	40.00	40.00	50.00	50.00
(5)	LIBECAP	Société de Portefeuille	IG		100.00		100.00
(4)	LIRIX	Société de Portefeuille	MEI		100.00		100.00
	LYXOR ASSET MANAGEMENT	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(5)	NEWEDGE GROUP	Société de Courtage	IG		100.00		100.00
	NICE BROC	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	NICE CARROS	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	NOAHO	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	55.00	55.00	55.00	55.00
	NORBAIL IMMOBILIER	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	NORBAIL SOFERGIE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	NORIMMO	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	ONYX	Immobilier d'exploitation	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	OPCI SOGECAPIMMO	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	-	-	100.00	100.00
	OPERA 72	Immobilier d'exploitation	IG	99.99	99.99	100.00	100.00
	ORADEA VIE	Assurance	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	ORPAVIMOB	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	PACTIMO	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	86.00	86.00	86.00	86.00
	PAREL	Société de Service	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	PARTICIPATIONS IMMOBILIERES RHONE ALPES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	PHILIPS MEDICAL CAPITAL FRANCE	Financements Spécialisés	IG	60.00	60.00	60.00	60.00
	PRAGMA	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	86.00	86.00	100.00	100.00
	PRIMAXIA	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	79.74	79.74	81.00	81.00
	PRIORIS	Société Financière	IG	94.89	94.89	95.00	95.00
	PROJECTIM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	60.00	60.00	60.00	60.00
(2)	RED & BLACK AUTO FRANCE 2012	Société Financière	IG		-		100.00
	RED & BLACK CONSUMER FRANCE 2013	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	RIVAPRIM	Société Foncière et	IG	60.00	60.00	60.00	60.00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
	de Financement Immobilier					
	SAGEMCOM LEASE	IG	99.99	99.99	100.00	100.00
	SAINT CLAIR	MEP	40.00	40.00	50.00	50.00
	SAINT-MARTIN 3	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SARL DT 6 NANTES	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SARL SEINE CLICHY	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SAS ANTONY - DOMAINE DE TOURVOIE	QP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SAS COPRIM RESIDENCES	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SAS DE LA RUE DORA MAAR	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SAS LOIRE ATLANTIQUE TERTIAIRE	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SAS NOAHO AMENAGEMENT	IG	86.50	86.50	100.00	100.00
	SAS NORMANDIE HABITAT	IG	86.00	86.00	100.00	100.00
	SAS NORMANDIE RESIDENCES	IG	98.00	98.00	100.00	100.00
	SAS PARNASSE	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SAS SOGEPROM TERTIAIRE	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SAS TOUR D2	QP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SC ALICANTE 2000	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SC CHASSAGNE 2000	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SCCV 29 ET 31 AVENUE CHARLES DE GAULLE A LA TESTE DE BUCH	IG	39.52	39.52	51.00	51.00
	SCCV 3 CHATEAUX	MEP	43.00	43.00	50.00	50.00
	SCCV BALMA ENTREPRISE	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SCCV BASSENS LES MONTS	IG	70.00	70.00	70.00	70.00
	SCCV BLAINVILLE LEMARCHAND	IG	80.18	80.18	100.00	100.00
	SCCV CAEN CHARITE - ILOT 3	IG	80.18	80.00	100.00	100.00
	SCCV CHARITE - REHABILITATION	IG	80.18	80.18	100.00	100.00
	SCCV CHARTREUX LOT E	IG	80.18	80.18	100.00	100.00
	SCCV CHARTREUX LOTS B-D	IG	80.18	80.18	100.00	100.00
	SCCV ETERVILLE RUE DU VILLAGE	IG	80.18	80.18	100.00	100.00
	SCCV LES ECRIVAINS	IG	86.50	86.50	100.00	100.00
	SCCV LES PATIOS D'OR DE	IG	64.00	64.00	80.00	80.00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe		
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	
	FLEURY LES AUBRAIS	de Financement Immobilier					
	SCCV LES SUCRES	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	43.25	43.25	50.00	50.00
	SCCV MARCQ PROJECTIM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	64.00	64.00	80.00	80.00
	SCCV MARQUET PROJECTIM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	68.00	68.00	85.00	85.00
	SCCV POURCIEUX-BARONNES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	60.00	60.00	60.00	60.00
	SCCV RIVER GREEN	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	99.60	99.60	100.00	100.00
	SCCV VERNAISON - RAZAT	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	43.25	43.25	50.00	50.00
	SCDM PARTICIPATIONS	Société de Portefeuille	MEI	-	-	100.00	100.00
	SCI AIX BORD DU LAC-1	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SCI AIX-BORD DU LAC-2	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SCI AQPRIM PROMOTION	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	77.50	77.50	100.00	100.00
	SCI ASC LA BERGEONNERIE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	42.00	42.00	50.00	50.00
	SCI AVARICUM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	99.00	99.00	99.00	99.00
	SCI BRAILLE/HOTEL DE VILLE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	49.96	49.92	50.00	50.00
	SCI CAP COURROUZE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	65.00	65.00	65.00	65.00
	SCI CENTRE IMMO PROMOTION RESIDENCES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80.00	80.00	100.00	100.00
	SCI CHARITE - GIRANDIERE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	40.00	40.00	50.00	50.00
	SCI CHELLES AULNOY MENDES FRANCE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SCI DREUX LA ROTULE NORD	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80.00	80.00	100.00	100.00
	SCI DU 84 RUE DU BAC	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SCI ETAMPES NOTRE-DAME	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SCI ETRECHY SAINT NICOLAS	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SCI EUROPARC HAUTE BORNE 1	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	51.00	51.00	51.00	51.00
	SCI EUROPARC ST MARTIN DU TOUCH 2002	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(2)	SCI GOUSSAINVILLE SAINT- JUST	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG		65.00		65.00
	SCI HEGEL PROJECTIM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	68.00	68.00	85.00	85.00
	SCI LA MANTILLA COMMERCES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	93.00	93.00	100.00	100.00
	SCI LA MARQUEILLE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SCI LAVOISIER	Société Foncière et de Financement	IG	80.00	80.00	80.00	80.00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
	Immobilier					
	SCI LE HAMEAU DES GRANDS PRES	MEP	40.00	40.00	40.00	40.00
	SCI LE PARC DE BORDEROUGE	IG	60.00	60.00	60.00	60.00
	SCI LES JARDINS D'IRIS	IG	60.00	60.00	60.00	60.00
	SCI LES PORTES DU LEMAN	IG	80.00	80.00	80.00	80.00
	SCI LES RESIDENCES GENEVOISES	IG	90.00	90.00	90.00	90.00
	SCI LIEUSAINTE RUE DE PARIS	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SCI LINAS COEUR DE VILLE 1	IG	70.00	70.00	70.00	70.00
	SCI L'OREE DES LACS	IG	70.00	70.00	70.00	70.00
	SCI LYON JOANNES	MEP	43.40	43.40	50.00	50.00
	SCI MARCOUSSIS BELLEJAME	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SCI NOAHO RESIDENCES	IG	86.50	86.50	100.00	100.00
	SCI PARIS 182 CHATEAU DES RENTIERES	IG	60.00	60.00	60.00	60.00
	SCI PROJECTIM HABITAT	IG	80.00	80.00	100.00	100.00
	SCI PROJECTIM HELLEMES SEGUIN	IG	64.00	64.00	80.00	80.00
	SCI PROJECTIM MARCQ COEUR DE VILLE	MEP	48.00	48.00	60.00	60.00
	SCI PRONY	MEP	33.33	33.33	33.33	33.33
	SCI QUINTESSENCE-VALESCURE	MEP	46.00	46.00	50.00	50.00
	SCI REIMS GARE	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SCI RESIDENCE DU DONJON	MEP	40.00	40.00	40.00	40.00
	SCI RHIN ET MOSELLE 1	IG	92.00	92.00	100.00	100.00
	SCI SAINT OUEN L'AUMONE - L'OISE	MEP	38.00	38.00	38.00	38.00
	SCI SAINT-DENIS WILSON	IG	60.00	60.00	60.00	60.00
	SCI SAINT-PIERRE-DES-CORPS/CAP 55	IG	80.00	80.00	100.00	100.00
	SCI SCS IMMOBILIER D'ENTREPRISES	IG	52.80	52.80	66.00	66.00
	SCI SOGEADI TERTIAIRE	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SCI SOGECIP	IG	80.00	80.00	100.00	100.00
	SCI SOGECTIM	IG	80.00	80.00	100.00	100.00
	SCI SOGEPROM ATLANTIQUE	IG	80.00	80.00	80.00	80.00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au	Au	Au	Au
			31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
	Immobilier					
	SCI SOGEPROM CIP CENTRE	IG	92.00	92.00	100.00	100.00
	SCI TERRES NOUVELLES FRANCILIENNES	IG	80.00	80.00	80.00	80.00
	SCI TOULOUSE CENTREDA 3	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SCI VALENCE-CHAMPS DE MARS	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SCI VELRI	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SCI-LUCE-LE CARRE D' OR-LOT E	IG	92.00	92.00	100.00	100.00
	SEFIA	IG	50.94	50.94	51.00	51.00
	SG 29 HAUSSMANN	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG 29 REAL ESTATE	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(6)	SG ACTIONS EURO SELECTION	IG	-	-	58.24	-
	SG CAPITAL DEVELOPPEMENT	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG CONSUMER FINANCE	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG EURO CT	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(6)	SG MONETAIRE PLUS E	IG	-	-	38.45	-
	SG OPTION EUROPE	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG SECURITIES (PARIS) SAS	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG SERVICES	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(6)	SG VALOR ALPHA ACTIONS FRANCE	IG	-	-	75.34	-
	SGB FINANCE S.A.	IG	50.94	50.94	51.00	51.00
	SNC BON PUIITS 1	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SNC BON PUIITS 2	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SNC COPRIM RESIDENCES	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SNC D'AMENAGEMENT FORUM SEINE ISSY LES MOULINEAUX	MEP	33.33	33.33	33.33	33.33
	SNC DU 10 RUE MICHELET	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SNC ISSY FORUM 10	MEP	33.33	33.33	33.33	33.33
	SNC ISSY FORUM 11	MEP	33.33	33.33	33.33	33.33
	SNC PROMOSEINE	MEP	33.33	33.33	33.33	33.33
	SOCIETE ANONYME DE CREDIT A L'INDUSTRIE FRANCAISE (CALIF)	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION-VENTE ANNA PURNA	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES COMBEAUX DE TIGERY	IG	99.99	99.99	100.00	100.00
	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DOMION	IG	80.00	80.00	80.00	80.00
	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FONTENAY - ESTIENNES D'ORVES	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NAXOU	IG	100.00	100.00	100.00	100.00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe		
			Au	Au	Au	Au	
			31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	
	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOULDI	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE VOGRE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	99.90	99.90	99.90	99.90
	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE VOLTAIRE PHALSBOURG	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80.00	80.00	80.00	80.00
	SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII	Société de Portefeuille	IG	99.91	99.91	99.91	99.91
	SOCIETE DES TERRAINS ET IMMEUBLES PARISIENS (STIP)	Immobilier d'exploitation	IG	99.98	99.98	100.00	100.00
	SOCIETE EN NOM COLLECTIF PARNASSE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE FINANCIERE D'ANALYSE ET DE GESTION	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE CAPITAL PARTENAIRES	Société de Portefeuille	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(5)	SOCIETE GENERALE ENERGIE	Société de Courtage	IG		99.99		99.99
	SOCIETE GENERALE EQUIPMENT FINANCE S.A.	Financements Spécialisés	IG	99.99	99.99	99.99	99.99
	SOCIETE GENERALE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES	Société de Portefeuille	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE SCF	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES FRANCE	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES HOLDING	Société de Portefeuille	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES NET ASSET VALUE	Société de Service	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE SFH	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE IMMOBILIERE DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	Immobilier d'exploitation	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE IMMOBILIERE URBI ET ORBI	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGE BEAUJOIRE	Immobilier d'exploitation	IG	99.99	99.99	100.00	100.00
	SOGE PERIVAL I	Immobilier d'exploitation	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGE PERIVAL II	Immobilier d'exploitation	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGE PERIVAL III	Immobilier d'exploitation	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGE PERIVAL IV	Immobilier d'exploitation	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGECAMPUS	Immobilier d'exploitation	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGECAP	Assurance	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGECAP ACTIONS	Société Financière	IG	-	-	100.00	100.00
	SOGECAP LONG TERME N°1	Société Financière	IG	-	-	100.00	100.00
	SOGEFIM HOLDING	Société de Portefeuille	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGEFIMUR	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGEFINANCEMENT	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGEFINERG SG POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ECONOMISANT L'ENERGIE	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGEFONTENAY	Immobilier d'exploitation	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGELEASE FRANCE	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGE MARCHE	Immobilier d'exploitation	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGE PALM	Société Foncière et de Financement	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
	Immobilier					
	SOGEPARTICIPATIONS	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGEPROM	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGEPROM ENTREPRISES	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGEPROM ENTREPRISES REGIONS	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGEPROM HABITAT	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGEPROM PARTENAIRES	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGEPROM RESIDENCES	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGEPROM SERVICES	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGESSUR	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(6)	SOGEVIMMO	IG	-		100.00	
	SOGINFO - SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOPHIA-BAIL	IG	100.00	51.00	100.00	51.00
	STAR LEASE	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	TEMSYS	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	URBANISME ET COMMERCE	IG	99.92	99.84	99.92	99.84
	URBANISME ET COMMERCE PROMOTION	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	VALMINVEST	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(5)	VOURIC	IG		100.00		100.00
	SG LYXOR LCR FUND	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SCI RIVAPRIM RESIDENCES	IG	92.00	92.00	100.00	100.00
	SCI RIVAPRIM HABITAT	IG	84.00	84.00	100.00	100.00
	S.C.I. DU DOMAINE DE STONEHAM	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
	BANQUE COURTOIS	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER "SOGEBAIL"	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(7)	SOGEPROM ME	MEI	20.00	20.00	20.00	20.00
	SOCIETE "LES PINSONS"	MEP	50.00	50.00	50.00	50.00
Géorgie						
	BANK REPUBLIC	IG	93.64	93.64	93.64	93.64
	GEORGIAN MILL COMPANY LLC	IG	93.64	93.64	100.00	100.00
	MERTSKHALI PIRVELI	IG	93.64	93.64	100.00	100.00
Ghana						
	SOCIETE GENERALE GHANA LIMITED	IG	52.24	52.24	52.24	52.24
Gibraltar						
	HAMBROS (GIBRALTAR NOMINEES) LIMITED	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG HAMBROS BANK (GIBRALTAR) LIMITED	IG	100.00	100.00	100.00	100.00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe		
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	
Grèce							
	ALD AUTOMOTIVE S.A. LEASE OF CARS	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	SOGECAP GREECE	Assurance	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Guernesey							
(3)	ARAMIS CORP. LIMITED	Société Financière	IG		-		100.00
	CDS INTERNATIONAL LIMITED	Société de Service	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	HAMBROS (GUERNSEY NOMINEES) LTD	Société de Service	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	HTG LIMITED	Société de Service	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	SG HAMBROS BANK (CHANNEL ISLANDS) LTD GUERNSEY BRANCH	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	ARAMIS II SECURITIES CO, LTD	Société Financière	IG	-	-	100.00	100.00
Guinée							
	SG DE BANQUES EN GUINEE	Banque	IG	57.94	57.94	57.94	57.94
Guinée Equatoriale							
	SG DE BANQUES EN GUINEE EQUATORIALE	Banque	IG	52.44	52.44	57.23	57.23
Hong-Kong							
(1)(6)	DESCARTES TRADING HONG KONG BRANCH	Société Financière	IG	100.00		100.00	
	NEWEDGE BROKER HONG KONG LTD	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	NEWEDGE FINANCIAL HONG KONG LTD	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)(5)	NEWEDGE GROUP, HONG KONG BRANCH	Société de Courtage	IG		100.00		100.00
(1)	SG HONG KONG	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG SECURITIES (HK) NOMINEES LTD	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG SECURITIES (HONG-KONG) LTD	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG)	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE ASIA LTD	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST HONG KONG BRANCH	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	TH INVESTMENTS (HONG KONG) 1 LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	TH INVESTMENTS (HONG KONG) 2 LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	TH INVESTMENTS (HONG KONG) 3 LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(6)	TH INVESTMENTS (HONG KONG) 4 LIMITED	Société Financière	IG	100.00		100.00	
Hongrie							
	ALD AUTOMOTIVE MAGYARORSZAG KFT	Financements Spécialisés	MEI	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG EQUIPMENT FINANCE HUNGARY ZRT	Financements Spécialisés	MEI	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG EQUIPMENT LEASING HUNGARY LTD	Financements Spécialisés	MEI	100.00	100.00	100.00	100.00
Îles Caïmans							
	AEGIS HOLDINGS (OFFSHORE) LTD.	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	BRIDGEVIEW II LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Îles Vierges Britanniques							
(3)(9)	TNS SERVICES LIMITED	Société de Service	IG		-		100.00
Inde							
	ALD AUTOMOTIVE PRIVATE LIMITED	Financements Spécialisés	MEI	100.00	100.00	100.00	100.00
	NEWEDGE BROKER INDIA PTE LTD	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG ASIA HOLDINGS (INDIA) PVT LTD	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	SG MUMBAI	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE GLOBAL SOLUTION CENTRE PRIVATE	Société de Service	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Irlande							
	ALD RE LIMITED	Assurance	MEI	100.00	100.00	100.00	100.00
(3)	CONDORCET GLOBAL OPPORTUNITY UNIT TRUST - CONDORCET GLOBAL OPPORTUNITY FUND	Société Financière	IG		99.60		99.60
(1)(2)	EFS SA BRANCH DUBLIN	Société Financière	IG		100.00		100.00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe		
			Au	Au	Au	Au	
			31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	
	INORA LIFE LTD	Assurance	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	IRIS II SPV LIMITED	Société Financière	IG	-	-	100.00	100.00
	RED & BLACK PRIME RUSSIA MBS	Société Financière	IG	-	-	100.00	100.00
(1)	SG DUBLIN	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SGBT FINANCE IRELAND LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SGSS (IRELAND) LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE HEDGING LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Italie							
	ALD AUTOMOTIVE ITALIA S.R.L	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(2)	CGL ITALIA SPA	Société Financière	IG		99.88		100.00
	FIDITALIA S.P.A	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	FRAER LEASING SPA	Financements Spécialisés	IG	73.85	73.85	73.85	73.85
	SG EQUIPMENT FINANCE ITALY S.P.A.	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG FACTORING SPA	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG LEASING SPA	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	SG MILAN	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(5)	SGB FINANCE ITALIA SPA	Société Financière	IG		50.94		100.00
(1)	SOCECAP SA						
	RAPPRESENTANZA GENERALE PER L'ITALIA	Assurance	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(2)	SOCIETE GENERALE ITALIA HOLDING S.P.A	Financements Spécialisés	IG		100.00		100.00
	SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES S.P.A.	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	SOGESSUR SA	Assurance	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Japon							
	LYXOR ASSET MANAGEMENT JAPAN CO LTD	Société de Portefeuille	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	NEWEDGE JAPAN INC	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	SG TOKYO	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD, TOKYO BRANCH	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Jersey							
(3)	CLARIS IV LTD	Société Financière	IG		-		100.00
	ELMFORD LIMITED	Société de Service	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	HANOM I LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	HANOM II LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	HANOM III LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	JD CORPORATE SERVICES LIMITED	Société de Service	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(8)	LYXOR MASTER FUND	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	NEWMEAD TRUSTEES LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG HAMBROS (FOUNDATIONS) LTD	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG HAMBROS BANK (CHANNEL ISLANDS) LTD	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG HAMBROS FUND MANAGERS (JERSEY) LTD	Société de Portefeuille	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG HAMBROS NOMINEES (JERSEY) LTD	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG HAMBROS PROPERTIES (JERSEY) LTD	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG HAMBROS TRUST COMPANY (CHANNEL ISLANDS) LTD	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SGH TRUSTEES (JERSEY) LIMITED	Société de Service	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOLENTIS INVESTMENT SOLUTIONS PCC	Société Financière	IG	-	-	100.00	100.00
Lettonie							
	ALD AUTOMOTIVE SIA	Financements Spécialisés	MEI	75.00	75.00	75.00	75.00
Liban							
	SG DE BANQUE AU LIBAN	Banque	MEI	16.80	16.80	16.80	16.80
Lituanie							
	UAB ALD AUTOMOTIVE	Financements Spécialisés	MEI	75.00	75.00	75.00	75.00
Luxembourg							
(3)	ALEF II	Société Financière	IG		100.00		100.00
	AXUS LUXEMBOURG SA	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	CHABON SA	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe			
			Au	Au	Au	Au		
			31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014		
(5)	CODEIS SECURITIES S.A.	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00	
	EUROPEAN FUND SERVICES SA	Société Financière	IG		100.00		100.00	
	LX FINANZ S.A.R.L.	Société Financière	IG	100.00	90.00	100.00	100.00	
	(5)	LYXOR ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.	Société Financière	IG		100.00		100.00
		RED & BLACK AUTO LEASE GERMANY 1 SA	Financements Spécialisés	IG	-	-	100.00	100.00
	(2)	ROSINVEST	Société Financière	IG		99.45		99.97
		SG ISSUER	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	(3)	SGBT ASSET BASED FUNDING SA	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
		SGBT SECURITIES	Société Financière	IG		100.00		100.00
		SOCIETE GENERALE BANK & TRUST	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
		SOCIETE GENERALE CAPITAL MARKET FINANCE	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
		SOCIETE GENERALE FINANCING AND DISTRIBUTION	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
		SOCIETE GENERALE LDG	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
		SOCIETE GENERALE LIFE INSURANCE BROKER SA	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
		SOCIETE GENERALE PRIVATE WEALTH MANAGEMENT S.A.	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
		SOCIETE GENERALE RE SA	Assurance	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
		SOGELIFE	Assurance	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	(2)	WELL INVESTMENTS SA	Société Financière	IG		100.00		100.00
		IVEFI S.A.	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
		COVALBA	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
SGBTCI		Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00	
	BARTON CAPITAL LLC	Société Financière	IG	-	-	100.00	100.00	
Macédoine								
	OHRIDSKA BANKA AD SKOPJE	Banque	IG	70.02	70.02	71.85	72.31	
Madagascar								
	BANKY FAMPANDROSOANA VAROTRA SG	Banque	IG	70.00	70.00	70.00	70.00	
Malte								
	LNG MALTA INVESTMENT 1 LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00	
	LNG MALTA INVESTMENT 2 LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00	
Maroc								
	ALD AUTOMOTIVE SA MAROC	Financements Spécialisés	IG	43.55	43.55	50.00	50.00	
	ATHENA COURTAGE	Assurance	IG	57.91	57.91	99.93	99.93	
	FONCIMMO	Immobilier d'exploitation	IG	57.01	57.01	100.00	100.00	
	LA MAROCAINE VIE	Assurance	IG	88.88	88.88	99.98	99.98	
	SG MAROCAINE DE BANQUES	Banque	IG	57.01	57.01	57.01	57.01	
	SOCIETE GENERALE DE LEASING AU MAROC	Financements Spécialisés	IG	57.01	57.01	100.00	100.00	
	SOCIETE GENERALE TANGER OFFSHORE	Société Financière	IG	56.94	56.94	99.88	99.88	
	SOGECAPITAL GESTION	Société Financière	IG	56.98	56.99	99.94	99.96	
	SOGEFINANCEMENT MAROC	Financements Spécialisés	IG	57.01	57.01	100.00	100.00	
	SOCIETE D' EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER "EQDOM"	Financements Spécialisés	IG	45.65	45.65	53.72	53.72	
Maurice								
	SG SECURITIES BROKING (M) LIMITED	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00	
Mexique								
	ALD AUTOMOTIVE S.A. DE C.V.	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00	
	ALD FLEET SA DE CV SOFOM ENR	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00	
	SGFP MEXICO, S. DE R.L. DE C.V.	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00	
Moldavie								
	MOBIASBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE	Banque	IG	79.93	79.93	87.90	87.90	
Monaco								
(1)	CREDIT DU NORD - MONACO	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00	
(1)	SMC MONACO	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00	
(1)	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (SUCCURSALE MONACO)	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00	
	SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING (MONACO)	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00	
Monténégro								
	SOCIETE GENERALE BANKA MONTENEGRO A.D.	Banque	IG	90.56	90.56	90.56	90.56	
Norvège								

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe		
			Au	Au	Au	Au	
			31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	
	ALD AUTOMOTIVE AS	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	NF FLEET AS	Financements Spécialisés	IG	80.00	80.00	80.00	80.00
	SG FINANS AS	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Nouvelle Calédonie							
	CREDICAL	Financements Spécialisés	IG	87.07	87.07	96.64	96.64
	SOCIETE GENERALE CALEDONNIENNE DE BANQUE	Banque	IG	90.10	90.10	90.10	90.10
Nouvelle-Zélande							
	SG HAMBROS TRUST COMPANY (NEW ZEALAND) LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Pays-Bas							
	ALVARENGA INVESTMENTS B.V.	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	AXUS FINANCE NL B.V.	Financements Spécialisés	IG	-	-	100.00	100.00
	AXUS NEDERLAND BV	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	BRIGANTIA INVESTMENTS B.V.	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	HERFSTTAFEL INVESTMENTS B.V.	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	MONTALIS INVESTMENT BV	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	⁽¹⁾ SG AMSTERDAM	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX BV	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGELEASE B.V.	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGELEASE FILMS	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	TYNEVOR B.V.	Société Financière	IG	100.00	25.00	100.00	50.00
	HORDLE FINANCE B.V.	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Philippines							
	⁽¹⁾⁽⁹⁾ SOCIETE GENERALE MANILA OFFSHORE BRANCH	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Pologne							
	ALD AUTOMOTIVE POLSKA SP Z O.O.	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	EURO BANK S.A.	Financements Spécialisés	IG	99.52	99.52	99.52	99.52
	PEMA POLSKA SP.Z O.O.	Société de Service	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG EQUIPMENT LEASING POLSKA SP Z.O.O.	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	⁽¹⁾ SOCIETE GENERALE S.A. ODDZIAL W POLSCE	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	⁽¹⁾ SOGECAP RISQUES DIVERS SPOLKA AKCYJNA ODDZIAL W POLSCE	Assurance	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	⁽¹⁾ SOGECAP SPOLKA AKCYJNA ODDZIAL W POLSCE	Assurance	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Polynésie Française							
	BANQUE DE POLYNESIE	Banque	IG	72.10	72.10	72.10	72.10
	SOGELEASE BDP SAS	Financements Spécialisés	IG	72.10	72.10	100.00	100.00
Portugal							
	SGALD AUTOMOTIVE SOCIEDADE GERAL DE COMERCIO E ALUGUER DE BENZ SA	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
République tchèque							
	ALD AUTOMOTIVE SRO	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	⁽⁶⁾ CATAPS	Société de Service	IG	60.73		100.00	
	ESOX SRO	Financements Spécialisés	IG	80.00	80.00	100.00	100.00
	FACTORING KB	Société Financière	IG	60.73	60.73	100.00	100.00
	KB PENZIJNI SPOLECNOST, A.S.	Société Financière	IG	60.73	60.73	100.00	100.00
	KB REAL ESTATE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	60.73	60.73	100.00	100.00
	KOMERCNI BANKA A.S	Banque	IG	60.73	60.73	60.73	60.73
	KOMERCNI POJISTOVNA A.S	Assurance	IG	80.76	80.76	100.00	100.00
	MODRA PYRAMIDA STAVEBNI SPORITELNA AS	Société Financière	IG	60.73	60.73	100.00	100.00
	NP 33	Société Foncière et	IG	60.73	60.73	100.00	100.00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe		
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	
	de Financement Immobilier						
	PEMA PRAHA SPOL. S.R.O.	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	PROTOS	Société Financière	IG	60.73	60.73	100.00	100.00
	SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O.	Financements Spécialisés	IG	80.33	80.33	100.00	100.00
	SOGEPROM CESKA REPUBLIKA S.R.O.	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOGEPROM MICHLE S.R.O.	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(3)	TRANSFORMED FUND	Société Financière	IG		60.73		100.00
	VN 42	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	60.73	60.73	100.00	100.00
Roumanie							
	ALD AUTOMOTIVE SRL	Financements Spécialisés	IG	92.03	92.03	100.00	100.00
	BRD - GROUPE SOCIETE GENERALE SA	Banque	IG	60.17	60.17	60.17	60.17
(6)	BRD ASSET MANAGEMENT SAI SA	Société de Portefeuille	IG	60.15		99.97	
	BRD FINANCE IFN S.A.	Société Financière	IG	80.48	80.48	100.00	100.00
	S.C. BRD SOGELEASE IFN S.A.	Financements Spécialisés	IG	60.17	60.17	100.00	100.00
	S.C. ROGARIU IMOBILIARE S.R.L.	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	75.00	75.00	75.00	75.00
	SOCIETE GENERALE EUROPEAN BUSINESS SERVICES S.A.	Société de Service	IG	99.99	99.99	100.00	100.00
	SOGEPROM ROMANIA SRL	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Royaume-Uni							
	ACR	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	ALD AUTOMOTIVE GROUP PLC	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	ALD AUTOMOTIVE LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	ALD FUNDING LIMITED	Financements Spécialisés	IG	-	-	100.00	100.00
(1)	BRIDGEVIEW II LIMITED (UK BRANCH)	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	BRIGANTIA INVESTMENTS B.V. (UK BRANCH)	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)(6)	DESCARTES TRADING LONDON BRANCH	Société Financière	IG	100.00		100.00	
(1)	HORDLE FINANCE B.V. (UK BRANCH)	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(6)	JWB LEASE HOLDINGS LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00		100.00	
(6)	JWB LEASING LIMITED PARTNERSHIP	Financements Spécialisés	IG	100.00		100.00	
	LNG INVESTMENT 1 LTD	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	LNG INVESTMENT 2 LTD	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	LYXOR ASSET MANAGEMENT UK LLP	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(2)	SELF TRADE UK NOMINEES LIMITES	Société Financière	IG		79.51		100.00
(2)	SELFTRADE UK MARKETING SERVICE	Société de Service	IG		79.51		100.00
(2)	SELFTRADE UK SERVICES	Société de Service	IG		79.51		100.00
	SG EQUIPMENT FINANCE (DECEMBER) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG EQUIPMENT FINANCE LEASING LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG EQUIPMENT FINANCE OPERATING LEASING LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG EQUIPMENT FINANCE RENTAL LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG FINANCIAL SERVICES LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG HAMBROS (LONDON) NOMINEES LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG HAMBROS BANK LIMITED	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG HAMBROS LIMITED (HOLDING)	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG HAMBROS TRUST COMPANY LTD	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG HEALTHCARE BENEFITS	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe		
			Au	Au	Au	Au	
			31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	
	TRUSTEE COMPANY LIMITED						
	SG INVESTMENT LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG LEASING (ASSETS) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG LEASING (CENTRAL 1) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG LEASING (CENTRAL 3) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG LEASING (DECEMBER) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG LEASING (JUNE) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG LEASING (MARCH) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG LEASING (USD) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG LEASING (UTILITIES) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG LEASING IX	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG LEASING XII	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	SG LONDRES	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SGFLD LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCGEN NOMINEES (UK) LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE EQUIPMENT FINANCE LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE NEWEDGE UK LTD	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES UK LIMITED	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	STRABUL NOMINEES LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	TALOS HOLDING LTD	Société Financière	IG	100.00	79.51	100.00	100.00
	TALOS SECURITIES LTD	Société de Courtage	IG	100.00	79.51	100.00	100.00
(1)	TH INVESTMENTS (HONG KONG) 2 LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	TH LEASING (JUNE) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	TH STRUCTURED ASSET FINANCE LIMITED	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	THE EIFFEL LIMITED PARTNERSHIP	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	THE MARS MARITIME LIMITED PARTNERSHIP	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	THE SATURN MARITIME LIMITED PARTNERSHIP	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
(1)	TYNEVOR B.V. (UK BRANCH)	Société Financière	IG	100.00	25.00	100.00	100.00
	THE FENCHURCH PARTNERSHIP	Société Financière	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Russie							
	ALD AUTOMOTIVE OOO	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	AVTO LCC	Société de Service	IG	99.49	99.49	100.00	100.00
(5)	BSGV LEASING LLC	Financements Spécialisés	IG		99.49		100.00
	CLOSED JOINT STOCK COMPANY SG FINANCE	Société Financière	MEI	100.00	100.00	100.00	100.00
	CREDIT INSTITUTION OBYEDINYONNAYA RASCHOTNAYA SISTEMA	Société Financière	IG	99.49	99.49	100.00	100.00
(4)	INKAKHRAN NCO	Société Financière	IG		99.49		100.00
	LLC RUSFINANCE	Financements Spécialisés	IG	99.49	99.49	100.00	100.00
	LLC RUSFINANCE BANK	Financements Spécialisés	IG	99.49	99.49	100.00	100.00
(2)	PMD-SERVICE	Immobilier d'exploitation	IG		-		100.00
	PROEKTINVEST LLC	Immobilier d'exploitation	IG	99.49	99.49	100.00	100.00
	RB FACTORING LLC	Financements Spécialisés	IG	99.49	99.49	100.00	100.00
	RB LEASING LLC	Financements Spécialisés	IG	99.49	99.49	100.00	100.00
	REAL INVEST LLC	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	99.49	99.49	100.00	100.00
	SG STRAKHOVANIE LLC	Assurance	IG	99.90	99.90	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE	Assurance	IG	99.90	99.90	100.00	100.00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe		
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	
	STRAKHOVANIE ZHIZNI LLC						
	SOSNOVKA LLC	Immobilier d'exploitation	IG	99.49	99.49	100.00	100.00
	VALMONT LLC	Immobilier d'exploitation	IG	99.49	99.49	100.00	100.00
	PJSC ROSBANK	Banque	IG	99.49	99.49	99.49	99.49
	COMMERCIAL BANK DELTACREDIT JOINT STOCK COMPANY	Banque	IG	99.49	99.49	100.00	100.00
	RB SERVICE LLC	Immobilier d'exploitation	IG	99.49	99.49	100.00	100.00
	RB SPECIALIZED DEPOSITARY LLC	Société Financière	IG	99.49	99.49	100.00	100.00
Sénégal	SG DE BANQUES AU SENEGAL	Banque	IG	64.45	64.45	64.87	64.87
Serbie	ALD AUTOMOTIVE D.O.O BEOGRAD	Financements Spécialisés	MEI	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Singapour	NEWEDGE FINANCIAL SINGAPORE PTE LTD	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SG SECURITIES (SINGAPORE) PTE. LTD.	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	(1) SG SINGAPOUR	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	(1) SOCIETE GENERALE BANK & TRUST SINGAPORE BRANCH	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Slovaquie	(1)(2) ALD AUTOMOTIVE S.R.O	Financements Spécialisés	IG		100.00		100.00
	(6) ALD AUTOMOTIVE SLOVAKIA S.R.O.	Financements Spécialisés	IG	100.00		100.00	
	(1) KOMERCNI BANKA BRATISLAVA	Banque	IG	60.73	60.73	100.00	100.00
	PEMA SLOVAKIA SPOL.S.R.O.	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	(1) SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O. ORGANIZACNA ZLOZKA (SLOVAK RUPUBLIC BRANCH)	Financements Spécialisés	IG	80.33	80.33	100.00	100.00
	(5) TRUCKCENTER ZVOLEN SPOL. S.R.O.	Société de Service	IG		100.00		100.00
Slovénie	ALD AUTOMOTIVE OPERATIONAL LEASING DOO	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SKB LEASING D.O.O.	Financements Spécialisés	IG	99.73	99.73	100.00	100.00
	SKB BANKA	Banque	IG	99.73	99.73	99.73	99.73
Suède	ALD AUTOMOTIVE AB	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	NF FLEET AB	Financements Spécialisés	IG	80.00	80.00	80.00	80.00
	PEMA TRUCK- OCH TRAILERUTHYRNING AB	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	(1) SG FINANS AS SWEDISH BRANCH	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Suisse	ALD AUTOMOTIVE AG	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	(1)(2) NEWEDGE GROUP, PARIS, ZURICH BRANCH	Société de Courtage	IG		100.00		100.00
	PEMA TRUCK- UND TRAILERVERMIETUNG GMBH	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	ROSBANK (SWITZERLAND)	Banque	IG	99.49	99.49	100.00	100.00
	SG EQUIPMENT FINANCE SCHWEIZ AG	Financements Spécialisés	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	(1) SG ZURICH	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING (SUISSE) S.A.	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING (LUGANO-SVIZZERA) SA	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Taiwan	(1) SG SECURITIES (HONG KONG) LIMITED	Société de Courtage	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
	(1) SG TAIPEI	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Tchad	SOCIETE GENERALE TCHAD	Banque	IG	55.19	55.19	66.16	66.16
Thaïlande	(1)(9) SG BANGKOK	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Togo	(1)(6) SOCIETE GENERALE TOGO	Banque	IG	83.19		100.00	

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe		
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	
Tunisie							
	UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Banque	IG	55.10	55.10	52.34	52.34
Turquie							
	ALD AUTOMOTIVE TURIZM TICARET ANONIM SIRKETI	Financements Spécialisés	MEI	100.00	100.00	100.00	100.00
	(1) SG ISTANBUL	Banque	IG	100.00	100.00	100.00	100.00
Ukraine							
	FIRST LEASE LTD.	Financements Spécialisés	MEI	100.00	100.00	100.00	100.00

* IG : Intégration Globale - QP : Quote-Part d'actifs, passifs, produits et charges - MEP : Mise en Equivalence (partenariat)

- MEI : Mise en Equivalence (influence notable).

(1) Succursales

(2) Entités liquidées

(3) Entités déconsolidées

(4) Entités cédées

(5) Transmissions universelle de patrimoine et Fusions

(6) Entités entrées dans le périmètre de consolidation

(7) Regroupe 120 SCI françaises mises en équivalence dont les taux d'intérêt et de contrôle sont compris entre 20% et 100%

(8) Regroupe 197 fonds

(9) Liquidation en cours

NOTE 8.5 - PROVISIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Au passif du bilan, le poste *Provisions* regroupe les provisions sur instruments financiers, les provisions pour litiges, les provisions sur avantages du personnel et les provisions fiscales.

DÉTAIL DES PROVISIONS

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Provisions sur instruments financiers et litiges (Cf. Note 3.8)	3 148	2 383
Provisions sur avantages du personnel (Cf. Note 5.2)	1 784	1 811
Provisions fiscales (Cf. Note 6)	286	298
Total	5 218	4 492

NOTE 8.6 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes de Société Générale sont certifiés conjointement par les cabinets Ernst & Young et Autres, représenté par Mme Isabelle Santenac, et Deloitte et Associés, représenté par M. José-Luis Garcia.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 22 mai 2012 a nommé la Société Ernst & Young et Autres et a renouvelé le mandat de la Société Deloitte et Associés, pour une période de six ans.

Le Conseil d'administration a arrêté en novembre 2003 un dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe et Ernst & Young et Autres, Deloitte et Associés et les membres de leurs réseaux, qui a été modifié en mai 2006 afin de tenir compte de l'évolution du Code de déontologie. Ces règles prévoient que seules les filiales étrangères du Groupe puissent faire appel à nos auditeurs pour des diligences non directement liées à la mission de Commissaire aux comptes dès lors que le principe d'indépendance est respecté conformément au code de déontologie applicable en France.

Chaque année sont présentés au Comité d'audit et de contrôle interne (CACI) les honoraires versés par type de mission aux réseaux dont font partie les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, afin d'éviter la formation de liens trop étroits entre les auditeurs et le management et de pouvoir disposer d'un regard neuf sur les comptes des entités du Groupe, une nouvelle répartition des sections d'audit à mi-mandat a été mise en oeuvre au sein du Collège, qui a conduit à une rotation des cabinets en charge de celles-ci à compter du 1^{er} janvier 2015. Plus de deux tiers du périmètre (filiales et activités) a ainsi fait l'objet d'un changement d'auditeur depuis 2009.

Enfin, les Directions financières des entités ou des activités se prononcent annuellement sur la qualité des audits de Deloitte et Ernst & Young. Les conclusions de cette enquête sont présentées au CACI.

MONTANTS DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES FIGURANT AU COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(Montants HT en M EUR)</i>		Ernst & Young et Autres		Deloitte & Associés		TOTAL	
		2015	2014	2015	2014	2015	2014
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	Emetteur	4	4	6	5	10	9
	Filiales intégrées globalement	14	14	12	11	26	25
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	Emetteur	1	3	2	3	3	6
	Filiales intégrées globalement	1	1	1	1	2	2
Total Audit		20	22	21	20	41	42
En %		95%	100%	100%	100%	98%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0
	Autres	1	0	0	0	1	0
Total		21	22	21	20	42	42